



Konrad
Adenauer
Stiftung

LA CRISE SÉCURITAIRE AU SAHEL

Quelles répercussions sur les pays
du Maghreb arabe ?

EDITÉ PAR

ELLINOR ZEINO-MAHMALAT
HELMUT REIFELD



La crise sécuritaire au Sahel

Quelles répercussions sur les pays du Maghreb arabe ?

La crise sécuritaire au Sahel

Quelles répercussions sur les pays du Maghreb arabe ?

Edité par

Ellinor ZEINO-MAHMALAT

Helmut REIFELD

Konrad-Adenauer-Stiftung

Le Centre Maghrébin d'Etudes Stratégiques



Konrad
Adenauer
Stiftung



Publié par

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

Le Centre Maghrébin d'Etudes Stratégiques

© 2015, Konrad-Adenauer-Stiftung e.V., Bureau du Maroc

Tous droits réservés.

Toute reproduction intégrale ou partielle, ainsi que la diffusion électronique de cet ouvrage est interdite sans la permission formelle de l'éditeur.

Les opinions exprimées dans les articles de cette publication n'engagent que leur auteur respectif et ne représentent pas nécessairement le point de vue de la Konrad-Adenauer-Stiftung.

Photo : Mohamed MAHMOUD ABA ELMAALI

Rédaction : Didi OULD SALECK, Oumoukalthoum HAMDINOUCHE, Abir IBOURK

Mise en page : Axis Design

Impression : Axis Design

Dépôt légal : 2015MO2632

ISBN : 978-9954-9528-5-6

Imprimé au Maroc.

Edition 2015

Sommaire

- 7 | Préface
- 9 | Introduction
- 11 | La crise de l'intégration de l'Etat et la crise sécuritaire au Sahel : quelle relation?
Didi OULD SALECK
- 37 | Les questions sécuritaires et les conflits des superpuissances sur les sources d'énergie
Mohamed SALECK BRAHIM
- 53 | La « guerre contre le terrorisme » entre confrontation et discrétion - La stratégie mauritanienne comme modèle
Izid Bih OULD MOHAMED EL BÉCHIR
- 69 | Les racines intellectuelles de la violence dans certaines jurisprudences (Fatwas)
Mohamed El Mehdi OULD MED EL BECHIR
- 87 | La sécurisation des frontières, un grand défi pour les pays du Sahel - Le cas de la Mauritanie
Mohamed MOUEMEL EL BOUKHARY
- 95 | La Mauritanie entre l'impasse maghrébine et le bourbier sahélien
Abdel Kader OULD MOHAMED
- 107 | Le phénomène d'instabilité politique dans certains pays saharo-sahéliens : causes et effets
Mohamedou OULD MOHAMED EL MOCTAR
- 117 | Les données socioéconomiques et les risques terroristes - Analyse du contexte mauritanien
Isselmou OULD MOHAMED
- 129 | Commentaires des intervenants
Le Mali : entre les défis du terrorisme et les impératifs de la sécurité
Mohamed OULD SID'AHMED VALL EL WEDANY
- 139 | La situation sécuritaire au Sahel et ses répercussions au Maghreb
Mohamed EL MOKHTAR EL ALOUI
- 147 | La dimension politique de la crise du Sahel : nature et répercussions sur les pays du Maghreb arabe
Mohamed Lemine OULD KETTAB
- 152 | Tableau d'abréviations
- 153 | Liste d'auteurs

Préface

La zone du Sahel est particulièrement intéressante afin de mieux comprendre le caractère transnational du terrorisme contemporain. En effet, ce phénomène complexe n'influe pas seulement sur l'analyse régionale ; il affecte également les débats sécuritaires en Europe et ailleurs dans le monde. Il y a plusieurs pays dans le monde dans lesquels les « combattants étrangers » désirent retourner à leur pays d'origine. Aussi, la lutte contre le terrorisme est organisée principalement en dehors de la région dans laquelle il est localisé. Le contre-terrorisme est devenu un élément fondamental dans la politique étrangère internationale. Les implications sur la défense des Droits de l'Homme et des droits démocratiques fondamentaux sont sur l'agenda de quasiment tous les pays.

Les événements dans le monde arabe depuis 2011, notamment la chute du régime libyen de Khadafi qui a déclenché une libre circulation d'armes et de mercenaires inoccupés, n'ont fait que renforcer le vide sécuritaire dans la zone sahélo saharienne. Ce vide sécuritaire qui s'est manifesté après la crise au nord du Mali avec une acuité particulière raccorde les risques sécuritaires dus à des réseaux terroristes djihadistes et criminels transnationaux, la fragilité des états et les conflits ethniques et religieux pour atteindre une nouvelle qualité.

Pour les pays limitrophes du Sahel, notamment les pays maghrébins, dont le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, les développements dans la zone sahélo saharienne sont devenus un de leurs plus gros défis en matière de la sécurité nationale. En tant que terre de transit pour le trafic des êtres humains, des armes, des drogues ou des combattants, ils sont directement ou indirectement concernés et touchés par cette crise sécuritaire.

C'est justement la combinaison de ressources minérales et de matières premières d'un côté avec l'augmentation des menaces sécuritaires transnationales d'un autre côté qui font de la zone du Sahel une région stratégique qui demande une attention renforcée et une action concertée de la part des pays régionales, de l'UE et de la communauté internationale.

Les dernières interventions militaires étrangères en Libye, Mali et Centrafrique étaient un signe d'une nouvelle priorité qu'accordent les états européens aux risques sécuritaires dans la région.

Il convient que ces opérations ne restent pas une expression des actions isolées et d'un intérêt éphémère pour la région. La maîtrise des risques dans la région sahélo saharienne nécessitent des stratégies globales et concertées pour le développement humain et durable ainsi qu'une responsabilité accrue des élites et décideurs locaux.

Les contributions de cette publication soulignent que le terrorisme contemporain au Sahel requiert une approche globale d'analyse politique, économique, sociale, technique, et culturelle qui peut ensuite contribuer aux réflexions militaires et stratégiques. Par ailleurs, elles illustrent les options et les difficultés qui restent inévitables dans le cadre de la coopération régionale. Les auteurs de cet ouvrage tentent d'éclaircir cette situation complexe, tout en essayant de contribuer à réduire le vide entre les questions sécuritaires et la liberté politique.

Ellinor Zeino-Mahmalat et Helmut Reifeld

Introduction

Les pays de la région du Maghreb arabe font face, depuis des décennies, à des défis structurels profonds et multidimensionnels liés à l'instabilité politique, économique, sociale et sécuritaire suite à la dépendance de ces pays vis-à-vis de l'étranger et à l'échec de leur intégration régionale en raison du blocage continu du processus d'édification du Maghreb arabe.

Ces défis se sont exacerbés avec le temps, augmentant les risques à l'issue des grandes transformations politiques et sociales accompagnant ce qui est communément appelé « le Printemps arabe ».

Dans cette situation, la région vit une difficile période de changement qui a ouvert la porte à toutes les éventualités et l'a préparée, plus que par le passé, à recevoir les contrecoups négatifs de l'environnement régional et international, en particulier les répercussions de la crise sécuritaire dans le Sahel africain que nous avons vécue au cours des décennies écoulées. Il s'en est suivi des crises successives dont le rythme s'est accéléré au cours des dernières années au point de donner aux mouvements « jihadistes » l'occasion d'établir des bases et des centres de recrutement, de planification, d'entraînement et de lancement. Les réseaux du crime organisé, sous toutes leurs formes, ont pu s'implanter dans cette région, la transformant en points de passages sûrs pour l'exercice de leurs activités.

L'incapacité des Etats à protéger leurs frontières et à faire face aux vagues d'immigrants et de trafiquants d'armes a fait de cette zone un environnement propice au crime organisé et a facilité l'implantation de bandes armées, notamment les trafiquants de stupéfiants et les organisations terroristes, qui y ont concentré leurs forces et leurs activités.

Ainsi, le Sahel africain est devenu le théâtre d'opérations de trafic en tous genres : un point de transit de la drogue, un centre d'accueil de tous les dissidents, des hors-la-loi, des trafiquants de marchandises – cigarettes et tous types de contrefaçon commerciale, zone de non droit où sévissent la fraude financière, les crimes et délits de haute technologie, le commerce des armes, la prostitution transfrontalière organisée, ou encore le

blanchiment d'argent. Cet environnement favorable a permis à ces bandes de faire une alliance sacrée et d'inter-changer les rôles, loin de tout contrôle des pays de la région et des parties prenantes internationales influentes.

Une telle situation a eu pour effet l'écroulement de certains pays de la région, comme c'est le cas en République du Mali, ce qui a ouvert la voie à l'intervention étrangère dans la région de façon patente, avec pour conséquence l'aggravation de la crise dans d'autres pays comme le Niger, le Tchad et le Burkina Faso, entraînant par la même occasion des risques et des défis sécuritaires dans tous les pays de la zone, en particulier en Mauritanie.

Cette crise sécuritaire exacerbée dans la zone du Sahel africain n'est en fait que la répercussion des crises politique, économique, sociale et culturelle persistantes de la région, accumulées depuis des décennies et se manifestant de manière flagrante dans l'instabilité politique et l'échec de l'Etat dans la réalisation des objectifs de développement et d'émergence d'une identité nationale homogène et intégrée.

Didi OULD SALECK

La crise de l'intégration de l'Etat et la crise sécuritaire au Sahel : quelle relation ?

Didi OULD SALECK

La région du Sahel africain connaît des crises qui se sont exacerbées. Certaines ont accompagné la création des Etats depuis leur indépendance, d'autres leur évolution. Cependant, la plupart de ces crises sont devenues structurelles, menaçant l'existence même des nations dans cette région du monde, comme c'est le cas au Soudan dont la partition en deux Etats a été consacrée. La dernière crise malienne, qui a menacé l'existence de ce pays et réintroduit, de manière ostentatoire, l'intervention étrangère dans la région, avec les répercussions qui vont en découler, en est un autre exemple.

Un tel état de choses est de nature à compromettre la paix et la sécurité dans le monde à travers la menace directe de la stabilité dans les zones géographiques avoisinantes s'interpénétrant avec la zone du Sahel : les régions du Maghreb arabe, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique au Sud du Sahara.

Le Sahel, en tant que concept politique et aire géographique déterminée dans le continent africain, est une entité galvaudée par les médias. Cette zone, créée dans le cadre des stratégies internationales qui cherchent à façonner la carte de la région, est une immense bande géographique qui va des côtes de l'Océan Atlantique à l'ouest jusqu'à la Mer rouge à l'est. La ceinture sahélienne, d'une superficie d'un peu plus de trois millions de kilomètres carrés, s'étend sur 3.053.200 km²¹ sur toute la largeur du continent africain et couvre, en largeur, entre plusieurs centaines et mille kilomètres.

Cette région, caractérisée par un climat rude, aride à désertique, se trouve au sud du grand Sahara. Elle marque la séparation physique et culturelle entre la région sud du continent, plus fertile, et le désert du Sahara, au nord. Ses spécificités géographiques et environnementales offrent des similitudes avec l'Afrique du Nord. Il y habite des groupes humains qui ne diffèrent pas beaucoup

d'un pays à l'autre, tant en ce qui concerne le mode et le niveau de vie que du point de vue de la cohabitation entre les tribus et les relations des populations avec l'Etat central. Elle regroupe, outre la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Tchad, le Soudan et l'Erythrée. Il convient de noter que la région du Sahel, en tant qu'espace géographique, se rétrécit et s'étend suivant les besoins des promoteurs des stratégies internationales qui l'ont créée au préalable et suivant les usages, parfois ambigus, qu'en font la politique et les médias ; le terme est souvent repris par des personnes non spécialisées, ce qui entraîne dans la plupart des cas une imprécision au niveau des limites de cette zone et une confusion dans sa signification politique.

Les racines de la crise d'intégration de l'Etat, en Afrique en général et dans la région du Sahel en particulier, remontent à la formation de l'Etat, à la manière dont cette formation a été opérée, aux politiques coloniales l'ayant inspirée qui n'ont pas pris en compte, dans la fondation de cet Etat, les données objectives géographiques et humaines mais qui ont divisé cette région pour servir leur stratégie à long terme et leurs intérêts du moment. Aussi ont-ils opéré le découpage des nationalités entre ces pays, les émiettant en différentes entités sociales, ce qui a engendré des conflits permanents au sein de ces pays et entre eux.

Les politiques coloniales ont axé leur action sur les modestes infrastructures réalisées, concentrées sur les capitales de ces pays, laissant derrière elles de grands vides géographiques et des déséquilibres démographiques entre les diverses zones d'un même pays. Dans chaque cas, exception faite du Soudan, leur action s'est concentrée sur le sud du pays. Les déséquilibres structurels qui ont accompagné la mise en place des Etats dans la région du Sahel ont constitué des obstacles essentiels s'érigant contre l'édification du projet d'un Etat moderne, apte à promouvoir sa croissance et à se développer, ce qui a conduit à son échec dans la réalisation des objectifs de développement et, par voie de conséquence, à son échec dans la formation d'une identité culturelle nationale homogène, de nature à aider le pouvoir en place à se consacrer à la bataille pour le développement. Ces pays ont été également incapables de construire des identités politiques propres pouvant contribuer à construire leur projet national et leur

éviter les dérapages, querelles et guerres intestines qui les ont minés des décennies durant.

Ainsi, la crise sécuritaire exacerbée dans la zone du Sahel n'est qu'une manifestation et l'une des expressions de la crise d'intégration de l'Etat dans cette région. L'incapacité de réaliser l'intégration et l'harmonie culturelle est à l'origine des conflits ethniques provoqués par des réflexes identitaires. Quant à l'échec dans la réalisation des objectifs du développement, il est le résultat de la propagation de la gabegie politique, administrative et financière qui a, à son tour, aiguisé les problèmes socioéconomiques comme la pauvreté, le chômage et le sentiment de privation, autant de facteurs qui nourrissent les conflits en raison du sentiment éprouvé par la majorité d'être écrasée par la minorité. Mais il est aussi la conséquence de l'échec dans l'édification d'une identité politique nationale de nature à favoriser un consensus national sur les principales références requises par le contrat social en vue de construire l'Etat et la citoyenneté. Il s'agit là d'un facteur décisif en ce qu'il constitue l'arrière-plan de toutes ces crises. En effet, l'immensité déserte de l'espace géographique a contribué à l'infiltration dans la région des mouvements « jihadistes ». Ce vide a aussi favorisé le développement et le transit de tous types de bandes du crime organisé, encouragées par l'état de déliquescence consécutif à la gabegie administrative et financière. C'est la corruption qui a aidé le crime à prendre pied et à exercer ses activités, qui a stimulé son développement et créé, en outre, l'environnement psychologique et politique des conflits raciaux et des guerres civiles.

Nous tenterons d'approfondir toutes ces questions à travers les axes suivants qui identifient les racines de la défaillance des Etats, la crise identitaire dans les pays de la zone et les facteurs politiques de la crise sécuritaire dans la région du Sahel.

Axe 1 : Racines et background : La crise de l'intégration de l'Etat au Sahel

La naissance des Etats au Sahel n'a pas été une naissance naturelle mais elle est le produit de politiques coloniales en Afrique au cours des années 1950 et 1960. Le colonialisme a créé ces entités dans le cadre de sa politique et de sa stratégie

en Afrique et entrepris une division artificielle de ce continent, conformément à ses plans, suite au découpage géographique qui a résulté de la conférence de Berlin (1884 – 1885). En conséquence, ce qu'il est advenu de la région du Sahel est le résultat inévitable des politiques menées par l'Europe à cette époque.

Les séquelles de la politique coloniale

Les politiques coloniales ont créé des Etats dans la région du Sahel sans tenir compte des données humaines objectives qui garantissent l'harmonie culturelle et ethnique et des données géographiques qui conditionnent les ressources et la possibilité de les exploiter.

Les pays africains, en général, sont apparus en tant qu'entités artificielles souffrant de nombreux problèmes structurels ; les pays du Sahel en sont un exemple. Une telle situation a empêché leur intégration et leur développement ces dernières décennies et les a exposés à l'instabilité et à des crises successives. Avec le temps, ces crises se sont exacerbées pour arriver à menacer l'existence même de tous les Etats de cette région sahélienne, restée longtemps en proie aux querelles intestines et aux guerres civiles.

Le pari, lancé par les puissances coloniales pendant leur domination dans la région du Sahel, de nourrir les conflits raciaux et la division sociale, vaut pour la période de l'après indépendance. Ces puissances ont nourri de nombreuses querelles intestines et guerres civiles qui ont éclaté dans certains Etats ; elles ont aussi œuvré à la poursuite de ces conflits au Soudan, au Tchad, au Niger et au Mali.

D'ailleurs un des axes de la politique du colon était fondé sur la devise « diviser pour régner », en semant partout les ingrédients des conflits tribaux, de la guerre civile entre les diverses composantes autochtones des populations du pays et en s'attelant à approfondir ces différends et conflits pour en assurer la pérennité après leur départ, aux fins de les exploiter pour la poursuite de l'influence coloniale dans ces pays.

Les politiques coloniales n'ont pas davantage tenu compte, lors de leur répartition du gâteau africain, des prolongements humains des groupes ethniques ni de leur répartition naturelle au plan géographique.

Elles se sont limitées à dresser les cartes des pays sans se préoccuper des hommes qui vivent sur ces terres. Nous n'en voulons pour meilleure preuve que la situation des Touaregs qui sont répartis entre cinq pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest : Mali, Niger, Burkina Faso, Algérie et Libye² - cela en plus de groupes réduits qui existent au Maroc et d'autres qui nomadisent entre le Mali et la Mauritanie, ce qui a eu pour effet de les marginaliser, victimes qu'ils sont de privation et d'exclusion.

Les Touaregs éparpillés entre ces pays connaissent aujourd'hui de nombreux problèmes : les zones les abritant ne font pas l'objet de la préoccupation des gouvernements et ne sont pas développées, c'est pourquoi ils sont en constante rébellion, tant au Niger qu'au Mali.³ Ce sont les mêmes raisons qui ont conduit à des conflits politiques et sociaux dans tous les pays de la région, allant parfois jusqu'à faire éclater la guerre civile permanente, comme au Soudan et au Tchad.

Au lieu de voir la communauté internationale - l'organisme régional africain concerné directement par la question - s'atteler au traitement des séquelles de la politique coloniale au sein du continent africain aux fins d'atténuer les conflits ethniques, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a, juste après sa fondation au début des années 1960, et pour préserver la stabilité dans les pays du continent, décidé dans sa Charte de consacrer le système dit de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, c'est-à-dire le statu quo.

La pluralité ethnique et culturelle, ajoutée dans chaque pays à la précarité des fondements de l'Etat, a mené directement à l'échec des nations à absorber les différences entre les groupes qui en sont constitutifs, en raison notamment de l'absence de l'Etat de droit, de la citoyenneté et de la souveraineté de l'Etat unitaire. Ce vide a conduit ces groupes à se replier sur eux-mêmes, faisant référence à leurs origines, c'est-à-dire au cadre tribal, et à se définir par leur appartenance ethnique et communautaire au détriment de leur citoyenneté et donc de leur appartenance à tel

ou tel Etat. Il s'en est suivi l'émergence de nouvelles aspirations de la part des groupes ethniques à se doter d'un Etat propre. Un tel état de choses ne pouvait aboutir qu'à l'émiettement et à la partition du Soudan en deux Etats (en 2011), à l'effondrement de l'Etat au Mali (en 2012-13), ce qui a nécessité l'intervention militaire directe de la France pour préserver son existence. Tous les pays de la région sont enclins à subir le même destin, tant que la question de la cohabitation ethnique n'est pas traitée convenablement et tant que l'Etat de droit n'est pas mis en place, consacrant l'Etat de la citoyenneté face à l'Etat unitaire.

L'instabilité politique

La région du Sahel est caractérisée par l'instabilité politique permanente, non seulement en raison de la crise socioéconomique difficile en l'absence de fondements réels de l'Etat, mais encore en raison de la multiplicité des putschs militaires qui ont frappé cette région du monde. Certains pays ont enregistré des chiffres record, comme la Mauritanie où le record de quinze coups d'Etat (réussis ou échoués) a été battu. Les derniers ont été le coup d'Etat du 6 août 2008 en Mauritanie, suivi du putsch de 2012 au Mali. Il est établi aujourd'hui que les coups d'Etat militaires sont parmi les plus importants facteurs d'instabilité, ce qui représente le plus de risques pour le développement car ils mettent fin à la continuité de l'Etat, des institutions, ainsi qu'aux expériences accumulées en matière d'expertises.

De même, le climat qui accompagne en général les coups d'Etat a pour effet de faire émigrer les capitaux nationaux vers l'extérieur, d'arrêter les flux d'investissements étrangers, de faire partir les cerveaux, sinon d'arrêter ou de ralentir toute entreprise dans un contexte marqué par la peur et le manque de libertés.

Tous ces facteurs, ajoutés à la gabegie financière et administrative qui accompagne en général le pouvoir militaire dans le monde, font que les coups d'Etat sont la première entrave au développement.

Le rapport des experts de la Banque mondiale de l'année 1989 a révélé que la crise de développement en Afrique est une crise de gouvernance et que la gabegie financière et administrative est le

facteur qui influe le plus sur le processus du développement du continent.⁴

Il convient de noter que les coups d'Etat militaires dans les pays du Sahel n'ont pas un caractère ethnique et ne sont pas toujours mus par des considérations raciales, mais sont une manifestation de l'échec de l'Etat, en Afrique en général et dans la région du Sahel en particulier, dans la réalisation des objectifs du développement. A cela s'ajoute l'échec dans la concrétisation de l'intégration nationale, dans la reconnaissance des droits des minorités, dans la consécration des valeurs de la citoyenneté, de l'équité et de l'égalité des chances. Ainsi, ces pays ont vécu et continuent de vivre des crises profondes, aiguës, qui touchent à toutes leurs structures et institutions politiques et civiles.

Ces crises à répercussions négatives n'influent pas seulement sur les performances de tel ou tel Etat (à légitimité douteuse) mais encore sur la réalité de sa propre existence. Aussi, beaucoup de questions interpellent l'observateur : l'Etat dans la région du Sahel est-il une réalité en tant qu'institution socio-politique ou s'agit-il d'une entreprise imaginaire sans aucun rapport avec la réalité sociale ? Ou bien, trouve-t-il d'autres moyens pour s'exprimer, compte tenu de ses conditions et de ses institutions propres ?⁵ Cet environnement de crise économique, sociale et culturelle est naturellement propice aux coups d'Etat militaires porteurs d'instabilité politique.

La poursuite de la dépendance de l'étranger et de l'intervention extérieure

Il était naturel que les pays du Sahel continuent à dépendre de l'extérieur car ces pays sont le fruit de la volonté du colonisateur, comme relevé plus haut. Ainsi, le post-colonisateur a la haute main sur leurs politiques et sur leurs choix, qu'il oriente au gré de ses intérêts.

Ces pays témoignent d'une incapacité flagrante à élaborer des politiques nationales en comptant sur leurs propres efforts et conformément à une vision qui sert leurs intérêts, à réaliser le développement et l'intégration axés sur les fondements de l'Etat, en consacrant l'identité nationale et en renforçant l'appartenance

au pays, en s'affranchissant des volontés de l'Etat colonisateur et de ses politiques.⁶

Paradoxalement, au lieu que ces pays œuvrent à renforcer leur indépendance nationale et la coopération entre eux, leur dépendance de l'extérieur s'est accentuée car ils s'avèrent incapables d'édifier une économie nationale productive pouvant constituer un fondement pour la coopération Sud-Sud. Pire, les différents types de dépendance de l'extérieur se sont approfondis au cours des dernières décennies, partant de la dépendance alimentaire à la dépendance culturelle et politique. La crise de la dette extérieure qui a explosé au cours des années 1980 n'est que la meilleure preuve de l'importance de cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Non seulement la décision des pays est tributaire des politiques internationales, mais encore leur politique n'est que la manifestation de la volonté extérieure, puisqu'ils se bornent à exécuter des agendas dictés par des puissances influentes au plan international.⁷ La dernière intervention française au Mali n'est que l'expression de la dépendance de l'Etat malien et de son incapacité constante de défendre les intérêts nationaux. L'intervention extérieure traduit la perte de la souveraineté dans ce pays dans ses manifestations les plus claires, de sorte que l'Etat s'est transformé dans la plupart des cas au Sahel en courtier entre l'intérieur et l'extérieur plutôt que d'être un acteur positif au service de l'unité nationale et qui œuvre à réaliser les objectifs de développement.

Le défi de la géographie face à l'intégration nationale

Parmi les nombreuses particularités que partagent les pays de la région du Sahel figurent l'immensité de leur superficie et le nombre limité de leurs habitants, exception faite du Soudan, caractérisé par une vaste étendue géographique et une densité relativement élevée de population. Ce pays est suivi par la Mauritanie sur le plan de la superficie, mais la Mauritanie s'en différencie par la faiblesse de sa population, au demeurant concentrée dans des zones limitées de l'espace géographique.

Le caractère général qui prévaut dans la plupart des pays de cette région est que l'essentiel de sa superficie est saharienne,

constituée principalement de terres arides à désertiques (Mauritanie, Mali et Niger), ce qui fait que la majorité des habitants se concentre dans des zones précises et très limitées par rapport à la superficie de l'Etat. Par conséquent, la plupart des superficies de ces pays sont restées quasiment inhabitées, une situation qui a compliqué la mission des Etats africains en général, et ceux du Sahel en particulier.

L'éparpillement des habitants dans des zones éloignées et isolées les unes des autres a empêché l'intensification des contacts humains en tant que facteur d'intégration socio- culturelle de nature à aider à la cohabitation et à l'harmonie sociale. Un tel état de fait a représenté également un défi pour les politiques de développement, car l'étendue de l'espace géographique est un facteur d'augmentation des coûts des projets d'infrastructures de base, voire un obstacle majeur dans un contexte de modicité des moyens économiques et de manque d'expertises.

La mission des gouvernements œuvrant au développement de ces pays et à leur intégration a été rendue encore plus difficile par les actions entreprises par le colonisateur pendant la longue période d'occupation de la région, du fait qu'il a établi la capitale et des principales villes au sud du pays. En conséquence, tous les projets d'infrastructures et de construction se sont concentrés au sud de ces pays. Dès lors, il est naturel que la vie politique et l'activité économique soient concentrées sur la capitale, ce qui a contribué à vider les autres villes. L'exode vers les grandes villes a fait le reste, aggravant ainsi les problèmes structurels dont souffraient déjà ces pays. Il en est résulté l'anéantissement de l'économie rurale, qui était l'épine dorsale des économies sahéliennes, et la mise au chômage de sa force de travail désormais aux dépens des cités, ce qui a favorisé nombre de problèmes et de crises sociales constituant un environnement propice au développement du crime organisé.

Axe 2 : La crise identitaire : une manifestation pour consacrer l'intégration de l'Etat au Sahel

Le colonisateur a créé une entité qui est l'Etat dans les différents pays de la région du Sahel sans tenir compte d'aucune donnée humaine ou géographique. Autrement dit, cet Etat n'a pas été fondé sur une vision prenant en compte les intérêts de ses fils et

répondant à leurs besoins et préoccupations. Aucun facteur n'était réuni pour la construction d'une nation homogène à laquelle les citoyens appartiennent effectivement, partageant un passé commun et aspirant à un même avenir qui leur garantisse dignité et sentiment de sécurité.

Ainsi, l'absence de volonté au moment de la fondation de l'Etat et l'absence de vision et d'exemples à suivre ont fait que cet Etat est incapable de construire une identité, que ce soit dans sa dimension culturelle et sociale ou dans sa dimension politique. Faute de construire cette identité pluridimensionnelle, l'Etat, dans les pays du Sahel, n'est pas parvenu à intégrer ses différentes composantes ethniques et raciales, non plus que les autres franges sociales. Ce constat a ainsi favorisé un Etat faible au sein duquel les tribus et les groupes ethniques sont les unités de base des structures politiques et sociales organisant toutes les interactions. Cela a conduit à confiner l'idée de l'Etat dans les limites d'un pouvoir personnel qui exerce et assure le monopole de la violence organisée, répartit les rendements de l'Etat et distribue à ses alliés les fonds publics.⁸

Max Weber définit l'Etat comme « l'autorité d'un pouvoir exercé sur un territoire donné avec le monopole de la violence légitime »⁹ mais l'existence d'un Etat, au sens de ce concept classique, ne garantit pas l'avènement d'une nation apte à assurer sa pérennité et qui disposerait des conditions nécessaires pour promouvoir et édifier une identité propre de nature à encourager l'harmonie et la cohabitation commune. Ce problème identitaire n'existe pas, si bien que la différence entre les pays à ce niveau est plutôt une différence de degré.

La question identitaire est toujours présente dans toutes les étapes de l'existence des sociétés et des Etats nouvellement créés de par le monde, en ce qu'elle est un phénomène lié aux entités politiques, sociales et culturelles de création récente.

Elle fait partie des tiraillements entre les différents courants politiques sur la destinée finale qui représente la stabilité relative de l'entité à laquelle elle appartient¹⁰, surtout dans une zone géographique qui n'a connu l'Etat à travers l'histoire que de manière entrecoupée. N'oublions pas que l'Etat qui y a été érigé

était le fruit de la volonté du colonisateur, les fils du pays n'ayant eu aucun rôle dans l'édification de cet Etat.

Si la matérialisation de cette identité commune est le garant essentiel de la pérennité du groupe au sens large et au-delà, de l'Etat, et du groupe au sens restreint censé protéger et défendre son entité, particulièrement son identité politique, l'Etat dans la zone du Sahel a échoué dans l'établissement de cette identité. Cette identité est au demeurant vue en tant qu'ensemble d'éléments qui donnent à l'Homme en tant qu'individu, et à la société en tant que groupe partageant un ensemble de relations, le sentiment d'exister et d'appartenir à une même communauté et à un destin commun.¹¹

Ce sentiment garantit la pérennité du groupe et défend son existence et lorsque ce sentiment disparaît, le groupe s'expose à la menace de la division et de l'émiettement (ce qui est conforme à la définition faite par Max Weber lorsqu'il parle de groupe ayant le sentiment d'une origine commune).¹²

Les études sociologiques sont généralement axées sur les types d'identité suivants : l'identité sociopolitique et culturelle, en ce qu'elle influe plus que les autres sur le processus d'évolution de l'Etat et les possibilités de son développement. Mais le plus grave est l'absence d'identité politique qui se trouve être la garante de la pérennité de l'Etat. La plupart des pays du monde ont une population multiraciale, multiethnique et religieuse, toutefois ce paramètre n'a pas été à l'origine de leur morcellement. En conséquence, le phénomène pluriracial et ethnique n'est pas propre au continent africain en général ni au Sahel en particulier, même s'il y apparaît davantage qu'ailleurs en raison de la précarité de l'Etat ; cela implique que la faiblesse de l'Etat, la précarité de son existence ainsi que son échec ne sont pas dus à sa pluralité ethnique et culturelle. Cependant, dans le contexte de la faiblesse de l'Etat, le phénomène des conflits raciaux et ethniques apparaît comme l'expression de l'effondrement de l'Etat et de sa fragmentation.

Après l'accession de chaque Etat à son indépendance dans le Sahel, une crise identitaire multidimensionnelle a éclaté dans la plupart des pays de cette région, en raison de la diversité des langues parlées par les populations et de leur pluralité ethnique.

Aussi la langue nationale a pris les devants de la crise identitaire, chaque partie s'en tenant à sa langue et voulant l'imposer à l'autre. Il était naturel dès lors que la majorité tentât d'imposer sa langue aux minorités, mais l'intervention du colonisateur qui avait décrété officielle sa propre langue et exclu les langues nationales et notamment celle qui est la plus répandue et qui joue un rôle influent au plan civilisationnel – comme la langue arabe – a changé la donne. La situation s'est compliquée lorsque certaines minorités ont pris fait et cause pour la langue du colon. La question de la langue a revêtu alors le caractère d'une crise identitaire multidimensionnelle dont le premier aspect est l'imposition par le colon de sa langue, écrasant toutes les autres langues nationales. C'est notamment le cas des pays qui ont adopté la langue française comme langue nationale officielle. Quant à l'autre aspect de la crise, il réside dans le rejet par les minorités ethniques de la langue de la majorité pour prendre parti pour la langue du colonisateur, ce qui a entraîné de nombreux conflits dans les pays du Sahel.

L'absence d'accord sur la langue officielle a nourri une crise identitaire qui perdure depuis des décennies dans ces pays.

L'identité culturelle et sociale qui nous intéresse ici est celle qui a des dimensions collectives et qui comporte des expériences communes, un système de valeurs et des critères représentant des exemples d'orientation du groupe. L'existence de cette identité sociale communautaire est susceptible de favoriser la cohésion de l'Etat et de lui permettre de se consacrer aux questions de développement, tout comme elle renforce l'immunité du pays face aux attaques extérieures. En effet, sous le prétexte de les défendre, les puissances occidentales ont bien souvent recouru à l'utilisation des minorités pour les exploiter à des fins politiques dans leur propre intérêt ; ces minorités ont aussi fait appel aux anciennes puissances coloniales pour affronter la majorité.

C'est là que réside toute l'importance de l'harmonie sociale et ethnique : pour garantir l'unité de l'Etat et sa cohésion intérieure, pour le prémunir contre l'intervention extérieure.

L'identité sociale et communautaire, dans certaines de ses manifestations, est l'existence matérielle et conceptuelle, en

lien étroit avec l'entité sociopolitique existante. Cette identité est donc un véritable partenaire dans l'existence effective de l'Etat. Elle implique une situation, un positionnement et une mission au service de cet Etat. Dans ce cas, l'identité sociale et communautaire est positive et efficace pour l'Etat.

Le plus grave échec pour l'Etat est de ne pas parvenir à édifier une identité politique claire, reposant sur des références communes représentant un consensus entre toutes les franges, communautés et ethnies formant cet Etat. Généralement, cette identité politique est claire et précise, notamment si elle est fondée sur un contrat social, c'est-à-dire une constitution, référence consensuelle pour tous, de façon à exprimer la volonté du peuple dans toutes ses composantes, loin de toute pression ou coercition.

Cette constitution aura fixé, de manière claire, les grandes questions comme le système de gouvernement, la relation entre les pouvoirs, le respect de la pluralité ethnique, culturelle et religieuse. Chaque citoyen doit se retrouver dans cette constitution. Elle doit lui offrir tout ce qui est de nature à garantir ses droits et lui permettre d'assumer ses devoirs en toute responsabilité et en toute liberté, de participer à la vie publique de la manière qui lui convient. C'est là que réside l'intérêt de l'identité politique, dont la réalisation signifie l'élimination de toutes les formes d'oppression sociale, de conflits raciaux conduisant au dérapage et à l'extrémisme. C'est que l'exacerbation de l'extrémisme dans les positions des communautés ethniques, culturelles et raciales augmente au fur et à mesure qu'augmente l'incohérence de l'Etat et la différence de traitement à l'égard de ces communautés.

L'extrémisme racial et culturel ne se développe et ne s'épanouit que dans un environnement où la force vive nationale a échoué dans l'édification d'une identité politique unitaire. En effet, il s'agit d'une force organisatrice dont l'action est efficace dans la maîtrise des courants caractérisant cette réalité sociale changeante dans les pays nouvellement créés comme ceux du Sahel.

Aussi, l'échec de l'Etat dans cette région du monde à établir une identité politique réelle et cohérente a conduit au manque de confiance en soi des sociétés de ces pays et entraîné une peur qui

sous-tend l'incapacité de jouir de la vie commune, ce qui a pour effet le repli sur soi des composantes ethniques et culturelles. Une telle situation encourage la consécration des identités sectaires au détriment de l'identité nationale unificatrice. Il s'en est suivi alors un cercle vicieux de crises qui ont menacé l'existence de l'Etat dans cette région et ont transformé les pays en entités précaires, vidées de leurs substance, qui ont échoué dans leur mission.

Parmi les manifestations d'un tel phénomène on peut noter :

1. La rébellion contre l'Etat et la défiance à l'égard de sa légitimité et de son pouvoir, ce qui est souvent lié à l'usage de la force armée comme au Soudan, au Tchad et au Mali ;
2. L'alternance dans l'accaparement de l'appareil d'Etat comme seul moyen de réaliser les intérêts du groupe œuvrant à la suprématie et à prendre le pouvoir. Cette situation a pris les formes suivantes :
 - L'utilisation à large échelle de la force armée, comme cela se déroule périodiquement au Tchad depuis son indépendance ;
 - L'utilisation des coups d'Etat militaires. Le groupe ayant initié le coup accapare les rênes de l'Etat, ses institutions et ses services, met à la tête de l'Etat un représentant du groupe aux fins de conduire le pouvoir dans son intérêt jusqu'à ce qu'un autre groupe entreprenne la même initiative en renversant le premier et ainsi de suite...

Tous les pays de la région ont connu cette situation. En matière de coups d'Etat militaires, la Mauritanie bat tous les records.

3. Le retrait de l'Etat et la recherche d'autres cadres pour que l'individu réalise ses intérêts minima est un phénomène typique. En même temps que l'Etat se disloque, la première forme de société ressurgit, soit la tribu. Il en est ainsi au Darfour, au Soudan. Ce phénomène peut revêtir aussi d'autres formes raciales ou ethniques, comme dans le cas des Touaregs au Mali et au Niger. L'échec des pays du Sahel dans la réalisation d'une identité politique commune fait qu'ils partagent les spécificités suivantes :
 - ils connaissent tous une identité incertaine ;
 - ils vivent tous ce qu'on appelle « le fractionnement » de l'identité culturelle nationale ;

- ils ont tous été incapables de promouvoir une identité socioculturelle et politique nationale ;
- la plupart d'entre eux sont connus pour leurs « identités mortelles ».

En conséquence, la revendication d'une identité politique unitaire est une exigence stratégique au profit de la cohésion de l'État pour que celui-ci puisse se consacrer exclusivement aux questions de développement ; en effet, l'échec d'une telle entreprise est à l'origine de ce qu'on peut appeler « les ingrédients qui provoquent les crises ».

Axe 3 : Les facteurs de la crise sécuritaire dans la région du Sahel

L'observateur qui suit l'évolution de la situation dans la région du Sahel peut aisément la qualifier de « détérioration croissante », notamment en raison de l'intensification des activités liées au crime organisé transfrontalier et du nombre de guerres civiles qui y sont déclenchées.

Ainsi, nombre de ces pays connaissent des conflits armés qui ont fait vivre à la région sahélienne des crises sécuritaires successives. Selon un autre cas de figure, les pays sont influencés par les crises des pays voisins qui leur occasionnent, à leur tour, des crises. Aussi est-on en droit de l'appeler « zone de convergence des crises », en dépit de la diversité de ses ressources naturelles. Le nombre insignifiant d'habitants par kilomètre carré, l'immensité de la superficie et, pour la plupart, l'enclavement dû à l'absence d'accès à la mer font que cette zone ne peut pas tirer profit de ses ressources naturelles.

Les puissances internationales peuvent donc facilement exploiter cette situation et créer des crises de toutes pièces afin de faire pression et d'arracher des conventions à des conditions très favorables pour piller les ressources naturelles de la région. Il suffit ensuite de favoriser toutes les tensions et toutes les crises possibles pour pérenniser cet état de fait.

Parmi les principaux facteurs à l'origine de la crise dans la zone du Sahel, on peut citer :

L'échec des politiques de développement

L'échec des politiques de développement a transformé la région en zones où sévit la précarité. Il est désormais admis que tous les pays du Sahel ont échoué dans la réalisation des objectifs de développement au cours des cinquante dernières années ; les institutions gouvernementales connaissent des échecs cuisants et affrontent des défis immenses pour faire face à la communauté internationale.

Les pays de cette région sont ainsi classés parmi les pays à haut degré de précarité, ce qui en fait trop souvent les lanternes rouges¹³ à l'échelle mondiale en termes de développement économique, social, sanitaire, culturel...

Vivre dans un Etat où sévit la précarité implique d'être privé des services de base, de la sécurité et des droits de élémentaires que devrait offrir l'Etat, ce qui implique des dégâts humains considérables et à large échelle. La précarité consiste en :

- l'échec de l'Etat à imposer son autorité et son incapacité de fournir les services de base, outre son impuissance à préserver la légalité.
- Dans ce cas, l'Etat, incapable de protéger ses concitoyens contre la violence, ne peut ni offrir les services essentiels à tous les citoyens, ni acquérir leur reconnaissance de sa légitimité.¹⁴ Généralement les spécificités des pays vivant dans la précarité se résument dans les points suivants :
 - la faiblesse de la capacité à mobiliser les ressources ;
 - la baisse des taux de croissance au niveau du développement humain ;
 - la baisse de la densité de la population ;
 - la hausse de la dette extérieure ;
 - le faible attrait des investissements étrangers.

Le danger de la transformation du pays en zone où sévit la précarité réside dans l'absence de volonté politique des dirigeants de s'acquitter convenablement de leurs devoirs envers leurs concitoyens et d'assumer leurs responsabilités face aux défis

pressants, ce qui fait que les structures de l'Etat manquent des capacités requises pour accomplir leurs principales missions : la lutte contre la pauvreté, la réalisation des objectifs du développement et la protection des populations, la défense de leurs intérêts économiques, politiques et humains. Il s'agit ensuite de leur offrir les conditions de vie décente.

Caplan confirme cette définition des pays à situation précaire sur la base des caractéristiques existantes au niveau des structures de l'Etat et quant à la question de l'absence manifeste de concordance entre les institutions officielles et non officielles.

Il estime que les frontières, imposées aux groupes multiraciaux qui ne sont pas unis par une histoire commune, peuvent facilement favoriser la séparation des populations de l'Etat pour lesquelles il a été créé. Il est peu probable que de telles conditions socio-politiques puissent générer un gouvernement capable de concrétiser les aspirations de ses concitoyens.¹⁵

Tout pays qui connaît cette situation en arrive généralement à vivre une situation d'instabilité politique, de déclin économique et d'arrêt des activités des institutions conduisant généralement à l'anarchie sociale et aux conflits raciaux, ce qui est de nature à influencer négativement sur la prise de décision politique, voire à la paralyser.

C'est ce qui a entraîné l'incapacité de l'Etat à offrir la sécurité et les services sociaux de base aux populations et c'est précisément la situation à laquelle la plupart des pays du Sahel sont arrivés. Cet état de fait pourrait encourager l'esprit séparatiste et faire de ces pays un terrain propice au crime organisé sous toutes ses formes et au trafic illicite des stupéfiants, des personnes et des bandes d'immigrés clandestins.

« Une équation géographique mortelle » : La relation entre l'immensité de la superficie et l'essor du crime organisé

La majorité des pays du Sahel se situent dans l'aire géographique du grand Sahara. C'est l'un des déserts les plus arides au monde, les plus difficiles d'accès et les moins peuplés. Les pays situés dans cette zone aride à désertique, où il est difficile de vivre en raison de la rareté de l'eau, voient ces conditions se répercuter sur le nombre et l'aspect des agglomérations urbaines, la faiblesse

de l'activité économique et sa répartition dans l'immensité de l'espace saharien. Cette inégalité de répartition géographique est encore accentuée par le fait que les capitales de ces pays sont généralement situées à l'extrême sud du territoire.

Un tel état de fait entraîne l'impuissance de l'Etat à étendre son autorité sur tout le territoire national, y compris sur ses points les plus reculés. En conséquence, un tel cas de figure est susceptible d'affaiblir le contrôle que peut avoir l'Etat sur son territoire et de favoriser la rébellion contre le centre. En outre, l'incapacité de maîtriser les frontières a créé un vide géographique qui, à son tour, contribue à l'implantation du crime organisé et permet aux bandes de circuler librement loin de la surveillance de l'appareil sécuritaire de l'Etat.

Du fait de l'étendue de l'espace sahélien et de l'importance des superficies des pays, on peut affirmer que la géographie est mortelle au Sahel. Une telle situation transforme ces pays en zones extrêmement fragiles, d'où la facilité avec laquelle les bandes du crime organisé s'y implantent, les organisations et les groupes terroristes y multiplient leurs activités, ce qui accélère la déstructuration de l'Etat déjà très affaibli dans cette région du monde.¹⁶

L'incapacité de l'Etat à défendre ses frontières face à l'immigration clandestine et au trafic d'armes a fait de cette zone l'un des environnements les plus propices à l'activité du crime organisé. Les bandes organisées - en particulier les terroristes et les narcotrafiquants - concentrent aisément leurs activités dans la région, implantent leurs bases, font des alliances et inter changent les rôles, loin du contrôle des Etats et des parties prenantes influentes au plan international.¹⁷

Cet environnement géographique favorable a contribué au renforcement et au déploiement des éléments d'Al Qaeda. Cette nébuleuse traverse les pays où elle dispose d'éléments comme en Mauritanie, au Mali, au Niger et en Algérie.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, l'organisation Al Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) en particulier, les groupes armés au Sahel en général, ainsi que les activités terroristes qu'ils

mènent ne sont pas les seuls défis qui menacent la sécurité du Sahel.

En effet, les trafiquants de drogue et de cigarettes, les intermédiaires de l'immigration clandestine, les bandes qui s'adonnent au trafic transfrontalier de personnes et de prostituées, ne sont pas moins dangereux que les organisations terroristes. Tous exercent leurs activités en exploitant des routes non surveillées et qui changent au gré des circonstances, routes situées entre le Mali, la Mauritanie et l'Algérie, car ces zones désertiques et inhabitées sont favorables à leurs agissements et ils peuvent s'y déployer en toute liberté.

L'échec des politiques sécuritaires

Il est inévitable que les Etats du Sahel échouent face aux menaces sécuritaires auxquelles ils sont confrontés ces dernières années. Les raisons en sont multiples : les carences de leurs services de sécurité, la rareté de leurs ressources économiques et financières, la faiblesse de leurs expertises humaines, la dégradation de leurs infrastructures administratives, outre l'absence de préparation organisationnelle et opérationnelle pour contrer les menaces.

Cependant, si ces pays étaient en mesure de coordonner efficacement leurs appareils sécuritaires, ils pourraient compenser relativement les carences enregistrées au niveau national dans le domaine de la sécurité. Il est toutefois évident que la faiblesse en termes de coordination et l'inexpérience des appareils sécuritaires sont autant de facteurs qui les rendent inefficaces pour faire face au crime organisé transfrontalier qui menaçait et continue de menacer de manière directe la sécurité des Etats de la région.

Les exemples les plus saillants en sont l'échec en matière de coordination sécuritaire pour faire face à Al Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) et l'échec dans la confrontation avec le crime organisé.

L'échec en matière de coordination sécuritaire pour faire face à Al Qaeda au Maghreb islamique (AQMI)

En dépit de l'existence d'une coordination sécuritaire apparente entre les pays de la région, connue sous l'appellation de « coordination sécuritaire commune entre les pays du Champ »

ou encore « plan Tamanrasset », signé en 2009, où sont parties prenantes l'Algérie, le Mali, le Niger et la Mauritanie, l'échec est patent.

Le plan Tamanrasset a conduit à l'établissement d'un centre d'opérations militaires communes (CEMOC) à Tamanrasset, au sud de l'Algérie, sous parapluie franco-américain. Cependant, ce plan n'a pas donné lieu à une coordination véritable fondée sur une stratégie à vision et exécution communes, notamment face à AQMI, qui a menacé la sécurité de tous les pays de la région en intensifiant ses activités sur leurs territoires. Ainsi, AQMI a exécuté plusieurs opérations contre leurs gouvernements mais aussi contre des intérêts occidentaux sur ces territoires. Cela apparaît encore de façon plus manifeste dans la politique algérienne, axée essentiellement sur la défense et les renseignements, alors que la Mauritanie, qui subit sur son territoire des attentats terroristes, a opté pour une politique d'attaques préventives à travers ses interventions militaires répétées au nord du Mali, mais sans coordination avec l'Etat malien, peu avant l'intervention directe de la France dans ce pays pour faire face à Al Qaeda.

Le Mali a, quant à lui, choisi d'ignorer les activités d'Al Qaeda au nord de son territoire, ce qui a permis à AQMI de créer un « Etat » dans la zone de l'Azawad et d'en faire le point de lancement de ses attaques en vue d'une maîtrise complète du territoire malien. Le Niger, pour sa part, a préféré compter sur l'appui français et américain en leur permettant d'établir des bases aériennes de drones pour lutter contre les mouvements extrémistes.

L'échec dans la confrontation avec le crime organisé

La précarité de la situation des pays du Sahel et l'étendue de leur territoire géographique a permis aux bandes de crime organisé de se concentrer dans cette zone, en profitant du vide créé par l'absence de populations et en exploitant l'impréparation des appareils sécuritaires pour défendre le territoire national dans ces pays.

Les indices montrent que les bandes de narcotrafiquants ont transféré leurs activités d'Amérique du Sud vers l'Afrique, plus précisément au Sahel. En raison de la faiblesse des moyens

des pays de la région, il est normal qu'ils échouent face à la criminalité organisée transfrontalière dont l'activité s'est accrue ces dernières années.

Aussi cette région est-elle devenue le théâtre d'opérations de trafic et un point de passage de la drogue ainsi qu'un centre d'accueil des rebelles et d'individus recherchés par la justice, un foyer de contrebande, de fraude financière et commerciale, de crime de haute technicité, de commerce des armes, d'exploitation organisée du sexe et une zone de blanchiment d'argent sale.

C'est ainsi qu'environ 250 tonnes de cocaïne d'une valeur de 11 milliards de dollars sont expédiées illicitement chaque année d'Afrique vers l'Europe, si elles parviennent aux marchés pour lesquels elle est destinée.¹⁸

Il en découle que l'activité du crime organisé s'accroît à mesure que les institutions de l'Etat faiblissent. Le meilleur exemple illustrant cette situation est qu'après la chute du régime du colonel Mouammar Kadhafi en Libye, ni le Mali ni le Niger n'ont pu arrêter l'entrée des Touaregs avec leurs armes lourdes, qui avaient combattu aux côtés du colonel Kadhafi. C'est avec ces mêmes armes que les Touaregs ont pu faire tomber les principales villes maliennes en quelques semaines.¹⁹

Il s'en est suivi, en 2013, une intervention militaire française au Mali qui a entraîné l'augmentation du nombre de réfugiés, fuyant les champs de bataille au nord du Mali et se tournant vers les pays voisins, ce qui est de nature à augmenter la pression sur ces Etats. Le nombre de réfugiés maliens a dépassé 420.000 individus ; ainsi, les conséquences de ce conflit risquent d'être graves aux plans intérieur, régional et international et la région aura à payer un lourd tribut dans l'avenir.

Les répercussions de l'exacerbation des crises sociales sur la situation sécuritaire

Les pays du Sahel connaissent un essor démographique accéléré avec un taux de croissance naturel dépassant 2% dans tous les pays de la région, ce qui engendré la multiplication par quatre de la population depuis 1950 pour atteindre 68 millions en 2000.²⁰ Cette poussée démographique, conjuguée avec des sécheresses

répétées dans la région, véritables catastrophes naturelles, a conduit à l'appauvrissement et à la famine.

C'est ainsi que plus 18 millions de Sahéliens ont souffert de la famine en 2012.

De même, la région du Sahel est classée parmi les plus pauvres du monde²¹ avec tout ce que cela peut entraîner comme chômage et exacerbation de la crise sociale. La zone englobe certains pays qui accusent les taux de chômage les plus élevés dans le monde. Le taux de chômage est au dessus de 16% au niveau régional, tandis qu'il dépasse les lignes rouges, soit près de 47%, en Mauritanie.²²

Ces crises sociales, avec leur corollaire de privations et de souffrances, se répercutent de manière directe sur les différents types de criminalité, leur créant ainsi un terrain fertile. La pauvreté est le premier facteur à l'origine de l'émigration ; le chômage crée un vide et un sentiment de privation, entraînant les jeunes vers l'adhésion aux réseaux de la criminalité organisée et les poussant à rejoindre les organisations extrémistes jihadistes.

Par conséquent, les crises sociales exacerbées dans le Sahel constituent un environnement propice aux différentes activités de la criminalité organisée transfrontalière, dont l'activité est appelée à croître dans les années à venir, en raison de l'incapacité de ces pays de lui faire face et de l'inefficacité de l'appui de la communauté internationale.

La gabegie

Si la gabegie est la mauvaise utilisation des biens ou du pouvoir ou l'utilisation de telle ou telle position aux fins de réaliser des acquis particuliers, la gabegie politique est pour ainsi dire la plus dangereuse car il s'agit d'une action illégale pour l'obtention d'acquis propres afin de pérenniser son autorité et, partant, sa position afin de s'enrichir illicitement.

Les différentes formes de gabegie sont assez répandues dans les pays du Sahel. Ainsi, le Soudan est classé selon le rapport de Transparency International parmi les quatre pays arabes dans lesquels la gabegie est la plus répandue. Le Tchad est quant à lui classé selon le même rapport parmi une liste de quatre pays africains où sévit le plus la prévarication. La Mauritanie occupe

le 143^{ème} rang sur la liste de Transparency International 2013. Le danger de la gabegie réside dans le fait que ses victimes sont au premier chef les pauvres, que ce soit dans les pays pauvres ou riches.²³

Ce phénomène apparaît dans les rapports internationaux, qui notent que les pays africains sont à la tête des pays les plus frappés par la gabegie dans le monde. C'est le continent qui englobe le taux le plus élevé d'affamés. Les estimations de la Banque mondiale montrent que plus de 1.000 milliards de dollars sont versés chaque année comme pots-de-vin, soit plus de 3% des revenus du monde entier en 2003.

Les estimations de l'Union africaine soulignent à leur tour qu'environ 143 milliards de dollars sont transférés annuellement à l'étranger pour cause de gabegie et que ces ressources pourraient, si elles étaient utilisées à bon escient, produire une différence de taille au profit de ces économies.²⁴

Il est logique dès lors que la gabegie figure en tête des facteurs d'instabilité des pays pauvres en raison de la dilapidation des ressources économiques et financières, l'éparpillement des énergies et des privations des franges pauvres qui en découlent, ce qui encourage les conflits et constitue un obstacle à la paix sociale et à la prospérité économique.

Conclusion

En définitive, la crise sécuritaire au Sahel n'est qu'une manifestation de la crise de l'Etat dans cette région du monde, qui a échoué à réaliser l'intégration nationale susceptible de garantir la stabilité politique et sociale, et qui n'a pas pu davantage contribuer à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) garants de la prospérité, de la sécurité et de la sérénité auprès des populations de ces pays. Ces objectifs ne peuvent se réaliser qu'à travers les axes suivants :

1. œuvrer à réaliser l'intégration nationale qui fonde l'Etat de droit et les autres institutions garantes de l'Etat de la citoyenneté ;
2. s'atteler à la coordination et à la complémentarité entre les pays de la sous-région, notamment dans les domaines vitaux et stratégiques ;

3. faire en sorte que la communauté internationale prenne conscience de l'intérêt que représente la sécurité et la stabilité du Sahel pour la paix et la sécurité dans le monde ; le reste du monde doit réaliser que l'aide apportée aux pays du Sahel pour atteindre ces objectifs ne doit pas être tributaire des conflits d'intérêts des puissances mondiales et de leur lutte pour la suprématie comme par le passé.

Notes

- ¹ Voir www.startimes.com
- ² Emira Mohamed Abdel Halim : « L'intervention internationale au Mali : les causes et les opportunités », in : Centre Al Ahram pour les Etudes et la Stratégie, Le Caire, 2012, page 2.
- ³ Ali Al Ansari : « Les Touaregs, le Sahel dangereux » - voir site : <http://www.tawalt.com>.
- ⁴ Travaux du colloque : Questions de gouvernance locale sur le site www.janoubpress.com.
- ⁵ Choukri : « La crise de l'Etat en Afrique », site Al Ahram, [http : ahramonline.org.eg](http://ahramonline.org.eg)
- ⁶ Voir Pierre Kipré : « La crise de l'Etat nation en Afrique de l'Ouest », in : Outre-Terre, n°11 2005/2, pages 19 à 32.
- ⁷ Nabila Ben Youssef : « Les causes historiques des crises sécuritaires dans le Sahel africain », in : Revue africaine des Sciences politiques, <http://www.bchaib.net>.
- ⁸ Ahmed Mahfoudh Ould Menah : « Mirath Essayba » (L'héritage de la période d'anarchie : une étude de l'histoire de la culture politique du Bilad Chinguitt en Mauritanie), in : Imprimerie nationale, Nouakchott 1994, page 134.
- ⁹ Voir Ikram Adneni : « Sociologie de la religion et de la politique chez Max Weber », Beyrouth 2013, page 112.
- ¹⁰ Jean-Marc Siroën : « L'Etat-nation survivra-t-il à la mondialisation? », in : Université Paris Dauphine, Paris, 2006, page 20.
- ¹¹ Ikram Adneni : « Sociologie de la religion et de la politique chez Max Weber », op, page 120.
- ¹² Kaysar Moussa Zeine : « La question identitaire au Soudan: les manifestations et les perspectives », in : Institut des Etudes afro-asiatiques, février, khartoum, 2009.
- ¹³ Voir les détails des vues de Caplan dans le « Rapport européen sur le développement, transcender la précarité en Afrique, formulation d'une nouvelle approche européenne », in : Centre Robert Schuman pour les Etudes avancées - Institut universitaire européen, San Domingo de Visoli, 2009.
- ¹⁴ Ibidem, p. 26.
- ¹⁵ Voir les opinions de Caplan in Rapport européen sur le développement, centre Robert chaumen des Etudes avancées, Institut Universitaire Européen, 2009, p. 46.
- ¹⁶ Ali Nassari : « Les Touareg, le Sahel dangereux », ibidem, page 56.
- ¹⁷ Jean Marc Siroen : « L'Etat nation survivra-t-il à la mondialisation ? », Université Paris Dauphine.

- ¹⁸ Pour plus de détails, voir Hafed Nouïni Problématiques sécuritaires dans le sahel et le sahara ; sur Ir site : www.Bchaib.net.
- ¹⁹ Pour plus de détails ; voir le site ; www.cemoti.revues.org747.
- ²⁰ Voir les données sur le siter : www.ec.europa.eu/echo/aid/sub_saharien/sahel_fr.htm.
- ²¹ ibidem.
- ²² Voir le Rapport mauritanien stratégique 2012-2013, centre mauritanien des Etudes et recherches stratégiques.
- ²³ Voir W. Mohamed « La gabegie et ses répercussions sur la pauvreté, le cas d'Algérie, Revue num. 8, Cahiers politiques et droits, Univ. Saad Dahlab leblida, Alger, 2013, pp. 89-90.
- ²⁴ Ibidem, p. 90.

Les questions sécuritaires et les conflits des superpuissances sur les sources d'énergie

Mohamed SALECK BRAHIM

Pensées introductives

Nombre de puissances régionales et internationales travaillent, depuis quelques années, à mettre la main sur la zone extrêmement stratégique du Sahel africain pour s'assurer le contrôle et la conduite vers l'Ouest du pétrole et des nouveaux sites de réserves d'énergie et de métaux précieux. Ces puissances veulent impacter la stabilité et le bien-être économique du Sahel pour les cinquante années à venir.

Quelles seront, donc, les conséquences de la guerre sur le terrorisme dans la région du Sahel ? L'objectif est-il l'internationalisation de la crise pour justifier une intervention militaire élargie, comme en Afghanistan ? Comment expliquer l'alliance entre les Occidentaux et les groupes jihadistes en Syrie pour faire chuter le régime et ruiner le pays, alors que les mêmes groupes sont combattus par l'Occident au nord du Mali ? Comment les pays du Maghreb arabe et ceux de la région du Sahel peuvent-ils s'inter-influencer, suite au « Printemps arabe » qui a été perçu comme un séisme géopolitique à partir du foyer libyen ? Comment les erreurs sociopolitiques, régionales et sécuritaires, dans un pays maghrébin comme la Libye, ont-elles embrasé la situation dans les pays voisins, aussi bien dans la région du Sahel que dans les autres pays du Maghreb ? Jusqu'où ira le spectre des périls sécuritaires transfrontaliers, vu la prolifération d'armes et l'infiltration des combattants, en plus de l'accroissement des actions de sabotage par les services secrets à l'image de... ? Quels sont les conséquences et les risques d'avenir de cette situation par rapport à la sécurité et à la stabilité en Mauritanie, en particulier, et dans la région du Sahel, d'une manière générale ? Comment la Mauritanie, le pays de la région le plus exposé aux aléas de l'équilibre des relations internationales, vu sa position géographique et politico-stratégique bien spécifique, suivant les différents changements géopolitiques historiques depuis la

Mauritanie de Tanja ou celle de la Rome antique, en passant par l'Empire de Sanhadja et le pays des Mourabitounes, avant de devenir brusquement un « vide » géré par l'administration coloniale pour assujettir ses colonies en Afrique du Nord et de l'Ouest, constituer ensuite un « lien » entre les colonies dans ces deux régions d'Afrique française, et ce avant d'avoir le statut du portail risqué de la région du Sahel africain qui regorge de problèmes en tous genres, comment sera-t-elle donc, affectée ? Ce papier entend enclencher le débat autour de ces interrogations parmi d'autres, en guise de contribution à la clarification de la position afin de mieux cerner les différents contours de la problématique.

Les conflits internationaux sur les richesses sahéliennes

L'Afrique saharo-sahélienne – une région écologiquement et économiquement ruinée – connaîtra-t-elle un nouveau cycle de changements interminables en termes de temps ? En effet, après avoir vécu, par le passé, les conquêtes de l'empire des premiers Mourabitounes et leur rayonnement culturel et spirituel sur les côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée, la région est devenue, depuis quelques années, le théâtre de différentes formes de terrorisme et de violence, en plus des activités de repérage et d'opérations spéciales des services secrets internationaux opérant dans cette région d'Afrique. La région s'est transformée en champ de bataille où sont regroupés les campements d'entraînement des jihadistes avant d'être envoyés sur les fronts en Tchétchénie, en Irak, au Pakistan, en Somalie et au Kenya, mais aussi, pour mener des opérations qualitatives choisies par Al-Qaeda et ses branches contre des cibles tactiques ou stratégiques en Mauritanie et dans les pays de la région, et pourquoi pas dans certains pays européens, comme le signalent nombre de rapports internationaux.

C'est ce qui a conduit, d'une manière suspecte, certaines puissances régionales et étrangères à chercher à internationaliser le danger d'Al-Qaeda et à ramifier ses branches dans la région du Sahel dans le cadre d'un plan militaire dénommé « Initiative de lutte contre le terrorisme au Sahel », englobant l'ensemble de la région sahélienne. Cette initiative constitue le noyau du bras armé américain dans les pays subsahariens et ouest-africains.

D'ailleurs, c'est dans ce cadre que s'inscrivent les manœuvres militaires américaines dénommées « Flyingtox », ainsi que les autres manœuvres auxquelles prennent part, depuis 2005, des forces spéciales américaines aux côtés de forces interafricaines.

Le Sahel a vécu, récemment, la naissance de ce qu'on a pu appeler « la géostratégie de pipelines » sur fond de concurrence acharnée pour l'accès aux ressources énergétiques. En réalité, nous assistons à des efforts entrepris par certaines puissances régionales et internationales qui tentent, depuis quelque temps déjà, de mettre la main sur la zone très stratégique du Sahel pour sécuriser la route occidentale du pétrole, ainsi que les nouveaux sites des réserves d'énergie et de métaux précieux récemment découverts dans la région. Cela leur permet de décider de l'avenir de la stabilité et de l'épanouissement économique de la région tout au long du demi-siècle à venir.

La région sera-t-elle, donc, le bouc émissaire de la guerre contre Al-Qaeda en payant le prix des variables rivalités et alliances entre Américains et Français pour s'assurer le contrôle politique, économique et militaire de la sous-région et de ses ressources naturelles, afin de sécuriser l'écoulement des approvisionnements en énergie au profit de ces superpuissances économico-industrielles ?

Quelles seront les conséquences de la guerre contre le terrorisme au Sahel ? L'objectif est-il l'internationalisation du dossier pour justifier une intervention militaire à l'image de ce qui s'est passé en Afghanistan ? Comment explique-t-on le rapprochement entre les occidentaux et les jihadistes en Syrie à l'effet de chasser le régime tout en ruinant le pays, tandis que les deux parties s'entretuent en Somalie ? Quelles sont les répercussions et les risques éventuels de cette situation par rapport à la stabilité des pays maghrébins et de la région dans son ensemble ?

Une étude récente publiée par l'OCDE a essayé de démontrer que « nous ne pouvons pas traiter les questions stratégiques méditerranéennes par le biais du dépasement de la géographie politique de la région du Sahel ».

La géographie du Sahel : des concepts et des intérêts interconnectés

Les deux concepts du Sahel et du Maghreb arabe sont-ils statiques ? Le nombre de pays formant cet espace est-il bien défini ? Ou bien, ce nombre varie suivant le changement des données ? En fait, le nombre des pays du Sahel varie entre trois et dix. Pour l'Union européenne, qui est derrière ce qu'on a convenu d'appeler « la Stratégie du Sahel », ces pays comprennent la Mauritanie, le Mali et le Niger. Quant à la France, elle considère que le Sahel peut englober, en plus des trois pays susmentionnés, le Sénégal, le Burkina Faso, le Tchad ou le Soudan. La nouvelle dénomination, « les pays du Champ », de son côté, ne concerne que l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et le Mali. Pour la stratégie britannique, l'espace est beaucoup plus large qu'en juge l'UE ou la France. Il s'étend sur l'ensemble de l'Afrique du Nord, y compris tous les pays du Maghreb arabe.

« L'instabilité au Sahel est considérée, depuis 2000, comme étant une menace contre la sécurité à l'échelle mondiale », a déclaré Frédéric Deycard, chercheur associé au laboratoire « Afrique dans le monde », Bordeaux.

L'internationalisation de la crise au Sahel : nouvelles variables géostratégiques

L'analyse des données disponibles montre plusieurs changements géostratégiques très importants dans la région. Ces changements concernent l'évolution des acteurs stratégiques intéressés et l'évolution de la nature des dangers sécuritaires, d'une part, mais aussi, l'évolution du concept de sécurité et de défense, d'autre part.

L'évolution des acteurs stratégiques

Chassée de l'Orient islamique (Afghanistan, Péninsule arabe, Irak ou Yémen), Al-Qaeda a fini par déplacer le gros de sa structure de mobilisation et d'opérations de la région de l'Orient islamique vers le Maghreb arabe en quête d'un abri sûr dans la région du Sahel africain. En effet, au cours des vingt dernières années, le « Quart Vide », ou « Waziristân » du Sahel, situé aux frontières de quatre

pays - la Mauritanie, l'Algérie, le Mali et le Niger - ce désert donc, s'est transformé en :

- le théâtre du terrorisme, de la violence, des interventions des services secrets internationaux et des opérations spéciales dans les deux régions du Maghreb arabe et de l'Afrique subsaharienne ;
- un espace idéal pour cacher les otages européens enlevés et libérés contre des rançons (des sommes souvent monumentales) ;
- une zone de stockage et de transit de milliers de tonnes de drogues en provenance d'Afrique et d'Amérique latine dont la destination est l'Union européenne via les côtes atlantiques de la Mauritanie, du Maroc, de l'Algérie et de la Libye ;
- un espace par lequel transitent des vagues de migrants clandestins, ainsi que toutes sortes d'articles de contrebande : drogue, cigarettes, carburant, armes à feu, munitions, tout en étant pour les fugitifs un abri sûr vis-à-vis de la justice et des poursuites sécuritaires des pays de la région.

Les réseaux contrebandiers internationaux ont réussi à s'adapter aux conditions climatiques saharo-sahéliennes très dures. En effet, ils coopèrent parfaitement bien dans le cadre d'une stratégie globale conçue pour assurer leur survie, outrepassant les spécificités de chaque organisation prise à part. Cette stratégie consiste à exploiter les possibilités et les expériences de chaque groupe, en payant, à la demande, les services des agents à la manière d'un circuit économique fermé. Ce système peut se transformer rapidement en une forme de « capitalisme de terrorisme », ou « d'économie du terrorisme de revenus », ou de « tourisme du djihad ». Ces réseaux sont infiltrés par les services secrets internationaux aux côtés de ceux des pays de la région. Il est difficile, dans ces conditions, tandis que tous les réseaux et services s'enchevêtrent, de dire que tel ou tel groupe collecte et fournit des informations à tel ou tel service, que tel groupe est chargé de mener la guerre sainte (*jiihad*), tel ou tel groupe est chargé de l'enlèvement d'otages étrangers (européens ou autres), tel ou tel groupe pratique la contrebande (drogues, cigarettes, armes à feu). Al-Qaeda est considérée comme l'élément le plus influent parmi ce réseau contrebandier et soutient ses partenaires dans le Sahel.

Les dangers que représente Al-Qaeda au Maghreb islamique ont pris de nouvelles formes. En effet, au début de son implantation dans la région, Al-Qaeda était un problème interne à chaque pays, mais, avec le temps, elle a pris une nouvelle dimension pour devenir une question régionale extrêmement inquiétante.

En outre, jusqu'ici, la dimension régionale de la question a été sciemment exploitée, à l'échelle régionale, en fonction des relations et des intérêts politiques, économiques et sécuritaires des pays intéressés par le dossier. L'exemple le plus éloquent en est la problématique des fluctuantes relations bilatérales accablées par les lourdes conséquences du passé colonial commun entre l'Algérie et la France, ainsi que l'équilibre des forces dans les conflits régionaux et locaux, tels que la question du Sahara occidental entre le Maroc et l'Algérie, ou encore, les mouvements séparatistes targui au Nord du Mali, surtout au lendemain de la déclaration unilatérale de l'indépendance de cette région.

L'évolution radicale du concept de sécurité

En effet, après l'émergence du concept de « sécurité humaine », forgé par la diplomatie canadienne à la fin des années 1990 et adopté par les Nations unies dans leur rapport de 2004 sur le développement humain, la perception du concept de sécurité et de défense a complètement changé.

L'ancienne fonction de sécurité se limitait à la protection du pouvoir en place et à la défense de l'intégrité territoriale du pays au détriment de la sécurité humaine et individuelle, c'est-à-dire, celle des citoyens qui vivent dans un Etat de droit. Cette fonction de sécurité, qui doit être complémentaire entre la force rigide et la force douce, est restée longtemps résumée en son noyau violent comme dispositif de répression dont l'unique rôle est d'assurer la sécurité des régimes politiques successifs et la persécution des citoyens ordinaires.

Aujourd'hui, les nouvelles politiques sécuritaires sont centrées de prime abord sur la sécurisation du citoyen et sur ses besoins de base, faisant de sa dignité, du strict respect de ses droits et de la réalisation de ses ambitions par rapport à un développement durable et la protection de ses intérêts légitimes vitaux, une

référence pour élaborer les politiques publiques en matière de sécurité.

Une carte indiquant l'étendue de l'influence d'Al-Qaeda et de ses sœurs dans la région : une expansion continue.

La sécurité et la malédiction énergétique

La malédiction du pétrole, du gaz et de l'uranium est-elle tombée inopinément sur la région du Sahel ? Comment freiner les lutins du pétrole et du gaz qui commencent à faire leur apparition au Sahel et au Maghreb arabe et qui sont de nature à aiguïser les conflits d'intérêts souvent contradictoires entre les puissances étrangères et régionales ?

Toutes les stratégies mondiales intéressées par le Sahel visent à garantir le contrôle du cheminement (occidental) du pétrole, ainsi que des nouveaux sites vitaux des réserves de pétrole et de métaux précieux découverts récemment dans le sous-sol de la région. Les activités du Commandement des Etats-Unis pour l'Afrique (AFRICOM), un commandement unifié pour l'Afrique créé par le Département de la Défense des Etats-Unis et basé en Allemagne, soulignent l'intérêt américain dans la sécurité énergétique. Ce commandement a réalisé deux programmes qui concernent la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que la sécurité des côtes du Golfe de Guinée. AFRICOM a pris les dispositions nécessaires pour l'établissement de bases militaires dans les pays africains producteurs du pétrole, ou disposant de réserves pétrolières importantes. En plus, AFRICOM a engagé des discussions pour établir des sites d'opérations avancées, au Mali, au Sénégal, en Mauritanie, en Guinée, au Gabon et en Namibie sur les frontières avec l'Angola pour améliorer les pistes d'atterrissage d'avions, le stockage du carburant, mais aussi, pour conclure des arrangements avec les gouvernements locaux permettant le redéploiement rapide des forces militaires, en cas de besoin. Le Congrès américain, de son côté, a approuvé une aide financière pour le compte de « l'initiative de lutte contre le terrorisme dans le Sahara », d'une enveloppe de 500 millions de dollars sur une période de six ans, visant à venir en aide aux pays faisant face à la menace présumée d'Al-Qaeda. Les pays concernés sont l'Algérie, le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Nigeria et

le Maroc. Ce programme vise à renforcer les capacités de ces pays en matière de lutte contre le trafic d'armes et de trafic des stupéfiants, en plus de la lutte contre le terrorisme.

Les fusils empruntent les pas du commerce : l'importance du pari sur l'énergie au Sahel

De par l'histoire, le fusil a toujours suivi le commerce qui est le moteur des grands mouvements de populations d'un point du globe vers un autre. Cette loi a toujours dominé en matière de géostratégie. Les puissances mondiales et régionales cherchent à protéger leurs intérêts vitaux et, pour ce faire, usent (et abusent) de moyens différents.

Certains centres de recherches stratégiques américains estiment que le sous-sol de la région recèle une réserve de 60 milliards de barils de pétrole. Il s'agit d'un brut léger, renfermant peu de soufre, très prisé par les industries américaines et les grandes compagnies d'approvisionnement en énergie.

Les grandes puissances (anciennes colonisatrices et autres comme la Chine) sont en compétition pour mettre la main sur les ressources énergétiques dans la région. Les grandes compagnies pétrolières occidentales, comme la française TOTAL dont le chiffre d'affaires annuel a atteint 12 milliards d'euros environ et qui emploie 90.000 personnes, sont entrées dans une course effrénée pour le contrôle du pétrole de la région ouest-africaine. Mais, pour passer à la phase d'exploitation de ces ressources, elles exigent l'instauration d'un environnement de sécurité totale.

D'après le *Wall Street Journal*, le Commandement militaire américain en Europe travaille actuellement, en collaboration avec la Chambre américaine de Commerce, pour élargir l'influence des compagnies américaines en Afrique, ce qui constitue un volet de la « stratégie américaine intégrée de réaction ».

D'après un rapport rédigé en 2006 par le Conseil américain des Relations étrangères sous le titre de « Plus qu'humain, une approche stratégique américaine envers le Sahel », il est très probable que l'Afrique subsaharienne concurrence le Moyen-Orient, d'ici la fin de la décennie, en ce qui concerne l'approvisionnement des USA en énergie.

Les experts prévoient qu'un cinquième des barils de pétrole produits dans le monde au cours de la seconde moitié de la présente décennie proviendrait de la région du Golfe de Guinée. Les importations américaines en pétrole en provenance de la région passeraient de 20% par an en 2010 à 25% par an en 2015, surtout quand on sait que les importations venant du seul Nigeria représentent 10% par an des approvisionnements pétroliers des USA ; en outre il est attendu que l'Angola, qui fournit actuellement 4%, voit sa part doubler d'ici à la fin de la décennie.

Egalement, la découverte de nouvelles réserves pétrolières importantes au Ghana, notamment, ainsi que l'augmentation des quantités produites par d'autres pays comme la Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, le Gabon, le Cameroun, la Mauritanie, le Tchad et le Soudan, sont des facteurs incitant à l'exportation du pétrole vers les pays consommateurs.

Par ailleurs, si la présence américaine dans la région est, officiellement, justifiée par la nécessité de faire face à la montée du terrorisme dans la région et l'instabilité qui en découle, il n'est un secret pour personne que les politiques américaines recherchent, au-delà des objectifs affichés, à avoir la mainmise sur les richesses de la région. En outre, « La stratégie de la sécurité nationale des USA » (*National Security Strategy*) de 2002, prévoit que la lutte contre le terrorisme international et le besoin d'assurer la sécurité des approvisionnements américains en énergie, exigent davantage d'engagement de la part des USA en Afrique. Ce document a appelé à mettre sur pied une coalition volontaire dont l'objectif premier est de concevoir des arrangements sécuritaires spéciaux dans la région.

Quant à la France, elle a mis sur pied, depuis 2003, un mécanisme dénommé « Groupe d'action anti-terroriste », relevant du G8, lors de la présidence française du Groupe. Ce mécanisme a entrepris une série de réunions consultatives intenses auxquelles participent différents experts du Groupe anti-terroriste. L'objectif de ces réunions consiste à évaluer la situation sécuritaire dans la région, notamment après les attaques menées par l'armée mauritanienne contre Al-Qaeda à l'intérieur du territoire malien au cours des dernières années, au lendemain de la séparation du nord du pays et le contrôle par les jihadistes et les séparatistes

de la zone de l'Azawad, ce qui a servi d'alibi pour l'intervention militaire française. La question en est sortie encore plus complexe et plus sensible, ainsi que ses rebondissements – internes comme externes – particulièrement après la résolution prise à l'unanimité par le Conseil de Sécurité des Nations unies, autorisant l'envoi d'une force internationale au nord du Mali. Vu les conséquences de cette intervention militaire, les Nations unies ont conçu une stratégie intégrée très ambitieuse, englobant l'ensemble des pays de la région, qui se propose de traiter tous les aspects de la crise : la bonne gouvernance, l'aide humanitaire, la sécurité et le développement.

Les pays européens étudient actuellement – et pour la première fois au plus haut niveau – les voies et moyens à même d'aider les pays du Sahel qui font face à Al-Qaeda. Ce programme prévoit, en particulier, l'entraînement des forces de sécurité locales au Niger, en Mauritanie et au Mali dans le cadre d'une stratégie visant à relever des défis répartis sur quatre niveaux : la bonne gouvernance, le développement, le règlement de conflits et la lutte contre l'extrémisme.

Le conflit sur l'énergie au Sahel : la Mauritanie et le dilemme du maillon le plus faible

Bien que les récents développements stratégiques dans la région n'incitent pas à l'optimisme, des efforts inlassables sont toujours entrepris en vue de maîtriser la situation dans la sous-région. Pour ce faire, une réunion a été tenue à Nouakchott, en Mauritanie, le 17 mars 2003, autour de l'idée de la coopération sécuritaire, ainsi que de la redynamisation du rôle du Conseil pour la Paix et la Sécurité en Afrique, et dans la région saharo-sahélienne, notamment.

Au « Processus de Nouakchott » ont pris part l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Tchad, en plus des organisations régionales telles que le Centre africain d'Etudes et de Recherches sur le Terrorisme, le Comité de l'Union africaine pour les Opérations conjointes, le Comité issu de la Communauté économique africaine pour les Renseignements et la Sécurité, les Nations unies et l'Union européenne. En tant qu'observateurs ont

assisté la Chine, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Russie.

Il est attendu que le « Processus de Nouakchott » permette de réaliser un diagnostic plus ou moins exhaustif des problèmes sécuritaires posés, tout en facilitant les efforts visant à renforcer la sécurité des frontières, l'échange d'informations, outre l'envoi de missions auprès des pays saharo-sahéliens pour évaluer leurs capacités en matière de lutte anti-terroriste.

Cependant, la Mauritanie, dont l'indépendance nationale a été obtenue dans des conditions caractérisées par des relations régionales et internationales extrêmement oscillantes, a dû faire face, au cours du demi-siècle passé, à d'innombrables défis. Ces difficultés se traduisent, aujourd'hui, par des disparités importantes entre les données géographiques et les données démographiques. On peut avancer, à titre indicatif, l'étendue du territoire (plus d'un million de km²), les frontières terrestres qui atteignent 5.000 km environ et les frontières maritimes (Océan Atlantique) qui totalisent 754 km, des distances auxquelles s'ajoute le Fleuve Sénégal sur 850 km. Un autre aspect de ces défis se traduit par la faiblesse de la densité démographique qui atteint à peine 2,5 habitants/km² (ce taux redescend à zéro dans certaines régions du pays). D'autres handicaps s'expliquent par la faiblesse des moyens technologiques et logistiques, comme les satellites, les systèmes de repérages et de renseignements, les réseaux de bases de données, les systèmes de surveillance et d'écoute électroniques, les bases de commandement et de contrôle opérationnels, et les systèmes d'analyses et d'exploitation des données.

Sur ce registre, le pays n'est pas au bout de ses peines. En effet, le manque criant d'infrastructures, de matériels et d'équipements militaires, de sécurité et de défense dont souffrent les forces armées et de sécurité, en plus de la faiblesse du budget de dépenses militaires nécessaires pour améliorer l'état de sensibilisation et de préparation au combat de ces corps, sont autant de facteurs qui incitent au pessimisme. Pour preuve, ce budget a représenté 4,9% du PIB pour l'année 2003, et en 2009, ce chiffre a baissé jusqu'à 3,9%. Ces facteurs, pris ensemble, sont de nature à porter préjudice aux capacités potentielles du pays

par rapport aux menaces éventuelles pouvant mettre en danger sa sécurité et sa stabilité.

Le périodique *Global Security*, spécialisé dans les questions stratégiques internationales, estime que le montant des dépenses militaires de la Mauritanie a atteint 19 millions de dollars en 2005, tandis qu'en Algérie, ce chiffre a, au cours de la même année, atteint la somme faramineuse de 3 milliards de dollars. Ces dépenses ont atteint au Maroc, au Sénégal, au Mali, au Niger, en Israël, en Turquie, en Libye et en Tunisie, respectivement : 2.3 milliards de dollars, 117 millions de dollars, 50 millions de dollars, 45 millions de dollars, 9.4 milliards de dollars, 12.2 milliards de dollars, 590 millions de dollars et 440 millions de dollars.

Au titre du budget de 2013, ces dépenses ont frôlé la somme de 150 millions de dollars. L'analyse de la situation stratégique de la Mauritanie montre qu'en dépit des richesses énergétiques que recèle son sous-sol, les défis sont nombreux.

Les déséquilibres structurels se traduisent par l'absence d'une structure organisationnelle efficace de sécurité et de défense permettant de faire face aux multiples défis qui pèsent lourd sur le pays et d'assurer une victoire éventuelle dans la guerre contre Al-Qaeda.

Les autorités mauritaniennes ont tranché en décidant de mener des opérations limitées sous forme d'attaques proactives. Mais, stratégiquement, quelle évaluation peut-on donner à ce genre d'opérations ? Et quelle peut être leur marge de réussite ou d'échec ?

Malgré son appartenance à l'espace sahélo-maghrébin, la Mauritanie a une situation un peu particulière par rapport à ses deux voisins algérien et marocain qui ont des traditions administratives, politiques, sécuritaires qui remontent à des périodes très reculées, y compris dans le domaine des relations internationales. En plus de ces traditions, les deux pays disposent de moyens humains et matériels qui dépassent de loin ceux de la Mauritanie, ce qui leur permet de faire face plus efficacement aux menaces provenant d'Al-Qaeda ou d'une autre source.

Stratégiquement, la Mauritanie, sous ou sans la menace d'Al-Qaeda, ne dispose pas, pour le moment, d'option sécuritaire nette pour envisager des menaces réelles ou supposées, d'où qu'elles viennent.

La Mauritanie : Comment dépasser le complexe du « maillon le plus faible » ?

La situation géostratégique très sensible contraint les autorités publiques mauritaniennes – civiles et militaires – à prendre au sérieux les données et les indices relatifs à la sécurité et aux menaces terroristes d'Al-Qaeda et d'autres mouvances dans la région sahélo-maghrébine, pour mettre sur pied les scénarios possibles à même d'endiguer toutes formes de menace. Dans ce cadre, il est impératif de réévaluer les options disponibles sur la base d'une différenciation conséquente entre plusieurs scénarios exécutables.

Par ailleurs, les décideurs politiques, tout comme les élites, ont le devoir moral d'envisager cette réalité, tout au moins inquiétante, avec courage et honnêteté envers soi-même et envers l'opinion publique. Tout le monde doit savoir que le sort d'un pays qui agit d'une manière contraire à ses intérêts stratégiques, c'est de rester éternellement en proie aux manœuvres des plus puissants qui ont su bien gérer leurs problèmes pour demeurer maîtres de leur destin.

Naturellement, la Mauritanie n'a aucun intérêt à s'engager dans une quelconque alliance sécuritaire ou militaire, sous prétexte de la guerre contre le terrorisme au Sahel. De telles aventures ne peuvent que nuire aux intérêts suprêmes du pays, ne serait-ce que parce que ce type d'expériences se sont soldées par des échecs dans nombre de pays, tels que la Somalie, l'Afghanistan ou l'Irak. En revanche, la mobilisation doit être générale contre des défis comme le sous-développement, la pauvreté, l'ignorance, le chômage et l'oisiveté, la marginalisation et l'injustice sociale ou la fraude. L'Etat mauritanien est appelé à revoir sa façon de voir les choses par rapport au concept de sécurité humaine d'une manière méthodique, afin de pouvoir élaborer une nouvelle politique de sécurité et de défense qui prenne en considération tous les ingrédients de la nouvelle donne dans la région du Sahel.

Effectivement, la sécurité, la défense, la politique étrangère et la diplomatie sont des questions d'une sensibilité extrême, et par conséquent, il est indispensable d'entreprendre des réformes profondes qui touchent le fond et la forme des politiques publiques dans ces domaines. Il est temps, aussi, que la vision sécuritaire et défensive change en Mauritanie, car cette vision est restée, depuis toujours, limitée à la sécurité du pouvoir en place et du territoire, négligeant ainsi la sécurité des citoyens ordinaires.

Aussi, il faudrait accorder davantage d'attention à l'amélioration des capacités militaires pour les rendre plus performantes face aux nouvelles menaces mettant en péril l'existence même de l'Etat et de la société, tels que le crime organisé, le trafic de drogue et la contrebande. Tous ces aspects méritent d'être revus afin de mettre en place de nouvelles politiques capables de redresser le déséquilibre structurel et en mesure de proposer des scénarios stratégiques de rechange.

Un tel changement nécessite désormais - de la part des politiques publiques - d'accorder une priorité absolue à la sécurité du citoyen avant tout autre aspect. Il conviendra de rappeler que l'avenir du pays dépend de l'introduction de réformes profondes dans les mécanismes régissant les rouages de l'Etat pour réorienter ses fonctions de base, notamment en ce qui concerne les aspects idéologiques, stratégiques, législatifs, institutionnels et fonctionnels, de manière à garantir la stabilité et le développement de la République islamique de Mauritanie.

Bibliographie

- Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la situation au Mali, en particulier, l'application de la résolution du Conseil de Sécurité N° 2100/2013 créant la Commission onusienne intégrée et multidimensionnelle chargée de restaurer la stabilité au Mali
- « Le Sahel : en vue d'une approche globale », rapport informatif N°720/2012-2013 par J.-P. Chevènement et Gérard Larche au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, présenté le 3 juillet 2013
- « Vulnérabilité et facteurs d'insécurité au Sahel », par Mehdi Taje, chargé d'études africaines à l'IRSEM, note publiée par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

- « Révolution verte et équilibres géopolitiques au Sahel », IRIS, 2010, par Serge Michaelov
- « Le Sahel et la contagion libyenne », par Mathieu Pellerin, chercheur associé au programme 'Afrique subsaharienne' de l'IFRI – Politique étrangère 1-4 : 2012
- « Sahel : éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir », par A. Tisseron et B. Rupert, chercheurs associés au GRIP (Bruxelles)
- « Analyse : Sahel, une géopolitique de l'invisible », par Mohamed Saleck Ould Brahim, multi-pol, Genève, décembre 2010
- « Perspectives de stabilité en Afrique du Nord et au Proche-Orient », par Mohamed Saleck Ould Brahim, GIGA, Hamburg, 2008
- « Approaches towards socio-regional developments in North Africa and the Near East. Do they promise stability for states in those two regions ? »

La « guerre contre le terrorisme » entre confrontation et discrétion - La stratégie mauritanienne comme modèle

Izid Bih OULD MOHAMED EL BÉCHIR

Définition du terrorisme

Le terrorisme est « l'usage illégal de la violence contre des personnes ou des gouvernements, afin de promouvoir un climat de terreur pour atteindre certains objectifs, quelque soit la nature de ces objectifs (politiques, économiques ou à des fins de domination et de monopole du pouvoir). »

Le terme de « terrorisme » a envahi le champ de l'utilisation politique depuis les années 1960, d'autres domaines ont suivi au début des années 1970. Les spécialistes en sciences juridiques, en criminologie, en stratégie et en sciences militaires s'y sont intéressés plus qu'à n'importe quel autre phénomène de notre temps. De nombreux ouvrages, recherches et articles y afférents ont été publiés ; des écrivains se sont spécialisés sur les questions liées au terrorisme, des unités spécialisées en terrorisme ont été initiées et le terrorisme a été placé au sommet de l'ordre du jour des réunions des chefs d'Etats, au centre des conférences internationales et régionales.

Cet article portera partiellement sur les conséquences des événements qui ont marqué la Mauritanie au cours des dernières années et sont considérés comme des incidents terroristes. L'article examinera aussi le débat sur la scène nationale portant sur ces événements, qui peuvent prendre plusieurs formes (enlèvements, attentats, explosions ou affrontements militaires à l'intérieur comme à l'extérieur de la Mauritanie). Après la présentation d'un diagnostic des événements, l'article se concentrera sur le débat partisan sur ces événements, en mettant l'accent sur les positions des différentes factions politiques mauritaniennes.

Les positions des Etats concernés par le terrorisme

En examinant la guerre contre le terrorisme au Mali, on constate qu'en réalité c'est une multitude de guerres: la guerre des

Touaregs contre l'armée malienne, la guerre de l'Amérique, de la France et globalement de l'Occident contre Al-Qaeda, la guerre d'Al-Qaeda contre le voisinage, la guerre des réseaux de contrebande contre les pouvoirs, la guerre de libération des otages, la guerre des réseaux les uns contre les autres et beaucoup d'autres guerres alimentées par la largeur du champ, la fragilité des frontières, l'insécurité des grands vides, la faiblesse des autorités locales et régionales et leur incapacité à faire face aux mouvements de ces groupes sur le continent.

Ainsi a été suscité l'intérêt international et régional pour le phénomène du terrorisme dans la région du Sahel en général et au Mali en particulier, ce qui a donné à ce phénomène sa place dans la stratégie défensive américaine. L'Europe s'y est elle aussi intéressée au même degré que les pays africains concernés.

La place qu'occupe la région du Sahel dans la stratégie américaine

La région de l'Afrique subsaharienne a toujours été parmi les dernières priorités de la stratégie américaine ; elle est restée jusqu'en 1960 la seule région qui a pu échapper à l'influence des Etats-Unis. Elle est devenue un champ de bataille indirecte entre les deux pôles pendant la guerre froide pour regagner, après la chute du mur de Berlin en 1989 et la fin de la géostratégie bipolaire, sa place dans l'intérêt américain. Cette situation est restée statique jusqu'en 1998, quand le terrorisme a atteint les ambassades des Etats-Unis au Kenya et en Tanzanie en deux opérations simultanées, qui ont été suivies de sanctions contre le Soudan, où opéraient Oussama ben Laden et Al-Qaeda, infligées par le président américain Bill Clinton, au cours de la deuxième moitié des années 1990.

Cet intérêt s'est confirmé après les événements du 11 septembre 2001 : l'Afrique est devenue une priorité dans la guerre globale contre le terrorisme, et ce dans la stratégie nationale de défense adoptée par l'administration Bush en 2002. L'intérêt étasunien pour l'Afrique s'est encore accru, avec la mise en place, en 2007, d'un commandement militaire américain (AFRICOM) pour le continent.

A cela s'ajoute l'intérêt qu'accorde Washington à la présence commerciale chinoise dans la région. La politique de défense américaine tourne autour de deux objectifs: le premier est d'assurer la stabilité de la région à long terme et le deuxième, à court terme, consiste à combattre les groupes terroristes qui se trouvent sur le sol africain, ainsi qu'à freiner les activités des trafiquants qui fournissent du carburant et de l'argent à ces groupes terroristes, entraînant la région dans une spirale d'instabilité.

L'Europe et la guerre contre le terrorisme dans la région du Sahel

La relation entre l'Europe, notamment la France, et les pays africains du Sahel, date de l'époque coloniale et postcoloniale, durant laquelle le colon a tout mis en œuvre pour que l'indépendance accordée aux pays sahéliens demeure symbolique, ce qui lui permettait de poursuivre l'exploitation des ressources nationales sans permettre à ses concurrents d'en bénéficier. La France, donc, rassemble ses efforts, continue d'exercer son influence traditionnelle sur l'Afrique et bouscule les nouveaux acteurs internationaux aspirant à se positionner sur tel ou tel site. La stratégie française a pour but de chercher à atténuer les effets d'une crise économique persistante et s'aggravant en France métropolitaine, d'établir une coordination avec les autorités des Etats sahéliens permettant de contenir le flux d'immigrants clandestins en provenance de l'Afrique, et de couvrir ses besoins en sources d'énergie et en matières premières tirées du sol africain.

L'emplacement des pays sur la carte de la guerre contre le terrorisme au Sahel

L'Algérie

L'Algérie estime qu'elle a gagné la partie contre les terroristes. Elle les a poussés hors de ses frontières au sud vers le désert malien. Ainsi, elle a refusé de les poursuivre en dehors de ces limites. Elle a infiltré ces mouvances, de sorte que leurs agissements ont été découverts et sont devenus une arme que l'Algérie peut utiliser à tout moment contre qui elle veut. Pour cette raison, on constate sa réticence quant à toute coordination dans le cadre d'une action

militaire pouvant l'amener à affronter Al-Qaeda. Par ailleurs, l'Algérie s'est toujours opposée à toute intervention étrangère dans la zone. Enfin, l'Algérie estime que les opérations menées par la Mauritanie empiètent sur ses opérations de lutte contre le terrorisme dans le désert ; ainsi, les médias algériens ont déclaré une véritable guerre psychologique à la Mauritanie à travers la diffusion de données et d'informations évoquant d'énormes pertes dans les rangs de l'armée mauritanienne, de même que des défaites répétées des soldats mauritaniens face aux combattants d'Al-Qaeda.

Le Mali

La République du Mali s'est contentée d'accueillir les combats sur son territoire. Elle a préféré être un spectateur dont l'intervention se limite à fournir des sources d'informations aux journalistes sur les combats dans le nord du pays. Elle est incapable de s'engager dans une guerre qu'elle ne peut pas gagner contre des groupes fortement endoctrinés et aguerris, et dont les capacités militaires leur permettent de vaincre l'armée malienne, comme ce fut le cas lors du premier affrontement entre les deux parties. L'Etat malien considère Al-Qaeda comme une affaire maghrébine avec des parties prenantes maghrébines. Sa confrontation doit donc être une affaire maghrébine en premier lieu. Le fait que la confrontation a lieu dans le désert, et qu'elle est peu médiatisée à l'intérieur du pays, est un moyen d'alléger le fardeau de ce pays en difficulté et fortement sous-développé, autant qu'une manière de distraire l'hostilité des Touaregs qui vivent au Mali.

Le Niger

Le Niger, lui aussi, s'est limité à suivre les nouvelles des Français enlevés sur son territoire, sans faire le moindre geste pour les sauver, suivant la même logique que l'autorité centrale du Mali, dans un même refus de confrontation directe avec les organisations terroristes.

La Libye

Après la chute du régime de Kadhafi, la Libye s'est transformée en grand magasin d'armes de toutes sortes, ce qui lui a permis de constituer la source principale du trafic d'armes vers la plupart

des pays de la région. Le climat de turbulence qui a régné dans de nombreuses zones en Libye après l'attaque de l'ambassade américaine à Benghazi a été exploité par Al-Qaeda pour déployer ses éléments dans quelques poches, puis de zone en zone, afin d'étendre son influence et son contrôle sur le pays. Les services de sécurité de Tunisie ont démantelé plus d'une cellule de jeunes Tunisiens qui avaient l'intention de se rendre en Libye pour y subir des formations en combat. La Libye a également reçu un certain nombre de dirigeants d'Al-Qaeda venus du Yémen.

Comme le constatent de nombreux experts, le sud de la Libye est devenu en 2012-2013 un no man's land où les cellules terroristes se sont réorganisées après l'expulsion des groupes islamistes armés du nord du Mali.

Le Maroc

L'objectif du Maroc a été atteint, car voilà l'Algérie, son ennemi de longue date et son solide concurrent dans la région, entrée dans une guerre qui n'est pas si simple, et la Mauritanie voisine, jusque là « neutre » dans le conflit du Sahara, embrigadée.

Les mouvements jihadistes comme ennemi

Ils trouvent leur compte dans les conflits d'intérêts des Etats concernés de la région et aussi dans l'incapacité de ces pays à coordonner une stratégie unifiée, ce permet à ces mouvances jihadistes de concentrer le pouvoir et de renforcer leurs capacités pour un meilleur contrôle en vue de la mise en place de l'Emirat islamique du Sahara.

La guerre anti-terroriste de la Mauritanie : différents points de vue

La période récente a connu des affrontements entre les forces armées mauritaniennes et des groupes d'Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI). Chose remarquable, les affrontements qui ont eu lieu en 2014 se sont déroulés sur le territoire malien, où des troupes de l'armée mauritaniennes ont combattu Al-Qaeda au nord du Mali.

Les points de vue divergent quant au rôle de la Mauritanie dans cette guerre.

Certains estiment que l'intervention de la Mauritanie rentre dans le cadre de sa stratégie, consistant à éloigner le danger à travers la poursuite des terroristes en dehors du territoire mauritanien.

Selon les autorités officielles, cette opération est plutôt préventive, afin d'épargner au pays les dangers de possibles attaques de la mouvance islamique, qui peuvent avoir lieu à tout moment et n'importe où. Cette tactique permet aussi d'atteindre l'ennemi dans son repaire.

D'autres, sceptiques, croient que ce n'est rien de plus qu'une guerre menée par la Mauritanie pour des puissances occidentales afin de protéger leurs intérêts.

Dans les deux cas, des questions légitimes se posent quant à l'urgence des raisons qui font de la Mauritanie un acteur réel dans la lutte contre Al-Qaeda.

Pourquoi l'armée mauritanienne est-elle la seule armée dans toute la région qui fait la guerre contre Al-Qaeda au Mali? Et pourquoi ne participe-t-elle pas aux opérations militaires menées par l'armée française, soutenue par les armées de certains pays dans la région? Est-il vrai que la France et les Etats-Unis exercent des pressions sur le gouvernement mauritanien pour le persuader d'intensifier ses opérations contre Al-Qaeda?

Il convient de cerner les motifs qui ont incité l'armée mauritanienne à entrer seule sur le champ de bataille pour poursuivre « les fantômes d'Al-Qaeda » dans un vaste désert au-delà de ses frontières.

La Mauritanie craint que les terroristes la considèrent comme le maillon le plus faible de la chaîne ; ils violent sa souveraineté en enlevant des étrangers, en tuant des éléments de l'armée et en se déployant à loisir dans la région. L'intervention militaire mauritanienne constitue l'occasion de représailles face aux attaques répétées d'Al-Qaeda contre son armée, et ce en profitant de la volonté de l'Occident de combattre le terrorisme dans la région et du soutien occidental en matière de renseignements et de logistique. A l'occasion de l'anniversaire des forces armées mauritaniennes en 2012, le régime s'est efforcé de justifier sa double stratégie extérieure et intérieure. L'usage de la force à l'extérieur vise à montrer à l'Occident les bonnes dispositions de

la Mauritanie et sa bonne utilisation des fonds étrangers dans le domaine militaire.

Le message à usage intérieur informe sur « l'état de préparation de l'armée » sous le gouvernement actuel, devenu capable de dissiper les craintes au sujet de la force de l'adversaire. En même temps, le pouvoir dément les rumeurs colportées par l'opposition concernant la gestion du budget militaire : l'argent n'a pas été dépensé à des fins privées, mais a bien été alloué à l'armement et à la construction d'une armée forte, capable, si nécessaire, d'opprimer l'adversaire interne, voire les ennemis extérieurs de la patrie.

En outre, la mobilisation de l'armée constitue un moyen pour l'occuper, afin de lui faire oublier ses aspirations au pouvoir : l'enjeu est de garantir qu'elle abatte les ennemis et non les dirigeants.

On peut dire enfin que les interventions de l'armée mauritanienne sur le territoire malien et les violations répétées de la souveraineté de ce pays, sans aucune réaction de sa part, ont révélé la faiblesse du gouvernement central du Mali et son inaptitude à protéger son territoire et à défendre sa souveraineté. Cette faiblesse est la raison principale qui a attiré les organisations terroristes sur cette terre pour mettre en œuvre leur plan et accélérer davantage leur contrôle sur tout le nord malien.

Le rejet de la guerre anti-terroriste par l'opposition mauritanienne

L'intervention de la Mauritanie dans les affrontements directs avec les organisations terroristes n'a pas été l'objet d'un consensus entre les diverses partis politiques, ce qui pose un problème de légitimité sur le plan national. L'opposition mauritanienne a fait connaître sa position par rapport à cette intervention. Elle reste sceptique quant au succès de la guerre contre le terrorisme pour diverses raisons.

Premièrement, la Mauritanie fait face aux appétits étrangers sous leurs aspects les plus divers, sous couvert de lutte contre le terrorisme. Les puissances étrangères utilisent ce terme comme un outil afin d'atteindre des objectifs économiques, politiques

et militaires figurant à leurs ordres du jour respectifs. Elles sont motivées par la course vers les sources de richesse et par les promesses de profit que recèle, paraît-il, le désert mauritanien.

Deuxièmement, la Mauritanie souffre d'une fragilité de sa capacité sécuritaire et militaire. Ce fait risque d'aiguiser les ambitions des puissances internationales qui se verraient dans la nécessité de soutenir d'urgence les instances sécuritaires et militaires. Cela peut tout autant susciter la convoitise des forces de la terreur, qui voient dans la fragilité de l'Etat mauritanien une opportunité pour agir, renforcer leurs capacités et atteindre leurs objectifs stratégiques et tactiques.

Troisièmement, les pays de la région manquent de coordination, pour des raisons de divergences des points de vue et de méthodes de traitement préconisées, outre les différends bilatéraux persistants entre certains de ces pays.

En interne, la fragilité du tissu social en Mauritanie, les diversités ethniques et l'absence d'une harmonie nationale et d'un consensus sur le traitement du terrorisme impliquent que chaque partie considère la façon de traiter ce phénomène à partir de sa propre position par rapport à l'autorité et aussi à partir de sa position ethnique.

Vu la faiblesse de l'expérience nationale dans l'affrontement des activités terroristes, l'opinion publique mauritanienne a exprimé son inquiétude quant à l'entrée en guerre contre une organisation terroriste qui a constitué un grand défi pour de nombreux pays, voire des pays parmi les plus puissants, en termes de troupes et de matériel militaire. Il ne semble donc pas dans l'intérêt national de s'engager pour des années dans une guerre anti-terroriste.

Les expériences internationales (les Etats-Unis en Irak, le Yémen, la Somalie et l'Algérie) dans la guerre contre le terrorisme et contre Al-Qaeda ont semé le doute parmi certains membres de la société civile mauritanienne sur l'aptitude du pays à gagner cette guerre. Les sceptiques préfèrent donc chercher des alternatives à un conflit avec des terroristes ou des trafiquants, dans les frontières de la Mauritanie ou ailleurs.

Enfin, l'opposition et une grande partie de l'opinion publique mauritanienne voient d'un œil critique les annonces répétées du pouvoir, faisant état de découvertes massives de pétrole et de minéraux ; le pouvoir déclare en permanence qu'il s'engage pour lutter contre la pauvreté et la corruption, pour protéger les deniers publics et pour rationaliser les dépenses. Ces questions devraient représenter de réelles incitations pour ce pouvoir, afin de faire du développement des infrastructures et des services publics de base une priorité. En fin de compte, la guerre handicape le développement et la construction du pays.

La position officielle pour la guerre anti-terroriste

Les autorités, ainsi que les forces politiques et populaires qui prennent leur parti, ne manquent pas de raisons pour justifier l'option d'une guerre anti-terroriste, malgré le fait que les officiels reconnaissent la gravité de ce type de guerres, la longueur et le risque d'embourbement prévisibles, l'inégalité des forces et la faiblesse de l'appareil militaire mauritanien. Les partisans de la guerre admettent eux-mêmes que la Mauritanie n'est pas sûre de la gagner et que ce conflit constitue un vrai handicap pour les efforts de développement.

Selon les autorités mauritaniennes, la présence de groupes armés ennemis sur les frontières nationales constitue un danger en soi. Ces groupes ont enlevé et tué des éléments des forces armées nationales, plusieurs fois et en plusieurs endroits.

Selon la position officielle, la recherche continue de compromis en évitant les affrontements avec ces groupes les a encouragés à utiliser couramment le territoire mauritanien pour faire du trafic de drogue et de la contrebande, commettre des enlèvements et des meurtres d'étrangers et donc violer de façon répétée la souveraineté nationale.

La position mauritanienne jusqu'ici, consistant à faire d'incessants compromis avec ces groupes, les a encouragés à envisager les frontières du pays pour y implanter l'Émirat islamique du Sahara qu'ils comptent imposer. On voit les limites du « laisser faire, laisser aller » qui a prévalu jusqu'ici : laisser les mouvances terroristes se déplacer en toute sécurité, c'est leur laisser les moyens de construire leur armée et d'accumuler leurs capacités

militaires, leur donner plus de temps et de latitude pour s'implanter dans la région, l'isoler, renforcer leur contrôle et leur fournir plus d'occasions d'asseoir les fondements économiques nécessaires à l'établissement de cet Emirat. Donc, il n'est pas adéquat de se limiter à une attitude défensive.

L'armée mauritanienne engagée dans cette bataille a été victime des attaques répétées et provocatrices de ces groupes. La résistance passive a coûté la vie à un grand nombre de ses éléments, raison pour laquelle elle a senti le devoir d'entrer en guerre pour se défendre et assurer la protection de ses frontières conformément à son devoir national. Ainsi, toute réclamation selon laquelle cette guerre serait orchestrée par et pour l'Occident est démentie par les autorités d'Etat. Selon le pouvoir, cette guerre est menée contre des gangs criminels et terroristes qui font du mal au pays en mettant en danger sa tranquillité et sa sécurité.

La stratégie anti-terroriste de la Mauritanie

La stratégie des régimes qui se sont succédé en Mauritanie, depuis l'époque de Ould Taya jusqu'à nos jours, a toujours été instable et confuse par rapport à la question des opérations actives de contrebande sur les frontières nationales et à l'intérieur du pays. A certains moments, la relation entre le pouvoir et les trafiquants a pris des allures de coopération et de réconciliation : certaines de ces organisations ont alors bénéficié de services officiels, pourvu que la Mauritanie ne fasse pas l'objet de leurs représailles, voire qu'elle tire profit des trafics en tout genre et du commerce de la contrebande.

Cette situation a perduré jusqu'à ce que ces organisations criminelles engagent des opérations à l'intérieur de la Mauritanie, ciblant les unités militaires sur les frontières nationales. Ces opérations ont causé de grandes pertes illustrées dans la chronologie suivante.

Tableau : Actes terroristes en Mauritanie

- **Le 05 août 2005** : première opération d'Al-Qaeda contre l'armée mauritanienne dans la région désertique de Lemgheiti. 15 soldats ont été tués et plus de 17 blessés, outre le pillage des véhicules et du matériel militaire de l'armée mauritanienne. L'opération de Lemgheiti a marqué le début d'une longue série d'attaques militaires.
- **Le 24 décembre 2007** : l'opération d'Aleg a coûté la vie à quatre touristes français en plein territoire mauritanien. Quelques jours après, à El Ghallawiya, sur les frontières mauritano-algériennes, trois soldats mauritaniens ont trouvé la mort.
- **Le 15 mai 2008** : Tourine, sur les frontières mauritano-algériennes, a vécu un massacre mené par des militants d'Al-Qaeda. 12 soldats mauritaniens ont été tués.
- **Le 07 avril 2009** : Nouakchott a vécu des affrontements entre la police et des hommes armés d'Al-Qaeda. Un officier de police a été tué.
- **Le 29 septembre 2009** : enlèvement de trois ressortissants espagnols au nord-ouest de Nouakchott. Ils ont été libérés plus tard contre une rançon estimée à plus de 5 millions d'euros.
- **Le 18 décembre 2009** : enlèvement de citoyens italiens dans le département frontalier de Koubenni.
- **Le 22 juillet 2012** : les armées mauritanienne et française ont lancé une opération conjointe contre une base d'Al-Qaeda au Mali et ont tué sept militants de l'AQMI, dont un mauritanien. L'AQMI a réagi rapidement en tuant l'otage français Michel Germano qu'elle avait enlevé.
- **Le 25 août 2010** : l'Opération kamikaze de l'AQMI a visé le commandement de la cinquième région militaire dans la région de Néma, à l'extrême est mauritanien.
- **Le 17 octobre 2010** : marque l'étape la plus grave jusqu'à présent dans les affrontements entre la Mauritanie et Al-Qaeda. L'armée mauritanienne a avancé très loin sur le territoire du Mali et infligé de lourdes pertes en hommes et en matériel à Al-Qaeda.
- **Le 20 décembre 2011** : à Adel Begrou, le gendarme de quatrième échelon Ely Ould El Mokhtar a été enlevé. L'otage a été libéré dans le cadre d'un accord dont les détails n'ont pas été publiés.
- **Le 02 février 2011** : une forte explosion a secoué la ville de Nouakchott. Cinq militants d'Al-Qaeda ont été tués et quelques éléments de la garde présidentielle blessés. L'opération visait à repousser une attaque qu'Al-Qaeda comptait mener contre la sixième région militaire à l'Est de Nouakchott.

Ces résultats sanglants et les attaques répétées montrent, donc, qu'Al-Qaeda et ses combattants n'ont pas laissé de choix à la Mauritanie et l'ont harcelée et obligée à les affronter et à les poursuivre dans le cadre d'une stratégie de confrontation à deux axes principaux: (1) stratégie de la force douce et (2) stratégie de « hard power ».

1. Stratégie de la force douce

La stratégie de la force douce inclut, entre autres, des programmes de dialogue avec des jeunes acteurs d'opérations terroristes, en particulier ceux qui sont emprisonnés pour ces opérations. A cet effet, l'Etat a mandaté des oulémas qui ont engagé le dialogue direct avec certains de ces jeunes. Ces discussions ont donné de bons résultats, car certains jeunes ont changé de convictions et se sont engagés à vivre en harmonie pacifique avec la communauté. En échange, l'Etat les a libérés par dizaines après la signature par les intéressés d'un document par lequel ils confirment leur abandon de la violence et leur rejet du mode de vie et de pensée d'Al-Qaeda comme d'autres organisations extrémistes. L'Etat a également promis de garantir à tous ceux qui changent de convictions leur liberté et des moyens d'intégration économique dans la communauté, afin de tabler sur l'assèchement des sources intellectuelles et des ressources humaines des groupes extrémistes.

En matière de prévention, le gouvernement élabore des politiques d'intégration au profit des jeunes afin de ne pas les laisser exposés au recrutement par les organisations terroristes et les mouvements extrémistes.

L'Etat a adopté des lois dissuasives à l'égard du terrorisme, y compris la Loi n°2010-035 du 21 Juillet 2010 qui prévoit la révision des procédures et l'aggravation des peines contre les actes terroristes. Cette loi a rencontré une forte opposition au Parlement parce qu'elle contenait des articles considérés par certains législateurs comme violant les spécificités des citoyens et limitant leurs libertés garanties par la Constitution.

En outre, L'Etat mauritanien donne plus d'attention aux questions religieuses dans le programme du Gouvernement, ce qui a abouti à la création de la *Radio du Saint Coran* et de la chaîne

de télévision *Al Mahdhara*, spécialisées dans la diffusion de programmes religieux et de récitation du Coran. Par ailleurs, ont été lancés des programmes phares tels que la construction de la plus grande mosquée dans l'histoire du pays, l'impression du Saint Coran sous le nom de *Mushaf Chinguitti*, le recrutement de plus de 500 imams de mosquées payés sur le budget de l'Etat, et beaucoup d'autres actions et mesures importantes et efficaces qui permettront de tarir les sources du terrorisme en immunisant les jeunes grâce à la diffusion des idées de modération. Pourtant, certains observateurs estiment que ces mesures sont le produit de la vision occidentale du terrorisme, en reliant le terrorisme à l'Islam et en le confinant aux musulmans, malgré que le fait que le terrorisme n'a ni identité, ni nationalité, ni doctrine.

Dans les campagnes médiatiques officielles, l'Etat vise à expliquer les dangers du terrorisme et à promouvoir la modération.

En outre, des séminaires et des conférences regroupant des intellectuels et des religieux nationaux et internationaux sont organisés pour la sensibilisation sur les dangers du terrorisme.

Le gouvernement a renforcé son contrôle sur les frontières en identifiant trois passages vers l'ensemble du territoire mauritanien, les autres voies d'accès étant considérées comme des zones militaires interdites. Tout individu essayant d'utiliser un passage autre que ces trois voies d'accès encourt le risque d'être considéré comme un trafiquant ou un combattant des groupes armés actifs dans le désert, et donc d'être tué par les forces armées.

En matière de renseignement et d'exercice militaire, la Mauritanie se coordonne avec les pays voisins et les alliés occidentaux comme la France et les Etats-Unis. Elle organise des exercices militaires internationaux pour démontrer l'efficacité et le développement des capacités de combat des forces armées mauritaniennes, pour bénéficier de l'expérience internationale dans ce domaine, pour mieux connaître les théâtres de possibles opérations et pour obtenir le maximum de renseignements en vue d'échafauder des plans de défense et de combat, grâce aux équipements modernes à disposition à l'occasion de ces exercices.

2. Stratégie de « hard power »

La stratégie de « hard power » se manifeste par les renseignements et les attaques des forces d'armée, qui ont touché plus d'une fois des bandes de malfaiteurs sur le territoire mauritanien. Elle inclut également les frappes préventives, qui ont atteint la limite de guerres en dehors des frontières mauritaniennes et sur le territoire malien, et qui ont infligé des pertes immenses à Al-Qaeda dans son refuge bien sécurisé.

Malgré cette stratégie intégrée, la Mauritanie a toujours nié, même quand le conflit a atteint son sommet, qu'elle est en train d'entrer en confrontation avec Al-Qaeda. Elle a préféré appeler son ennemi « les réseaux internationaux de contrebande » qui utilisent ses frontières, violent sa souveraineté à travers les assassinats et les enlèvements d'étrangers et menacent sa stabilité.

Conclusion

Pour optimiser la stratégie mauritanienne face aux dangers du terrorisme, on peut recommander les points suivants :

1. il convient d'éviter d'entrer en guerre contre Al-Qaeda ou contre les groupes terroristes armés, car cela ne servira en fin de compte que des intérêts étrangers ou régionaux, facilitera l'ingérence dans les affaires publiques d'intérêt national et provoquera des dommages sûrs à l'échelle sociale, au développement économique et aux perspectives de création de richesse en Mauritanie ;
2. les autorités doivent savoir que les attaques militaires menées par la France dans le nord du Mali contre des groupes terroristes, bien qu'elles aient affaibli certains de ces groupes, elles ne les ont pas éliminés, ni mis fin à leur capacité de nuire. Elles ont plutôt augmenté le danger, car elles les ont fait sortir d'un endroit où ils étaient regroupés vers une autre zone, plus large, qui correspond à l'ensemble de la région du Sahel, où ces groupes ont rassemblé leurs forces pour former de nouvelles ramifications dans certains pays africains et dans les pays qui ont connu le Printemps arabe au Maghreb ; du fait de leurs situations transitoires, ces pays maghrébins se sont

avérés faibles et incapables de faire face aux mouvements de ces groupes sur leurs territoires ;

3. le régime mauritanien doit être conscient du fait que dans la guerre contre les groupes extrémistes au Mali, il continuera à être exposé à un double risque. S'il perd, il rend son pays vulnérable et accessible aux ennemis. S'il gagne, il aura tué beaucoup de ses fils, regroupés sous les drapeaux des mouvements jihadistes extrémistes en raison des politiques de répression et d'injustice que la Mauritanie a connues au fil des régimes qui se sont succédé au pouvoir. Ces politiques consacrent depuis des décennies l'absence d'égalité des chances entre les fils du même pays ;
4. il est nécessaire que la Mauritanie se coordonne plus étroitement avec les pays voisins, en particulier les pays maghrébins et africains connus sous le nom des « Etats du champ ». Le rôle de la Mauritanie est de les pousser à participer, dans le cadre de cette coordination, à toute action militaire ou sécuritaire. Elle doit identifier les responsabilités en matière de sécurité, entreprendre des actions militaires conjointes, optimiser l'échange d'informations et le suivi des flux financiers, traquer les pratiques illégales comme le trafic de drogue et activer les mécanismes de lutte contre le terrorisme ;
5. le gouvernement mauritanien doit maintenir un climat de paix et de tranquillité afin de pouvoir consacrer ses efforts au développement, à la construction d'infrastructures de base et à l'amélioration des conditions de vie de la population : c'est là une priorité à laquelle aspire le peuple mauritanien.

Les gouvernements des « pays du champ » doivent être conscients que le traitement à réserver aux groupes terroristes repose sur deux axes : le premier axe, sécuritaire, prévient la propagation de ces groupes et leur infiltration sur d'autres territoires et dans d'autres régions ; cette prévention passe par la protection et par le renforcement des frontières. Le deuxième axe concerne le développement, car c'est le mécontentement qui pousse les individus à rejoindre ces groupes ; c'est en particulier le cas pour les jeunes. Ce mécontentement résulte de l'augmentation des taux de pauvreté et de chômage et du

manque de services publics de base. La façon la plus efficace de lutter contre le terrorisme consiste à priver ses adeptes des raisons pour le justifier. En effet, le terrorisme s'enracine dans l'injustice, l'humiliation, la frustration, la misère et le désespoir. La voie de la victoire contre le terrorisme ne passe pas seulement par la guerre. Une justice plus équitable reste la voie la plus efficace et la plus propice pour tarir les sources du terrorisme et, in fine, l'éradiquer. Tant que les jeunes ne sentiront pas qu'ils ont un pays où ils peuvent habiter, pour lequel ils peuvent vivre et qu'ils défendent, les tentatives pour les écarter de la voie du terrorisme seront plus ou moins vouées à l'échec. Ainsi, la stratégie la plus efficace pour lutter contre le terrorisme, bien plutôt que la voie militaire, est la construction de la justice.

Les racines intellectuelles de la violence dans certaines jurisprudences (Fatwas)

Mohamed El Mehdi OULD MED EL BECHIR

I. Introduction

La « violence » pratiquée par les groupes terroristes - au nom de la religion - ne constitue pas en soi un acte criminel visant à tuer des personnes innocentes aux fins de mettre fin à leur vie ou à s'approprier leurs biens pour des raisons purement criminelles. Il s'agit surtout d'actes perpétrés par des auteurs poussés en cela par des motifs religieux dont la justification est foncièrement intellectuelle, pour mettre en pratique leurs convictions religieuses. Ainsi, les faits commis par ces auteurs - même s'ils sont qualifiés de terroristes - tout comme le changement civilisationnel auquel ils aspirent, trouvent leur justification dans leur « structure intellectuelle », l'unique référence de leur mode de pensée et de leur perception des rapports entre les musulmans et les non-musulmans. « Le terrorisme est une stratégie basée sur la violence, internationalement prohibée et motivée par des croyances ou des penchants idéologiques », a écrit Cherif Bessyouni. L'objectif étant de provoquer des événements à la fois violents et terrorisants au sein d'une frange de population donnée aux fins d'arriver au pouvoir ou de mener une propagande en faveur de certaines revendications, nonobstant le dessein des auteurs de la violence. Cette définition a été retenue par les experts de la région au cours de leurs assises organisées sous l'égide des Nations unies à Vienne du 14 au 18 mars 1988.

Cette situation s'explique par le fait que la jeunesse musulmane, dans la zone du Sahel, se base toujours - dans ses études religieuses - sur des écrits jurisprudentiels remontant à une ère de l'histoire caractérisée par des guerres confessionnelles et autres entre les populations de notre globe terrestre. Cette période de l'histoire coïncide avec les victoires et les conquêtes des musulmans aux dépens de leurs ennemis, d'où une culture triomphaliste au service du vainqueur qui va légiférer comme bon lui semble. Il en a résulté :

1. un environnement intellectuel et culturel - voire des opinions jurisprudentielles, théoriquement au moins - peu propices à l'entente et à la cohabitation entre les conquérants et les conquis ;
2. la naissance d'un certain « complexe de supériorité » chez les musulmans qui désormais se présentent comme les maîtres du jeu, imposant ainsi leur propre vision aux peuples conquis ;
3. la propagation parmi les musulmans d'une certaine opinion selon laquelle tous les autres peuples sont des ennemis jurés de l'Islam.

C'est dans ce contexte historique particulier que les grands livres écrits par les jurisconsultes musulmans qui faisaient de l'antagonisme entre l'Islam et les autres religions leur cheval de bataille ont pris le devant de la scène. Les auteurs desdits ouvrages se sont basés dans leurs raisonnements sur des faits vécus au vivant du Prophète (paix et salut sur Lui) pour tracer les contours généraux d'une théorie de « guerre » incitant à la conquête des contrées non encore soumises.

Selon cette théorie, les peuples non encore islamisés ont le choix entre :

1. la conversion volontaire à l'Islam ;
2. le paiement d'un tribut pour garder leur religion d'origine, tout en restant soumis au régime de l'Islam ;
3. le combat et la guerre en cas de refus de se convertir à l'Islam ou de payer le tribut. « Ils n'ont qu'à se convertir à l'Islam ou à payer le tribut », écrit le Cadi Abdelwehab Al Baghdadi.

Il était, cependant, attendu de ces penseurs de jeter les bases d'une théorie préconisant la paix et la cohabitation entre les hommes, en mettant l'accent sur leur origine commune, la nécessité de garantir la justice et l'équité, la liberté, la clémence et la fraternité, des principes à même de permettre d'atteindre les objectifs assignés par Allah à l'homme, à savoir : faire prospérer la vie sur terre en y appliquant la Charia (la Loi) d'Allah.

Suite aux changements qui ont révolutionné les relations internationales à l'aube du XIXème siècle, les pays musulmans,

jadis maîtres du monde, avaient brusquement perdu leur mainmise sur les autres nations pour se soumettre aux diktats des nouvelles puissances, ce qui a précipité la chute du Califat islamique (l'Etat musulman unifié) en 1924.

La nouvelle charte régissant les rapports internationaux interdit l'occupation illégale des territoires d'autrui, considérant un tel acte comme une atteinte à la souveraineté des pays et une menace contre la paix et la sécurité internationales (l'atteinte à la souveraineté des pays étant une marque déposée des grandes puissances). Pour consolider la nouvelle orientation, la paix et la tolérance deviennent des objectifs que la communauté internationale a consacrés dans des conventions visant à protéger les droits de l'homme. Sur ce plan, les juristes se sont scindés en deux courants de pensée :

- a. le premier a préconisé la révision des jurisprudences ayant constitué la base intellectuelle de la conception de la relation entre musulmans et non-musulmans tout au long des siècles passés, compte tenu des changements intervenus. Ce courant a tout simplement rompu avec « les lois sultanesques » héritées. Il reste toutefois minoritaire ;
- b. le deuxième, quant à lui, suite aux bouleversements des rapports entre le monde musulman et l'Occident au cours des siècles derniers, a été poussé à épouser les jurisprudences héritées du passé, tout en proposant une relation avec l'Occident caractérisée par l'antagonisme, à la lumière de ce qui suit :
 1. l'existence d'un certain nombre de jurisprudences dans les écrits du patrimoine islamique, appelant à une relation « antagoniste » entre le monde islamique et l'Occident. Ces jurisprudences remontent à des périodes de l'histoire où l'animosité entre les deux parties était à son comble ;
 2. l'absence d'une rupture épistémologique avec ces jurisprudences considérées comme des règles légales, valables pour n'importe quel temps et espace, et non pas des jurisprudences faillibles, d'ordre provisoire ;
 3. la prédominance parmi les musulmans de clichés et d'idées reçues des autres peuples formés tout au long de l'histoire

et renforcés par les Croisades, le néo-colonialisme et les guerres qui s'en suivirent ;

4. le parti-pris de l'Occident, et des USA en particulier, en faveur d'Israël ;
5. les interventions militaires directes de l'Occident dans les pays arabes et islamiques, conformément à un agenda politico-stratégique qui fait fi de la justice et des droits de l'homme ;
6. le parti-pris de l'Occident pour les régimes despotiques dans le monde arabe et leur protection au détriment des populations, ce qui a contraint les partisans du deuxième courant de pensée à opter en bloc pour les jurisprudences héritées du passé, sans les réviser, notamment pour les raisons suivantes :
 - a. l'absence d'un projet intellectuel moderniste dans la zone du Sahel capable de produire une vraie réconciliation entre la jeunesse islamiste et le vécu quotidien auquel elle fait face ;
 - b. ces jurisconsultes s'appuient sur les politiques occidentales à l'égard de la région pour affirmer que le conflit entre les musulmans et les autres est bel et bien enraciné dans les esprits des uns comme des autres ;
 - c. certains partisans de ce courant estiment que ce déséquilibre entre le monde islamique et l'Occident ne changera que lorsque la guerre sainte aura été déclarée, suivant la même logique et les mêmes raisonnements qui, d'après ceux-ci, ont justifié cette guerre (jihad) du temps du Prophète.

II. Les racines intellectuelles de la violence dans certaines consultations jurisprudentielles (Fatwas)

Voici, donc, un tour d'horizon des orientations intellectuelles et des jurisprudences sur lesquelles s'appuient les groupes terroristes pour légitimer les atrocités qu'ils commettent au nom de l'Islam.

Premièrement : à l'origine, la relation entre les musulmans et les non-musulmans est une relation de guerre et non de paix.

La plupart des juristes estiment que la relation entre les deux parties est basée sur la guerre et non la paix, et que tout accord de paix devrait être considéré comme l'exception qui confirme la règle. Cela implique nécessairement l'interdiction pour les musulmans de signer une quelconque convention de paix avec les autres, sauf à titre provisoire et à la condition *sine qua non* que la loi islamique la justifie. Quant à la guerre, elle est, selon eux, la base de la relation, et de ce fait, n'est pas à justifier.

A leurs yeux, l'argument n'est autre que le verset coranique qui recommande « N'hésitez pas à combattre ceux, parmi les gens du Livre, qui ne croient ni en Allah ni au Jour du Jugement, qui ne s'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager rendent illicite et ne pratiquent pas la vraie religion... », [Coran, IX, 29], en plus d'autres versets qui vont dans le même sens. Nombreux sont les chercheurs contemporains intéressés par les relations internationales vues par l'Islam qui ont rallié ce point de vue, qui apparaît, à tout le moins, nihiliste aux yeux des partisans du premier courant de pensée.

Cependant, de nombreuses voix se sont levées parmi les penseurs musulmans contemporains contre cet extrémisme en essayant de proposer une autre interprétation des textes moins brutale et beaucoup plus pacifiste. A en croire les défenseurs de ce courant, la guerre n'est qu'une exception justifiée par l'absolue nécessité de réparer l'injustice et de faire face à l'agression.

Dans cet ordre d'idées, l'éminent Mahmoud Sheltout a écrit : « Ainsi la paix était-elle l'état initial qui incite à la coopération, à la compréhension et à la propagation de l'amour et du bien parmi la communauté humaine. » Il n'est donc requis des non-musulmans que de renoncer à agresser les musulmans ou à leur faire du mal. L'Islam est loin d'adopter les voies et moyens coercitifs pour garantir l'adhésion de ses ennemis à ses principes. « Voudrais-tu, toi, les contraindre à croire? », [Coran, X, 99]. Et si les non-musulmans ne déclarent pas la guerre, ils sont, du point de vue islamique, considérés comme des frères dans le sens humain du terme : ils coopèrent pour l'intérêt général et chacun prêche pour

sa religion avec sagesse et retenue sans porter préjudice à autrui ou à ses droits les plus élémentaires. Voici, en bref, l'exégèse de quelques versets coraniques qui prouvent qu'en Islam, la paix l'emporte sur la guerre :

- « Sont autorisés [à se défendre], ceux qui ont été injustement agressés. » [Coran, II, 39]
- « Combattez, pour la cause d'Allah, ceux qui vous combattent, mais évitez de transgresser. » [Coran, II, 190]
- « ... à moins qu'ils ne vous y combattent. Dans ce cas, tuez-les ; telle est la sanction des impies. » [Coran, II, 191]
- « S'ils arrêtent leurs agissements, seuls les coupables seront attaqués. » [Coran, II, 193]
- « S'ils penchent pour la paix, accepte-la! » [Coran, VIII, 61]
- « S'ils se tiennent à l'écart, sans vous combattre et en vous offrant la paix, Allah ne vous donne aucune raison de les inquiéter. » [Coran, IV, 90]
- « Allah ne vous interdit pas de traiter avec bienveillance et équité ceux qui ne vous ont pas combattus en raison de votre foi et qui ne vous ont pas expulsés de vos foyers. Allah aime les hommes équitables. Il vous interdit seulement d'être les alliés de ceux qui vous ont combattus à cause de votre foi... » [Coran, LX, 8-9]

Ces versets, parmi d'autres, confirment que la guerre sainte n'est autorisée qu'en cas de défense, et non pour implanter l'Islam et chasser les infidèles. Cet argument est renforcé par le fait que la relation entre les musulmans et les autres à La Mecque a duré plus de treize ans sur des bases pacifiques, tout en leur permettant de conserver leurs rapports sociaux, financiers et familiaux. De plus, les croyants n'ont pas déclaré la guerre aux autres à cause de leur infidélité, au contraire, ce sont les autres qui ont été les premiers à combattre l'appel islamique en s'y opposant farouchement, et l'ordre divin de combattre les infidèles n'a été donné qu'après l'instauration de l'Etat islamique à Médine. Ibn Abbas souligne que la formule « Combattez, pour la cause d'Allah, ceux qui vous combattent ... » est sans équivoque. Le juriste hanéfite, Aboubacar Al Jassas, est favorable à cette opinion lorsqu'il affirme, en commentant ce verset, que l'ordre de combattre les infidèles est dicté par des conditions bien définies, telle que l'agression, de façon à ce que ledit ordre soit

une consécration d'une règle bien connue, claire et univoque dont on ne peut pas se passer dans nos rapports avec les autres... Il est donc clair que l'ordre n'a pas été donné pour combattre tout le monde, et partant il n'est pas général ; or ce qui n'est pas général a toujours besoin d'être clarifié quant à sa portée. C'est également le point de vue de Cheikh Al Islam Ibn Taymiyah.

Deuxièmement: jurisprudence exigeant la guerre sainte : « attaquer l'autre »

La guerre est un concept authentiquement islamique qui vise à répliquer à l'agression, à protéger l'entité islamique, à se défendre et à défendre les siens et la patrie, mais aussi, à défendre les opprimés et les couches vulnérables. Les jurisconsultes ont depuis toujours divisé la guerre sainte en deux niveaux distincts :

- une guerre sainte défensive ;
- et une guerre sainte offensive.

La première n'a pas posé de problème, car tout le monde est unanime sur la légitimité de l'autodéfense, tandis que la guerre offensive a fait l'objet de beaucoup de polémiques parmi les jurisconsultes qui se sont divisés à son propos en deux tendances :

a. La première tendance comprend la majorité des érudits – anciens et contemporains – en plus de certains penseurs dont Sayid Koutoub. Ceux-là jugent que l'invasion des territoires non islamiques (terre d'infidélité) constitue une obligation sacrée, mais s'agit-il d'un devoir individuel ou d'une adéquation ? Selon les jurisprudences de ce courant, le guide (imam) a l'obligation d'organiser une incursion annuelle contre les ennemis sous sa supervision ou sous celle de son suppléant afin de les appeler à se convertir à l'Islam, faute de quoi ils sont forcés à payer le tribut d'aljizia⁷. Cela prouve que la guerre offensive vise à conquérir les territoires non islamiques pour :

- faire chuter les régimes en place ;
- imposer un tribut aux peuples qui acceptent de vivre sous le drapeau de l'Islam ;
- l'appropriation de leurs terres pour les transformer en terre d'Islam, tout en faisant la part des choses entre une terre conquise par la force et une autre conquise pacifiquement. On

en déduit que la guerre offensive ne laisse aux infidèles que trois choix :

- la conversion à l'islam ;
- le paiement du tribut ;
- l'entrée en guerre contre les armées islamiques.

b. La deuxième tendance, quant à elle, comprend la majorité des penseurs islamiques et certains juristes contemporains. Ils ont purement et simplement nié tout fondement de la guerre sainte offensive, arguant que l'islam n'admet qu'une seule forme de guerre, en l'occurrence, celle dont l'objectif est de se défendre contre les agressions, d'où qu'elles viennent. Pour appuyer leur thèse, ils prétendent que les guerres du temps du Prophète (paix et salut sur Lui) et ses disciples qui lui ont succédé, étaient dictées par la simple nécessité de défendre la terre de l'islam, avançant comme preuves les versets coraniques en la matière, dont certains ont été cités plus haut.

Il est clair, aujourd'hui, que la guerre sainte offensive n'est plus compatible avec l'état actuel des choses en matière de relations internationales, où tous les pays possèdent des frontières géographiques sur un fondement juridique, protégées par le droit international et reconnues par la communauté internationale, parallèlement à des lois dont l'unique objectif est de diffuser la culture de paix. D'où l'impossibilité, dans ces conditions, de s'approprier, par la force, les territoires des pays indépendants.

La logique qui a incité certains penseurs contemporains à épouser la théorie de la guerre sainte offensive les a poussés à faire l'amalgame entre le monde ancien, ouvert et dans lequel la notion de frontières internationales était trop floue pour sécuriser les pays contre des prédateurs à l'appétit effréné, d'une part, et le monde nouveau, où la communauté internationale joue le rôle du gendarme chargé de protéger le principe sacro-saint de l'intangibilité des frontières, d'autre part. C'est dire que les visées expansionnistes diffèrent dans les deux cas : dans le premier cas, l'expansion est assimilée à la vitalité et à la force ; dans le deuxième cas, l'idée se perpétue tout comme le rêve de l'empire universel, mais sans vitalité ni efficacité, pour devenir une simple illusion n'ayant rien à voir avec les réalités du monde contemporain. Pire, c'est une illusion qui rend impossible

l'adaptation avec ce monde changeant, car l'imaginaire collectif se trouve complètement isolé par rapport à la donne objective.

c. L'infidèle est combattu pour son infidélité et non pour son agression

Les juristes se sont divisés en deux doctrines complètement différentes au sujet de la légitimité du combat de l'infidèle :

- 1. La première** juge que le combat est légitimé en tant que sanction de l'infidélité, un mal à enrayer de la terre : c'est le point de vue de Chafia, rapporté d'Ibn Hanbal. Les partisans de cette opinion sont allés jusqu'au bout de leur logique, allant jusqu'à affirmer que « l'aboutissement de l'argument consiste à tuer l'infidèle, qu'il soit homme ou femme, capable de combattre ou non, incliné à la paix ou à la guerre, à la seule condition d'être majeur. La femme, elle, est tuée, non parce qu'elle est captive ou qu'elle est considérée comme un bien, mais, à l'instar des moines et autres otages, pour cause d'infidélité à la vraie foi » ;
- 2. La deuxième doctrine**, quant à elle, part du principe que les infidèles sont combattus parce qu'ils font la guerre aux musulmans ; autrement dit, lorsqu'ils les laissent en paix, les musulmans n'auront nullement le droit de les attaquer. C'est du moins l'avis de la majorité des érudits de la Oumma.

Cheikh Al Islam Ibn Taimiya est de cet avis, et d'ajouter que le Prophète (paix et salut sur Lui) « n'a pas combattu les infidèles qui ont déclaré la trêve, qu'ils soient de Quraysh ou non : c'est ce que la plupart de ses disciples ont rapporté dans sa Sunna. Il n'a jamais commencé la guerre aux infidèles ; or, si Allah lui avait ordonné de tuer tous les infidèles, il aurait dû les attaquer le premier ». De plus, Ibn Taimiya juge que l'ordre divin : « Combattez, pour la cause d'Allah, ceux qui vous combattent » concerne seulement ceux qui nous combattent effectivement, et d'ajouter : « n'agressez pas », autrement dit, le combat de ceux qui ne nous combattent pas est défini comme étant une agression ».

Parmi les érudits contemporains qui sont de cet avis, l'Imam Mohamed Abou Zahra écrit : « La plupart des érudits de la Oumma sont unanimes pour dire que le motif du combat se trouve être la défense de la nation. Nul n'est donc tué pour son

opposition à l'islam. En d'autres termes, l'individu n'est pas tué parce qu'il est infidèle, mais parce qu'il a agressé l'islam. Les preuves en sont éloquentes ».

d. La division du monde en deux terres : une terre d'islam et une terre d'infidélité

Les juristes musulmans avaient – à un moment où l'islam avait le leadership – divisé le monde autour d'eux en deux « maisons » (territoires). Cette division est toujours enseignée dans le Fiqh musulman (jurisprudence) et trouve son explication dans les conditions historiques particulières et objectives où les deux termes ont vu le jour :

- la « **maison** » **d'islam**, qui désigne un Etat ou un territoire où les lois de la Charia sont appliquées et où la majorité des habitants sont musulmans (les points de vue divergent sur ce dernier point). Une variante de cette notion se réfère à une « maison de convention », qui lie provisoirement les musulmans aux infidèles. Il s'agit, à en croire certains oulémas, d'une troisième « maison » ;
- la « **maison** » **de guerre**, qui se réfère à un territoire ou Etat gouverné par une majorité d'infidèles.

Les juristes musulmans avaient adopté, dans leur division, deux avis ou critères différents :

- qualification de la « maison » suivant les lois et les règlements qui y sont appliqués : si ces règlements sont puisés dans la Charia, la « maison » est dite d'islam ; sinon, elle ne l'est pas, même si elle est qualifiée d'islamique ;
- l'autre qualification tient compte du niveau de sécurité du musulman en tant que tel dans un territoire donné : s'il s'y sent en sécurité, la « maison » est qualifiée d'islamique, dans le cas contraire, la « maison » est dite de guerre : c'est la quintessence de la doctrine hanéfite. « Le critère décisif dans les deux types de classification est le niveau de sécurité ou d'insécurité du musulman », a écrit Al Kassani, un disciple d'Abou Hanifa. Ainsi, le distinguo entre « maison » d'islam et « maison » de guerre ne se réfère pas à l'islam ni à l'infidélité en tant que tels, mais s'applique au niveau de sécurité ou d'insécurité. Commentant cet avis, Cheikh Abou Zahra énonce: « Si des lois internationales garantissant la sécurité de l'individu, où qu'il se trouve, sont adoptées sans qu'il y

ait des pactes ou des alliances particuliers, Abou Hanifa ne qualifie pas ce type de territoire de « maison » de guerre ».

Bon nombre de jurisconsultes en ont déduit des règles extrêmement dangereuses dont :

- il est permis de tuer l'infidèle dans la « maison » de guerre, nonobstant son innocence. Ibn Kathir a rapporté que les oulémas sont unanimes sur le fait que l'infidèle ne doit pas se sentir en sécurité, quoi qu'il fasse pour montrer son pacifisme, à moins qu'il ne bénéficie des privilèges accordés aux non-musulmans vivant sous le drapeau de l'Islam ». D'autre part, Al Kourtoubi affirme que le musulman a le droit de tuer l'infidèle qui ne bénéficie pas de tels privilèges ;
- il est permis de s'approprier les biens des infidèles se trouvant dans la « maison » de guerre, voire de les voler. Le malékite Ibn Al Kassam a autorisé les musulmans, une fois en terre de guerre, à voler les biens des infidèles. Ce point de vue est partagé par les Hanéfites qui admettent que « Si le musulman rentre en toute sécurité en terre de guerre et accapare les biens des infidèles sans leur consentement pour les apporter chez lui en terre d'Islam, alors ces biens font désormais partie intégrante de son patrimoine ». La raison en est que seuls les biens légalement possédés sont ceux qui se trouvent en terre d'Islam ; quant aux autres situés en terre de guerre, ils sont illégalement acquis, et par conséquent, il est permis aux musulmans d'en déposséder les propriétaires ».

En réalité, ces raisonnements n'ont rien à voir avec le précepte de l'Islam, qui est une religion valable en tous temps et en tous lieux, ce qui se traduit dans les faits par ses possibilités d'adaptation à tous les systèmes socio-économiques, où qu'ils se trouvent.

Mais, au-delà de cette réalité immuable, il faut admettre que les sociétés islamiques de nos jours sont subdivisées en plusieurs Etats, ce qui fait qu'un Etat musulman peut avoir de bonnes relations avec un Etat non-musulman, d'une part, et des rapports tendus avec un autre pays musulman, d'autre part. Ainsi, l'Imam Abou Zahra déclare que « Ces raisonnements sont justifiés par la réalité vécue et non par la Charia (la loi islamique) ».

A ce propos, Dr. Mohamed Selim Al Awa est allé beaucoup plus loin en affirmant que « L'opinion soutenue par la jurisprudence moderne est que ces raisonnements sont tombés en désuétude,

et qu'il est désormais nécessaire, pour les juristes, de s'imprégner davantage de ce qui se trame en matière de relations internationales contemporaines pour en dégager ce qui est légal de ce qui ne l'est pas à la lumière de la Charia ». De plus, ces raisons remontent à une période de l'histoire où il n'y avait pas d'armées régulières, mais des armées de civils qui assuraient cette mission.

e. Jurisprudence interdisant de signer un accord de paix permanent avec les infidèles

Parmi les questions jurisprudentielles retenues comme causes intellectuelles de la violence et de l'extrémisme figure l'interdiction de signer un accord de paix permanent avec les « infidèles ». Ce point de vue a été soutenu par nombre d'anciens érudits musulmans, arguant qu'un tel accord est de nature à porter préjudice à la guerre sainte (jihad). Quoiqu'il en soit, ils ont fixé trois conditions pour justifier un tel acte :

1. l'existence d'un besoin pressant, tel que l'impuissance des musulmans ou la superpuissance de leurs ennemis (il s'est cependant trouvé des érudits qui ont autorisé une telle décision si cela devait servir l'intérêt général de la Oumma islamique) ;
2. la limitation de la trêve avec les infidèles dans le temps.
« Si le Chef conclut une trêve permanente avec les infidèles, ces érudits considèrent un tel acte comme nul et non avenue » ;
3. l'obtention d'intérêts matériels pour les musulmans.

Al Shawkani a dit : « Ce qui a été rapporté au sujet de la guerre contre les infidèles, ou la paix avec eux, constitue une opinion dépassée – à l'unanimité par les musulmans – en adoptant l'avis qui recommande aux croyants de combattre les infidèles et de les pourchasser à l'intérieur de leurs territoires dès que les conditions sont réunies pour cela ».

Les Shaféites, de leur côté, sont allés un peu plus loin pour affirmer que la trêve avec les infidèles ne doit, en aucun cas, dépasser une période de quatre mois, un délai beaucoup plus court que celui fixé par les trois autres Imams, qui est de dix ans, juste la durée fixée par le Prophète (paix et salut sur Lui) pour les Mecquois à l'issue de la conclusion de la trêve de Houdeibiya.

Siddiq Hassan Khan, quant à lui, justifie cet avis en disant que « Allah, le tout-puissant, nous a recommandé de combattre les infidèles. Il est donc interdit de signer un quelconque accord de paix avec eux sans contrepartie, tel que le paiement d'un tribut (jizia). Mais comme cela a été fait par le Prophète (paix et salut sur Lui), il est alors permis dans les limites de la période fixée par la trêve, et non au de-là, comme initialement recommandé, c'est-à-dire, le combat des infidèles ».

Indéniablement, ce point de vue fixe comme prémisses :

- initialement, la relation entre les musulmans et les infidèles était fondée sur la guerre et non la paix. Alors, la conclusion d'accords de paix devrait être perçue comme une exception provisoire évaluée en fonction du besoin ; ensuite, la relation retournait à son origine, en l'occurrence, la guerre ;
- l'objectif de la guerre, du point de vue de l'Islam, n'est pas seulement la défense, et l'objectif de l'affrontement n'est pas seulement l'agression ennemie, mais fondamentalement, l'objectif de la guerre sainte est la conquête et l'occupation des autres territoires pour élargir l'étendue de l'aire de l'Etat musulman.

f. La non protection du sang et des biens des infidèles

Parmi les jurisprudences considérées comme cause intellectuelle de la violence, on relève l'affirmation que le sang et les biens des infidèles ne sont pas protégés, exception faite de ceux qui bénéficient de privilèges protectifs. Sur ce point, les érudits se sont divisés en deux groupes :

Le premier groupe : le sang et les biens des infidèles (combattants) ne sont pas protégés.

C'est l'avis de la majorité des érudits, qui affirment que le versement du sang des non-musulmans est autorisé dans les territoires non islamisés. Ce consensus est relaté par Abou Jaafar qui dit qu'Allah a autorisé le combat des infidèles pendant les mois sacrés et les autres mois de l'année. « Ainsi il ya un consensus sur le fait que l'infidèle qui entoure son cou et ses bras d'un voile tissé des arbres de la Mecque n'est pas immunisé s'il ne bénéficie pas de privilèges protectifs ». Et Sarkhassi d'ajouter : « Le combattant dans le territoire de combat est assimilé à un mort pour les

musulmans ». Par ailleurs, Al Kourtoubi a bien dit, dans son « Exégèse » que « Le musulman, s'il rencontre un infidèle non protégé par un accord, peut le tuer ». Al Rafia, de son côté, dit que « Le musulman, s'il s'approprie des biens – en territoire de combat – sous la forme d'un acte de vol, ils deviennent les siens, car les biens du combattant ne sont pas protégés puisqu'étant non légalement possédés, ils deviennent un butin normalement acquis ».

Quant à l'érudit Al Shawkani, il a autorisé le musulman à tromper et à trahir ceux, parmi les non-musulmans, qui lui auront donné toutes garanties de non-agression: « Les deux assurances sont différentes tant au niveau de la Charia qu'au niveau de la raison, ou de celui de la coutume. En effet, le musulman assuré, qui rentre en terre de combat (terre des infidèles), est autorisé, non seulement, à prendre possession de tous biens dont il est capable, mais aussi à faire couler le sang des infidèles ».

On peut en déduire que ces érudits avaient tout simplement négligé les finalités globales de la Charia ainsi que ses objectifs généraux en ce qui concerne la nature de la relation devant lier les musulmans aux autres. Autant dire que le musulman peut gagner, à travers des rapports exemplaires avec les autres, même parmi ses ennemis les plus farouches, beaucoup plus que ce qu'il peut réaliser en usant de méthodes peu orthodoxes, telles que le vol, la trahison ou encore la tromperie...

Le deuxième groupe : la protection du sang et des biens des infidèles

C'est la doctrine d'Ahmed Ibn Hanbal et Al Awzai, une doctrine aux antipodes des idées du premier groupe. Pour ces érudits, il n'est pas seulement formellement interdit de s'approprier les biens des infidèles assurés sans leur consentement, mais il faut leur restituer les biens qui leur sont spoliés. De son côté, Ibn Al Moundhir a abondé dans ce sens en disant que : « Si un individu pénètre dans le territoire de non-musulmans sous l'assurance de ceux-ci, il est ainsi assuré, et vice versa. Il doit s'abstenir de les trahir, de les tromper ou de les tuer. S'il avait pris leurs biens sans leur consentement, il doit les leur restituer. S'il en emporte quelque chose avec lui, il doit le retourner, et nul n'est autorisé à l'acheter ni à le détruire puisqu'il s'agit d'un bien assuré ».

Celui qui trahit ou vole les infidèles, ou prête quelque chose de leurs biens, a le devoir de le rendre à celui chez qui il l'a pris, si les propriétaires assurés viennent en terre d'Islam, il faut le leur restituer, sinon il doit le leur envoyer puisqu'il l'avait pris à contrecœur, et c'est pourquoi il est légalement tenu de le restituer comme s'il s'agissait des biens de musulmans », a écrit Ibn Koudama.

L'autorisation par le Fiqh (jurisprudence) de tuer les non-musulmans et de voler leurs biens va à l'encontre de la cohabitation pacifique des différentes composantes de la société humaine.

On remarque, dans cet ordre d'idées, que l'autorisation explicite de tuer les prisonniers de guerre, de les asservir ou de les considérer comme des non-musulmans assurés en contrepartie du tribut payé au trésor public, avec la présomption qu'une telle jurisprudence est consensuelle, n'est suivie que par quelques disciples.

g. Abrogation et remplacement de la jurisprudence islamique

L'abrogation consiste à annuler une règle jurisprudentielle islamique instituée suivant un texte de la Charia non obligatoire qui, sans ledit texte, aurait dû être considéré comme immuable. D'ailleurs, la plupart des oulémas musulmans jugent que le concept d'abrogation et de remplacement existe bel et bien dans le Saint Coran ; ils citent le verset de l'épée pour prouver leur position : « Une fois expirés les quatre mois sacrés, n'hésitez pas à combattre les impies partout où vous les trouverez », Coran, IX, 5. Ce verset, faut-il le rappeler, a été abrogé et remplacé par un autre verset coranique. C'est ce qui fait de ce verset une référence de base pour les groupes terroristes qui en usent et abusent pour justifier les atrocités commises, au nom de l'Islam, à l'encontre des non-musulmans. Selon ces groupes, l'abrogation a été signalée 140 fois dans 48 Sourates. Autrement dit, le verset a été abrogé et remplacé tout autre verset qui parlerait de l'Islam en tant que religion de liberté, de paix et de clémence, et qui admettrait la cohabitation entre les musulmans et les adeptes d'autres religions. De plus, le verset remplace tout autre verset comportant l'une des connotations suivantes :

- interdire l'agression contre les non-musulmans ;
- ne combattre que le combattant ;
- limiter la guerre sainte (jihad) à l'autodéfense ;
- traiter les non-musulmans avec bonté ;
- débattre avec les non-musulmans avec souplesse et respect ;
- ne pas réagir aux agissements des infidèles.

Par ailleurs, ils prétendent qu'il est permis de :

- combattre les infidèles rien que pour leur infidélité, même en l'absence de toute agression commise contre des musulmans ;
- dire que la relation entre les musulmans et les infidèles est une relation de guerre et non de paix ;
- tuer les non-musulmans et s'approprier leurs biens pour la simple raison qu'ils sont infidèles.

L'aspect le plus énigmatique de l'idéologie de la plupart des groupes qui pratiquent la violence politique est qu'ils considèrent ce verset béni comme une charte où sont puisées toutes les règles de la conduite à adopter vis-à-vis des adeptes d'autres religions, sachant que les autres versets coraniques et paroles (Hadith) du Prophète (PAIX et salut sur Lui) déclarant explicitement que la guerre sainte n'est permise qu'en cas d'agression et d'autodéfense, ont été abrogés et remplacés. Et ils ajoutent que le verset béni : « Combattez, pour la cause d'Allah, ceux qui vous combattent, mais évitez de transgresser. Allah n'aime pas les transgresseurs » a été abrogé. Commentant ce verset, référence de la guerre en Islam, Mohamed Abou Zahra s'interroge: « Que dit cette minorité de Shaféites au sujet du texte que nous avons cité, et qui est appuyé par d'autres abondant dans le même sens ? Ils prétendent son abrogation ou sa spécification. Mais, quand on le regarde avec plus de méditation, on se rend compte qu'il ne l'est pas, et c'est pour les raisons suivante :

Premièrement : l'abrogation exige une preuve, ce qui n'est pas le cas. Selon Ibn Taimiya, l'allégation d'abrogation exige une preuve, et il n'y a pas, dans le Saint Coran, de passage qui contredit ce verset. Bien au contraire, il y a des versets qui le soutiennent. Comment peut-on, donc, justifier l'abrogation ?

Deuxièmement : le verset contient des significations qui n'admettent pas l'abrogation. Parmi elles figure l'interdiction d'agression, car c'est une injustice, et l'injustice est prohibée dans toutes les religions, or la raison veut que ce qui est interdit ne peut pas être abrogé. D'ailleurs, si l'on admet l'abrogation de cette signification, cela veut dire qu'Allah permet l'injustice, ce qui n'est pas admissible à Son égard, alors l'allégation d'abrogation est invalide ;

Troisièmement : s'il était permis de tuer l'infidèle pour son infidélité et que le verset d'interdiction était abrogé, la contrainte serait permise dans la religion, et nous avons dit plus haut que cela n'est pas exact.

Conclusion

Les érudits musulmans ont le devoir de rompre, une fois pour toutes, avec ces jurisprudences et concepts intellectuels qui sont le produit d'un moment conjoncturel de l'histoire de l'humanité et de circonstances politico-culturelles aujourd'hui dépassées par l'homme ; celui-ci va vers des horizons nouveaux, inaugurant ainsi une nouvelle ère de son histoire. D'ailleurs, ces jurisprudences ne constituent nullement des ordres divins à caractère obligatoire, ni des règles extraites des textes de la Charia jetant les bases de la relation entre les musulmans et les non-musulmans. Tout au plus, ces jurisprudences sont le reflet de conjonctures historiques particulières et d'un équilibre de forces à un moment où l'Etat n'avait pas de frontières définies, où la citoyenneté n'avait pas de sens et où les droits de l'homme étaient tout sauf protégés, en somme un moment où les frontières géographiques des Etats étaient fonction de leur puissance militaire. Et si, par l'ironie du sort, un Etat se trouvait incapable d'élargir son territoire aux dépens d'un autre, il était, alors, englouti par son voisin le plus puissant.

A contrario, la paix constitue, de nos jours, une exigence recherchée par tous, et les frontières sont devenues une réalité géographique et juridique incontournable. Pour consolider ces acquis, des conventions ont été signées pour garantir la paix et la sécurité, deux conditions sine qua non pour pérenniser la cohabitation, le développement et la stabilité à l'échelle mondiale.

La sécurisation des frontières, un grand défi pour les pays du Sahel – Le cas de la Mauritanie

Mohamed Mouemel EL BOUKHARY

Introduction

De tout temps, depuis l'apparition des groupes humains, assurer la sécurité intérieure passe par garantir un niveau suffisant de sécurité aux frontières. Les Etats n'ont fait que renforcer cette donne, perçue au fil de l'Histoire comme leur première raison d'être - leur fonction naturelle - serions nous tentés de dire.

Cependant, aujourd'hui, malgré cette évidence apparente, sécuriser les frontières pose de gros défis, de plusieurs ordres.

Au-delà des débats et des controverses théoriques que suscite l'association de ces deux notions (sécurité et frontières) et au-delà de leurs impacts, en termes de restriction de liberté que certains pourraient contester au nom d'une certaine morale, d'autres facteurs de complexification s'ajoutent. Ce sont, par exemple, les effets et les paradoxes nés de la mondialisation et des nouvelles technologies qui interviennent pour peser de tout leur poids sur ceux qui se livrent à la réflexion dans ce domaine.

Bien qu'interprétées différemment, les incidences de ces phénomènes constituent aujourd'hui des dimensions que doivent intégrer désormais toutes les approches sécuritaires, quel que soit le domaine d'activité (politique, économique, humanitaire, militaire), ou le niveau où l'on se trouve (national, régional ou international). Avec ce caractère à la fois global et collectif, la sécurisation des frontières dans les pays du Sahel se trouve au centre des préoccupations stratégiques mondiales. En effet, les risques et les menaces transfrontaliers dans cette zone font de la sécurisation des frontières un axe central de stabilité et de paix dont les influences dépassent la sphère régionale, où ces défis impactent parfois fortement bien d'autres régions du monde.

A ce sujet, le cas de la Mauritanie nous servira d'exemple pour illustrer notre propos axé sur la démonstration de la dualité :

l'ampleur des besoins face aux limites des ressources, et la difficulté de son adéquation.

Pour rendre compte de la problématique, les questions abordées vont se focaliser, d'abord sur un rappel de quelques notions générales qui mettent en lumière le sens des frontières, l'objet et le contenu de leur sécurisation, ainsi que les acteurs qui en ont la charge. Nous aborderons ensuite la façon dont la Mauritanie fait face à ces questions, quels sont ses défis, dans le contexte géostratégique sahélien et arabo-africain, quelle est sa vision. Préalablement à ces développements, quelques traits paradoxaux de la mondialisation nous semblent utiles à soulever pour souligner leur incidence générale sur le sujet et la complexité qui en résulte.

Mondialisation et sécurisation des frontières nationales, un paradoxe complexe à multiples facettes

Par rapport à la sécurisation des frontières, le moins que l'on puisse dire au sujet de la mondialisation est qu'elle présente un phénomène paradoxal à multiples facettes.

Avec le caractère global de ses effets positifs, la mondialisation présente incontestablement des aspects qui constituent des facteurs de liberté et de rapprochement entre les Hommes et entre les Etats, des facteurs qui réduisent l'intérêt pour les frontières. Mais l'autre revers de la médaille réside dans le fait qu'elle engendre des restrictions et des cloisonnements, sources potentielles de clivages, de risques et de menaces qui incitent au renforcement des frontières des pays.

Le tableau suivant soulève deux séries d'exemples pour rendre compte de ce paradoxe à multiples facettes.

La mondialisation : un paradoxe complexe à multiples « facettes »

Liberté et facteurs de rapprochement : plus de restriction et de cloisonnement

Les valeurs de plus en plus partagées sont le respect de l'Autre, les droits de l'homme, la tolérance en revanche, les replis identitaires se caractérisent par le rejet de l'Autre, le communautarisme, les extrémismes, le terrorisme.

Le contexte international est favorable à la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux, de l'information... A contrario, on constate de plus en plus de restrictions à l'égard de l'immigration, avec un renforcement des barrières frontalières, une désinformation qui présente l'étranger comme un ennemi.

Les flux de biens et de personnes sont toujours plus fluides, grâce notamment aux NTIC. Parallèlement, on assiste au développement de moyens technologiques de plus en plus performants pour le contrôle de ces flux.

On constate le développement d'approches pour une sécurisation collective des frontières, dans un cadre régional (UE) ou international (ONU), avec le cas du Mali. Se pose la question de la capacité des Etats à assurer individuellement la sécurité de leurs frontières, un critère déterminant pour leur fiabilité. A ce titre, le cas du Mali, là encore, est exemplaire.

Aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation, la sécurisation des frontières exige de nouvelles approches extranationales et multidimensionnelles, qui transcendent à la fois le cadre local et régional ainsi que l'espace classique strictement géographique. Nous sommes en effet en présence de phénomènes qui requièrent de surmonter les contraintes liées à la globalisation et à ses paradoxes, de trouver le bon équilibre entre la sécurité nationale et la sécurité collective, entre la sécurité dans son acception classique (militaire) et la sécurité globale dans toutes ses dimensions pluridisciplinaires (politiques, économiques, écologiques, militaires). D'ailleurs, la tendance est de fusionner l'ensemble de ces notions.

Notions de frontières

Il est convenu qu'une ligne de frontière délimite le territoire d'un Etat où celui-ci exerce sa souveraineté nationale et son autorité. Faciliter sa sécurisation requiert son acceptation par tous. Séparant deux entités étatiques, elle est à sécuriser de deux côtés, par les riverains. Il faut donc être deux ou plusieurs Etats, d'où la notion de sécurité collective des frontières.

Par ailleurs, une ligne de frontière peut également séparer un ensemble d'Etats du reste du monde : c'est le cas de l'Union

européenne. Il en découle les nouveaux concepts de frontières intérieures et de frontières extérieures.

Ces définitions basées sur des lignes de démarcation spatiales, exclusivement géographiques, n'intègrent pas les autres domaines de la vie humaine (histoire, culture, ethnologie). Elles sont de ce fait sujettes à controverses. Elles restent toutefois à la base de tous les systèmes de référence, juridique et/ou politique, qui cadrent l'action des Etats et des institutions internationales en matière de gestion des frontières.

Eléments constitutifs

Les frontières sont tantôt :

- **des frontières terrestres**, matérialisées par des bornages, des obstacles (naturels ou artificiels), des lignes de partage des eaux quand il s'agit de fleuves, de lacs ou de rivières ;
- **des frontières maritimes**, avec des lignes conventionnelles variables : eaux territoriales (= 12 miles) ; zones économiques exclusives (ZEE= 200 miles) ;
- **des frontières aériennes**, à partir de la ligne de satellisation d'un engin spatial (~ 100 km d'altitude).

Ces trois dimensions constitutives des frontières - terrestres, maritimes et aériennes - sont à la fois des objets et des moyens de sécurisation.

La sécurisation demande la mise en œuvre de systèmes complexes de surveillance et d'intervention : technologiques, matériels, humains, organisationnels...

Les définitions qui s'y rattachent sont fondées sur des notions géographiques exclusivement terriennes. L'espace extra-atmosphérique y échappe. Et pourtant son rôle est aujourd'hui essentiel dans la sécurisation des espaces qui composent ces frontières.

Objet de la sécurisation des frontières

La sécurisation des frontières a pour objet de lutter contre les menaces et les risques transfrontaliers, venant de l'extérieur, visant l'Etat dans ses frontières intérieures, ou s'en servant comme point(s) ou base(s) de départ pour atteindre d'autres

destinations ou des cibles hors du territoire national. Elle a pour cibles les agents et les facteurs de menaces et de risques transfrontaliers, intentionnels ou non (terrorisme, drogue, trafics illicites, catastrophes humanitaires ou écologiques).

La sécurisation des frontières par voie terrestre vise à réguler et à faciliter les flux transfrontaliers, conformément à la réglementation. Elle se traduit par des opérations concrètes de vérification, de détection, d'actions et de réactions.

Ses principaux outils sont pour l'essentiel constitués de forces de défense et de sécurité. En leur sein, certaines composantes sont spécialisées, leur vocation étant la sécurisation des frontières. C'est par exemple le cas des gardes frontières, des gardes côtes, des douaniers... D'autres, plus « généralistes » (armée, police...), jouent également des rôles déterminants, notamment dans les pays du Sahel. L'action de toutes ces forces, quel qu'en soit le type, doit s'inscrire dans le cadre d'une vision stratégique globale de défense et de sécurité du pays ou de la région considérés.

Le caractère collectif et global de la sécurité fait que ces concepts comportent des dimensions extranationales impliquant plusieurs Etats ou régions. Dans ce domaine, l'Union européenne fournit actuellement l'exemple le plus parlant, avec notamment ses agences FRONTEX et EUROSUR et leur coopération avec les pays méditerranéens et africains. D'autres tentatives, encore loin d'être au niveau d'efficacité requis, comme le CEMOC, existent au Sahel.

Un environnement géostratégique marqué par l'instabilité et les vulnérabilités régionales

A la fois pays arabe, musulman et africain, la Mauritanie occupe une position géostratégique intéressante dans la bande sahélienne. La sécurité de ses frontières est forcément impactée par tous les défis qui concernent ces trois mondes: arabe, musulman et africain. Sur chacun des pays de son voisinage direct, pèse une menace permanente de conflit armé, latent ou ouvert, avec, dans chaque cas, des frontières plus ou moins contestées: Casamance (au Sénégal), conflit du nord (au Mali), Sahara occidental (chez les voisins du nord : Algérie, Maroc).

Un peu plus loin, au nord du continent, les pays qui ont connu le « Printemps arabe » (Libye, Tunisie et Egypte), connaissent une instabilité « postrévolutionnaire », des convulsions politiques et le développement de diverses menaces terroristes. Ces turbulences constituent, outre la difficile réorganisation des forces de défense et de sécurité, un aspect nouveau des incertitudes de l'environnement géostratégique dans le monde arabe et musulman. A l'est et au sud-est, dans les pays sahéliens et africains, de la Guinée équatoriale jusqu'à la Corne de l'Afrique, en passant par le Nigeria, le Niger, le Tchad, le Soudan... des défis sécuritaires importants se posent à l'échelle du continent africain. Les pays comme les régions sont en prise directe avec les phénomènes du terrorisme, des rébellions et de la criminalité transfrontalière: narcotrafics, contrebande, migration illégale, piraterie maritime.

Données géographiques du pays : le défi de la sécurisation des frontières

La Mauritanie couvre une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés pour une population d'un peu plus de trois millions d'habitants concentrés en grande partie au sud et au sud-est du pays. Le pays compte près de 5.800 km de frontières, dont plus de 750 km de façade maritime sur l'Océan Atlantique et plus de 5.000 km de frontières continentales qu'il partage avec le Sahara occidental, l'Algérie, le Mali et le Sénégal.

Ces frontières sont difficiles à surveiller et facilement franchissables. Démesurément allongées, elles engendrent une dispersion des ressources sécuritaires, résultant du déploiement de moyens sur de très longues distances pour leur surveillance. Au nord et au nord-est, elles délimitent de vastes étendues désertiques sablonneuses avec parfois quelques escarpements rocaillieux peu favorables à la manœuvre militaire. La densité de peuplement y est très faible, ce qui les expose aux risques de l'abandon et fait de ces zones des lieux d'attraction pour terroristes et trafiquants.

A cause de ces contraintes géographiques, les menaces et les risques qui pèsent sur le pays sont lourds de conséquences. Y faire face efficacement requiert une optimisation de moyens limités pour répondre à des besoins énormes.

Des équations variables à plusieurs inconnues

L'équation de la sécurisation des frontières est assurément laborieuse. Cette difficulté, l'adéquation des ressources avec la demande, touche l'ensemble des pays de la bande sahélienne dont les frontières sont globalement poreuses, porteuses de menaces et de risques potentiels comparables et parfois bien plus graves et plus complexes que ceux qui touchent la Mauritanie. Face à ces risques, les moyens de contrôle et de maîtrise des frontières sont généralement en deçà des exigences sécuritaires.

Surmonter ces contraintes requiert la mise au point d'une vision stratégique générale, prenant en compte tous les aspects de la question. Avec son caractère global, cette entreprise doit permettre aux Etats, individuellement comme collectivement, d'avoir une perception correcte des menaces et des risques potentiels, d'établir une approche pluridisciplinaire et une stratégie de moyens adéquates et de relever ainsi les défis structurels en matière de conception, d'organisation, de mobilisation et d'engagement pour la sécurisation des frontières.

Pour sa part, la Mauritanie, à l'instar d'autres nations, a adopté depuis 2008 une approche qui s'inscrit dans cette logique. Depuis, elle sert de cadre général à l'action du gouvernement et aux institutions et intervenants en charge des questions de sécurité et de défense. Elle s'est traduite dans les faits par de nombreuses dispositions prises aux différents échelons de l'Etat, qui sont de plusieurs ordres : juridique, matériel, organisationnel, opérationnel.

Pour son volet militaire, l'approche mauritanienne a donné lieu au déploiement d'une stratégie de moyens relativement importants avec une doctrine d'emploi des forces axée sur la sécurisation des frontières face au terrorisme et aux menaces dites asymétriques.

Elle a fait l'objet en avril 2012 d'une publication simplifiée, élaborée par le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, à usage public et diplomatique.

Conclusion

Aujourd'hui, dans un contexte de risques et de menaces globalisés en pleine croissance, le concept de sécurisation des frontières s'est imposé d'une manière sans précédent pour devenir un élément structurant, essentiel, dans les politiques des Etats, comme dans les relations internationales.

Dans la bande sahéenne, les besoins de faire face aux menaces et aux risques transnationaux font de la sécurisation un élément fondateur de l'analyse géopolitique, un sujet de réflexion et de débat stratégique parmi les plus riches, les plus intéressants, mais aussi les plus inachevés.

En particulier, les besoins en matière de visions stratégiques se font sentir dans cette région du monde, tandis que l'ampleur des défis sécuritaires transfrontaliers qui s'y développent nous interpelle, au moment où les moyens mis en œuvre sont souvent en deçà des besoins. Les expériences des Etats de la région méritent d'être étudiées avec soin en vue de remédier aux insuffisances.

Le cas de la Mauritanie, pays sahéen, africain et arabe, est révélateur dans cette perspective. En matière de sécurisation des frontières, ses défis (menaces, risques, contraintes) sont globalement comparables à ceux des autres Etats du Sahel. Ce pays constitue cependant un échantillon particulier avec sa vision stratégique, qui présente en effet un challenge digne de retenir l'attention.

La Mauritanie entre l'impasse maghrébine et le borbier sahélien

Abdel Kader OULD MOHAMED

Introduction

L'une des constantes du discours officiel, qui n'est jamais affectée par les constants changements de gouvernements Mauritanien, est la place de choix qu'occupe l'identité maghrébine du pays sur l'échelle des orientations politiques. Une telle orientation correspond - dans son essence - à une vision politique fière de l'appartenance du pays au Grand Maghreb arabe bâti sur l'affiliation arabo-musulmane.

En effet, l'identité maghrébine est considérée, depuis l'instauration de l'Union du Maghreb arabe (UMA), comme une référence dans un pays sahélien à cheval entre le monde arabe et l'Afrique de l'ouest.

Il est de notoriété publique que les circonstances historiques ayant entouré la naissance de l'Etat mauritanien l'ont fait différent des autres pays maghrébins, compte tenu de son appartenance - sous la colonisation - à l'Afrique de l'Ouest française (AOF). Cette affiliation a eu, sans nul doute, des conséquences grandissimes sur le devenir du pays : tant sur son identité que sur le discours politique de la génération des Fondateurs.

L'héritage colonial de la Mauritanie, qui avait jusqu'à la veille son indépendance comme capitale politique la ville de Saint-Louis (actuellement sénégalaise), en a fait l'otage de son environnement immédiat, soit les regroupements régionaux ouest-africains, l'union monétaire africaine dont elle fut membre jusqu'en 1973, date de la création de l'ouguiya (monnaie nationale), ainsi que la communauté économique ouest-africaine (CEDEAO) dont elle a cessé d'être membre tout dernièrement, une décision qui a provoqué une polémique - toujours d'actualité - au sein de l'opinion publique nationale. De fait, il s'agit, aux yeux d'une certaine intelligentsia politique, d'un retrait qui porte préjudice - sans raison valable - au rôle historique de la Mauritanie, un pays pont entre le Maghreb arabe et l'Afrique noire.

Par sa position géographique, la Mauritanie appartient également aux pays du Sahel africain, un espace qui va de l'océan Atlantique à la Corne de l'Afrique, longeant la mer Rouge, une région classée parmi les plus pauvres et les moins développées du monde, à en croire ses indicateurs de développement. En effet, les données statistiques disponibles à la Banque mondiale indiquent que le revenu par individu au Sahel varie entre 720\$ (Niger) et 2.410\$ (Mauritanie). Quant au PIB en Mauritanie, il est de 1970\$ par individu, soit le plus bas en Afrique.

Par ailleurs, la zone du Sahel, dont la Mauritanie est partie intégrante, vit encore les séquelles de la sécheresse qui l'a frappée de plein fouet à partir des années 1970. Parmi les conséquences désastreuses de ce phénomène cyclique, on peut citer la rareté des ressources hydriques, la destruction du mode de vie rural, la désertification – dont a souffert la Mauritanie, en particulier, et qui a beaucoup plus marqué la vie économique et sociale du pays que dans les autres pays maghrébins.

D'une manière générale, les pays du Sahel se caractérisent par la fragilité de la structure étatique. Après un demi-siècle d'indépendance, ils se trouvent incapables de gérer les intérêts contradictoires des populations, appartenant parfois à des horizons ethnico-culturels très divers. Il est de nos jours, dans certaines régions du Sahel, des groupes ethniques qui vivent dans des zones se trouvant hors du contrôle de toute autorité gouvernementale. L'une des manifestations de cette anomalie se trouve être les événements vécus tout récemment par le Mali, qui ont contraint des dizaines de milliers de gens à choisir la Mauritanie comme terre d'asile.

Cette crise malienne a également dévoilé, s'il en était encore besoin, le caractère trop fragile du Sahel, déjà connu par ses sécheresses cycliques et la présence d'organisations qui vivent du terrorisme, du trafic d'armes et de stupéfiants, et d'autres formes de crime organisé.

En dépit de cette situation, vu la spécificité mauritanienne, compte tenu du caractère sahélien du pays ainsi que des engagements hérités du colonisateur, les autorités publiques n'ont cessé de réitérer, en toutes occasions, leurs orientations maghrébines et, en particulier, leur attachement ferme à la construction de l'Union

du Maghreb arabe comme choix stratégique. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées dans ce sens afin d'édifier l'opinion publique nationale sur l'importance capitale pour la Mauritanie de créer un espace maghrébin inter-complémentaire intégré.

Théoriquement, on peut dire que le discours « maghréophile », devenu mature à la fin des années 1980 dans le cadre de la globalisation économique, a été justifié par un choix en vogue à l'échelle mondiale pour la mise en place de grands ensembles régionaux dynamiques.

De plus, au-delà de la nécessité d'intégration régionale qui justifie la création de l'UMA, il existe - dans les esprits des populations de cet espace géopolitique - des indices d'une identité maghrébine commune. En effet, si l'on admet la référence du discours politique prédominant en Mauritanie à l'instar des autres pays de l'Union, force est de constater que les concepts d'inter-complémentarité et d'intégration y occupent une place de choix. Ceci se traduit par l'omniprésence des deux vocables dans les déclarations de bonne volonté exprimées dans les annales de la coopération bilatérale comme multilatérale des cinq pays de l'Union.

Cependant il est paradoxal, suivant cette orientation manifeste, qu'en dépit des divergences politiques qui sont, du reste, derrière l'inertie de l'Union, les pays maghrébins ont toujours, depuis 1989, réitéré leur attachement indéfectible à l'Union à travers des écrits qui, souvent, reflètent au niveau de l'opinion publique de chaque pays pris à part, une prise de conscience selon laquelle l'inter-complémentarité et l'intégration ne constituent pas seulement un choix stratégique, mais surtout deux exigences dictées par des données objectives.

En réalité, dans un contexte de globalisation caractérisée par un rationalisme économique fondé sur l'écrasement et/ou la marginalisation des plus faibles, il devient indispensable pour les pays du Maghreb d'agir de concert aux fins de franchir un pas vers leur rêve d'intégration dans une approche globale visant à créer des grands ensembles fiables.

Aux côtés de l'exigence d'intégration régionale, dans un contexte de globalisation sans pitié, il y a une conviction profondément ancrée dans les esprits, selon laquelle l'unité du Grand Maghreb est un objectif que les peuples de la région aspirent à atteindre un jour.

Cependant, les deux concepts d'inter-complémentarité et d'intégration, en plus de celui du Maghreb des peuples, sont intimement liés. Celui d'intégration traduit, sans nul doute, une réalité sociologique à laquelle les élites maghrébines ont toujours fait référence, fondement d'une mémoire commune dont l'arrière-plan n'est autre que les traces indélébiles d'une histoire arabo-islamique commune remontant au XI^{ème} siècle et dont la principale caractéristique est l'intégration culturelle des peuples et des territoires de la région.

En fait, le sentiment d'appartenance à un seul ensemble a été ravivé par la présence coloniale, ce qui s'est traduit, pour des générations de Maghrébins, dans une communauté de destin valorisant le concept d'inter-complémentarité et d'intégration de la région, mais aussi, l'aspiration idéaliste à un niveau de solidarité entre les peuples du Maghreb.

Suivant cette optique, l'inter-complémentarité et l'intégration apparaissent comme l'aboutissement logique d'une réalité historique incontournable. C'est pourquoi l'unité culturelle du Maghreb arabe a été retenue comme une revendication dans le préambule de la Convention signée à Marrakech le 17 février 1989 par les dirigeants des pays du Maghreb. A la fin dudit préambule, on évoque « l'histoire, la religion et la langue » comme dénominateurs communs justifiant la nécessité de réaliser l'intégration, dans tous domaines, entre les pays membres de l'Union.

Certes, ces divers critères, politique, économique et culturel, auxquels s'ajoute le facteur social conjoncturel lié à l'affluence de migrants, sont, pris ensemble, de nature à enclencher une dynamique d'inter-complémentarité et d'intégration. Mais, vu la modestie des réalisations déjà à l'actif de l'UMA, très en deçà des aspirations légitimes des peuples, on peut s'interroger sur la viabilité de la dynamique elle-même.

Interrogation sur la viabilité de l'inter-complémentarité et de l'intégration magrébines

La première idée qui vient à l'esprit des spécialistes intéressés par la problématique de l'inter-complémentarité et de l'intégration magrébines se réfère nécessairement au décalage qui sépare l'ambition déclarée de la réalité vécue. Ce sentiment naturel se nourrit de l'idée répandue indiquant un « état de stagnation » qui paralyse l'UMA. En effet, depuis quelques années, les écrits se sont multipliés au sujet de ce regroupement sous-régional, lesquels écrits se caractérisent par leur pessimisme.

Au moment où certains considèrent que ce regroupement, qui vise à l'inter-complémentarité et à l'intégration magrébines, est mort-né, d'autres, moins pessimistes, jugent que le projet magrébin occupe, au niveau des intentions déclarées par les pays membres, une place que ne reflète nullement l'état de la coopération commune existant dans ce cadre.

Cependant, le blocage de ce processus d'inter-complémentarité et d'intégration magrébines empêche la concrétisation du sentiment d'appartenance à un ensemble inter-complémentaire, voire induit un sentiment de frustration. Un tel pessimisme est justifié si l'on considère que d'autres processus similaires enregistrent des succès ailleurs dans le monde.

Quels que soient les arguments avancés pour justifier ce retard (conflits entre pays, blocages administratifs, freins au commerce intermaghrébin, etc.), l'opinion dominante est que l'inter-complémentarité et l'intégration maghrébines promises par l'exemple maghrébin ne sont que des slogans politiques qui n'ont rien à voir avec ce qui se passe dans la région. Ce cliché, qui entame sérieusement la crédibilité du fondement économique de l'UMA, est de nature à mettre en question les intentions déclarées visant à faire du Maghreb arabe un espace de solidarité réel.

En fait, la mise sur pied d'une structure socio-économique, conformément aux objectifs de l'inter-complémentarité et de l'intégration maghrébines, requiert des programmes économiques concertés, outre des politiques fiscales, douanières et administratives harmonisées, ce qui, à nos jours, apparaît assez

compliqué si l'on tient compte des différences qu'il y a dans les méthodes de gestion économique des différents pays maghrébins.

Sur ce plan, il est évident que la crise d'inter-complémentarité et d'intégration maghrébine est le reflet des écarts socio-économiques de l'UMA. En conséquence, il est opportun de s'interroger sur les politiques adoptées dans ces domaines, tant sur le plan théorique (définition des concepts), que pratique (adéquation des plans théoriques avec les réalités).

Pour ce qui est du facteur culturel, justifié par l'appartenance à un même groupe linguistique et religieux, et qui est de nature à permettre une bonne exploitation du patrimoine maghrébin commun, il n'était pas, hélas, jusqu'ici un élément essentiel dans le processus d'inter-complémentarité et d'intégration entre les pays, alors que ces deux facteurs, dans leurs différentes dimensions, demeurent, au final, tributaires des fluctuations politiques.

Faut-il rappeler, ici, que l'UMA fait partie d'un espace très vaste, à savoir, l'espace arabo-islamique, sans, toutefois, fermer les yeux sur les spécificités culturelles et géographiques propres aux populations du Maghreb.

L'inter-complémentarité et l'intégration à l'épreuve de la volonté politique

Le conseil des ministres des affaires étrangères de l'UMA n'a cessé, depuis plus de deux décennies, de réitérer, à l'issue de ses différentes sessions, « sa volonté de poursuivre les préparatifs intenses pour la tenue de la 7^{ème} session du conseil de la présidence dans les meilleurs délais, un rendez-vous attendu par les Maghrébins, car il représente un événement riche en symboles pour ce qui est du devenir de la construction maghrébine ». C'est devenu une habitude pour les agences nationales d'information de saisir l'opportunité de la tenue des dites sessions pour rappeler que « l'UMA, créée en février 1989 par l'Algérie, la Mauritanie, la Libye, la Tunisie et le Maroc, a échoué à plusieurs reprises à tenir son sommet annuel ordinaire ».

Certes, le handicap majeur qui entrave l'action de l'UMA n'est autre que son impuissance à « concrétiser sur le terrain ses

propres objectifs pour devenir ainsi un regroupement mieux intégré et plus efficace ». En effet, le conseil de la présidence de l'Union, formé des chefs d'Etat des cinq pays, et qui est « l'instance suprême », seule habilitée à décider - ses décisions étant prises à l'unanimité - constitue en réalité le handicap le plus important. En conséquence, l'UMA, initialement créée en tant qu'union entre pays, a continué à alimenter les ambitions de réaliser un Maghreb inter-complémentaire et intégré, avant que de telles attentes ne soient sacrifiées sur l'autel des différends politiques entre les pays membres.

En dépit des mutations radicales qui ont accompagné ce qu'on a appelé « le Printemps arabe », la question de la tenue du sommet, appelé par pessimisme « sommet de Sisyphe », demeure entièrement posée, car les tentatives menées récemment ont toutes échoué à mettre un terme à cette impasse politique qui freine le projet d'inter-complémentarité et d'intégration maghrébines.

Il faut noter, cependant, qu'en dépit de l'impasse politique, les pays maghrébins ont toujours réitéré leur attachement à l'Union. Ils ont, en plus, consacré un discours autour de l'idée d'intégration qui doit encourager le développement d'une conscience nationale au niveau de l'ensemble des pays de l'Union. L'ambition d'une telle conscience est de réaliser, un jour, l'unité maghrébine. Il faut signaler ici que les sondages réalisés dans certains pays maghrébins par des chercheurs indépendants indiquent que, malgré le sentiment de déception quasi-généralisé, la majorité des personnes sondées avouent leur attachement à l'UMA, considérée comme un moyen indispensable d'inter-complémentarité et d'intégration maghrébines.

Pour ce qui est des handicaps qui freinent l'intégration maghrébine, la question toujours posée parmi les milieux concernés est la suivante : les pays maghrébins doivent-ils attendre la réconciliation politique pour réaliser les objectifs d'inter-complémentarité et d'intégration économique, culturelle et sociale ? Le moins qu'on puisse dire est qu'une telle interrogation relève du bon sens, puisque les pays maghrébins, au moment où ils font face au défi d'un environnement international trouble,

n'ont d'autre choix que de trouver un terrain d'entente malgré les désaccords politiques sur ce qui est « réalisable ».

Le Maghreb arabe, une réclamation européenne

De nos jours, tous les indices montrent que le contexte international, caractérisé par des défis multiples tels le terrorisme, le déficit énergétique et les vagues de migrants clandestins, conduit à l'adoption de la logique d'inter-complémentarité et d'intégration.

Au plan des principes, la situation devrait conduire les partenaires étrangers de l'UMA à entreprendre des efforts efficaces en vue d'encourager le processus d'intégration. Partant de ce point de vue, l'inter-complémentarité et l'intégration apparaissent souvent comme une résultante des diktats étrangers.

Toutefois, et en dépit des cadres de consultation incitant à l'intégration économique, on remarque que les résultats escomptés du partenariat euro-maghrébin sont insignifiants, notamment du fait que le dialogue se focalise sur des questions de haut risque sécuritaires comme le terrorisme ou des questions sociales complexes comme la lutte contre la migration clandestine, voire des questions culturelles sensibles comme le dialogue des religions, en négligeant les autres aspects. Pire, le dialogue n'encourage que la vision sécuritaire du processus d'inter-complémentarité et d'intégration.

En outre, s'il existe, au plan de la théorie, un consensus exigeant que le partenariat s'intègre dans une logique multidimensionnelle (économique, sociale, culturelle), alors la réalité vécue reflète une ouverture limitée des Européens sur le Maghreb. Dans ce cadre, les objectifs actuels des Européens se limitent à réaliser un partenariat commercial tout en adoptant des politiques fermes vis-à-vis de la question de la migration.

Face à ce partenaire privilégié du Maghreb arabe, aujourd'hui plutôt orienté vers l'Europe orientale, tout en surveillant de près ses frontières du sud, les cinq pays du Maghreb ont adopté, depuis plusieurs années, un style de traitement diplomatique appelé l'unité dans le cadre du dialogue 5+5, couronné par la tenue du sommet de Tunis en décembre 2003. Au cours des

préparatifs de ce sommet, les pays membres de l'Union ont montré, malgré leurs divergences politiques, une très grande unité traduite par la concordance de leurs positions par rapport aux résultats attendus du partenariat avec l'Europe.

Cependant, le sentiment qui prévaut est que le fervent désir d'unité – s'il existe – était circonstanciel et éphémère, et que les pays maghrébins, qui, aujourd'hui, participent individuellement aux différentes rencontres régionales – alors qu'ils pourraient tirer profit de divers partenariats – paient le lourd tribut de la désunion. De ce point de vue, les pays de l'UMA, confrontés aux défis d'une mondialisation farouche, vecteur de divers maux, dont le climat d'instabilité, la migration, l'hégémonie de macro-économies, l'incompréhension entre les peuples, sont contraints de défendre de toute urgence – et de façon concertée au cours des pourparlers sur le partenariat – leurs intérêts communs.

Appel du Sahel

Parallèlement à l'impasse du Maghreb, traduite sur le terrain par l'immobilisme de l'Union, quant au projet d'intégration, et ce depuis le début des années 1990 suite à la crise algérienne, on constate un climat d'insécurité générale qui secoue la région du Sahel de fond en comble. Cette région, déjà sinistrée, est devenue un abri sûr pour des groupes armés illégaux poursuivis par la justice des pays de la région et des contrebandiers de tous horizons. Face à cette situation, les Européens ont signifié aux Etats du Sahel que la priorité doit être accordée aux aspects sécuritaires - lutte contre le terrorisme et la migration clandestine - compte tenu des changements profonds qui ont bouleversé la donne dans la région.

Dans un tel contexte, la Mauritanie s'est trouvée face au terrorisme à l'intérieur de son territoire comme au niveau de ses frontières. Elle a ainsi connu des attaques terroristes inaugurées par celle de Lemghetti en 2004, au cours de laquelle plusieurs soldats ont été égorgés. D'autres attaques ont été perpétrées à Tourine, à Al Gallawiya, à Aleg, et même à Nouakchott, la capitale, entre 2007 et 2008.

Outre son combat contre le terrorisme, la Mauritanie a été contrainte de jouer un rôle principal dans la lutte contre la

migration clandestine, vu sa proximité avec les Îles Canaries (communauté autonome espagnole), mais aussi son étendue territoriale très vaste qui a servi de passage de milliers d'africains se rendant en Europe via le Maroc. Ce phénomène s'est accentué après la construction de la route reliant Nouakchott à Nouadhibou qui a connu, depuis la mi-2000, une affluence accrue de migrants clandestins. Ces migrants, de diverses nationalités africaines, ont par moments envahi les quartiers résidentiels de Nouadhibou, marquant juste un repos de combattant avant de prendre le large sur ou « sous » les bateaux européens en rade au port de pêche de la ville.

La gravité de la situation a alors conduit à un accord bilatéral entre les gouvernements mauritanien et espagnol, par lequel les autorités mauritaniennes s'engagent à arrêter, avec l'assistance des gardes-côtes espagnols, toute personne qui enfreint les lois de la migration. Cet accord a, par ailleurs, conduit la Mauritanie, bon gré mal gré, à céder certains rôles et prérogatives de souveraineté relatifs à la défense de son intégrité territoriale.

Cet accord a fait l'objet de vives critiques de la part des organisations des droits de l'homme, qui ont fustigé les conditions qui ont entouré la mise en place d'une prison en territoire mauritanien destinée à accueillir les migrants africains. Cette prison, qui jouit d'une très mauvaise réputation, porte le nom évocateur de Guantanamo.

Certes, les soucis sécuritaires relatifs à la lutte contre le terrorisme et à la migration clandestine qui a dominé les discussions euro-maghrébines, dans le cadre du dialogue 5+5 notamment, sont devenus un axe essentiel dans les deux volets interne et externe de la politique mauritanienne, surtout après l'aggravation de la crise du Sahel.

Grâce à sa position stratégique dans la région du Sahel, la Mauritanie est devenue un élément clef dans les arrangements et les solutions parrainés par les Européens en vue de sécuriser leurs frontières contre les vagues de migrants africains. C'est, d'ailleurs, ce qui explique le rôle croissant qu'elle a joué tout dernièrement en matière de lutte contre le terrorisme sur ses frontières communes avec le voisin malien. Toutefois, les incursions menées en territoire malien contre les groupes armés ont suscité de

vives critiques au sein de l'opinion publique qui a accusé le gouvernement de faire la guerre en lieu et place de la France, tandis que le gouvernement considère qu'il s'agit d'une opération préventive visant à sécuriser ses frontières et à en écarter les groupes armés.

Quoiqu'il en soit, la Mauritanie a bien joué un rôle prépondérant dans la crise malienne avant l'intervention française sous la houlette de la communauté internationale, dans le but affiché de repousser le terrorisme et de permettre au Mali de recouvrer sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Etant donné cette situation et la crise déclenchée par ce qu'on a convenu d'appeler « le Printemps arabe », surtout après la chute du régime libyen, dont le rôle était décisif en matière de lutte contre le terrorisme, la Mauritanie s'est forgée une place de choix en matière d'arrangements sécuritaires au Sahel, tout en se transformant en un partenaire incontournable.

On peut affirmer, dans cet ordre d'idée, que la Mauritanie, qui appartient à l'UMA et aux organisations régionales - regroupement des pays du Sahel, comité des pays du Sahel sur la crise alimentaire - est obligée de rechercher ses intérêts stratégiques malgré les bonnes intentions affichées, de part et d'autre, en vue de réaliser le strict minimum d'intégration et d'intercomplémentarité. En effet, on observe aujourd'hui, non sans amertume, l'impasse due au blocage de l'UMA, au moment où la crise du Sahel africain se complique de jour en jour, en réduisant les chances d'espoir d'une amélioration. Quelles sont alors les options ?

Si les orientations de la Mauritanie, en matière de politique régionale, sont perçues comme une exigence dictée par des circonstances géopolitiques changeantes, la situation actuelle nécessite, sur le plan pratique, la définition des priorités et l'adoption d'une politique qui tient compte du besoin urgent d'un développement durable.

Il paraît désormais évident que les politiques à dominante sécuritaire ont échoué à porter des solutions aux problèmes posés par la présence des groupes armés et par la ramification des réseaux contrebandiers dans la région. En conséquence,

la Mauritanie doit chercher les voies et les moyens à même de garantir ses intérêts dans le cadre de ses discussions avec les Européens. Encore faut-il souligner que, dans ce domaine, la Mauritanie peut se targuer de son expérience avec l'UE qui est l'un de ses principaux partenaires de développement. En réalité, les relations entre les deux parties se sont concrétisées par plusieurs conventions. La plus marquante, et la dernière en date, concerne la pêche, signée à l'issue de pourparlers assez difficiles qui ont suscité beaucoup de polémiques dans certains pays, dont l'Espagne, qui a connu de violentes émeutes provoquées par certains aspects ce contrat. Ces pourparlers ont démontré que le partenariat liant la Mauritanie à l'Union européenne tient compte de la nécessité de protéger les ressources halieutiques et l'environnement des pays pauvres. Cet arrangement illustre l'aptitude de la Mauritanie à récolter le prix de son éminent rôle dans la lutte contre le terrorisme et la migration clandestine, à travers la mise en place d'un partenariat au service de la sécurité et de la stabilité au Sahel. Dans ce cadre s'inscrit aussi la révision du statut et du rôle de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui regroupe la Mauritanie, le Sénégal, le Mali et la Guinée, afin de prendre en charge une « mission de développement exceptionnelle » en matière d'autosuffisance alimentaire dans le domaine agro-pastoral, outre l'énergie. Ces aspects font partie des priorités qui, aujourd'hui, revêtent un caractère d'urgence.

Au moment où l'UMA est bloquée et les gouvernements impuissants à avancer d'un cran sur le chemin de la réalisation des objectifs déclarés, les organisations représentatives de la société civile mauritaniennes doivent conjuguer leurs efforts - en étroite collaboration avec leurs sœurs maghrébines - afin d'exercer davantage de lobbying sur les gouvernements pour les obliger, au final, à réaliser les promesses tant attendues.

Le phénomène d'instabilité politique dans certains pays saharo-sahéliens : causes et effets

Mohamedou OULD MOHAMED EL MOCTAR

Notre intérêt pour le phénomène d'instabilité se limitera à la région communément appelée la « région saharo-sahélienne », comprenant sept pays: la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Tchad, le Soudan et l'Erythrée, sans oublier que ce concept peut couvrir une zone beaucoup plus vaste, ce qui le rend flou ou portant à confusion, notamment après la création du Regroupement des Pays saharo-sahéliens (S+S) aux caractéristiques politiques, géographiques et économiques plus larges.

Etant donné que l'instabilité politique constitue une caractéristique quasi inhérente à l'Etat en Afrique, le diagnostic des principales causes du phénomène et son impact négatif sont le mobile derrière notre intérêt pour ce sujet, dans le but d'en débattre, d'une part, et de jeter plus de lumière sur ses différents aspects, d'autre part. Dans cet ordre d'idées, on avance que le premier indice d'instabilité politique dans la plupart des pays africains se trouve être la prévalence du phénomène des coups d'Etat militaires. Qu'est-ce qui explique ce phénomène en Afrique d'une manière générale, et sa répétition de façon saisissante dans les sept pays objet de la présente étude, en particulier ? Quelles en sont les causes directes et indirectes ? Quel est son impact potentiel sur l'Etat et la société ?

La région saharo-sahélienne : une histoire de coups d'Etat et d'instabilité politique

Pour illustrer cet état de fait, on cite les propos anecdotiques de l'ex-président égyptien Anouar El-Sadate, connu pour son refus de prendre part aux sommets des chefs d'Etat africains, se contentant de se faire représenter par ses collaborateurs qui lui signalaient que ses pairs africains n'appréciaient pas son attitude :

« Les chefs d'Etat gênés par mon absence ne resteront pas au pouvoir jusqu'au sommet suivant, ils seront renversés par des coups d'Etat militaires... ».

Les propos de l'ex-raïs – lui-même ensuite assassiné - prouvent que le phénomène des coups d'Etat militaires est le trait le plus saillant de l'instabilité politique partout en Afrique. En effet, le continent a enregistré, entre 1952 et 2013, plus de 240 tentatives de coups d'Etat, dont 87 ont abouti au renversement du pouvoir en place, soit, en moyenne, neuf coups d'Etat ou tentatives de coup d'Etat par an.

Cependant, il est vraiment paradoxal que l'Egypte ait été le premier pays africain à connaître ce phénomène avec l'avènement des « Officiers libres » dès 1948, et le dernier pays en date à le vivre, avec le putsch du 3 juin 2013 dirigé par le Maréchal A. Sissi.

Quant aux pays saharo-sahéliens, ils ont enregistré, à eux seuls, 25 coups d'Etat réussis, soit le tiers des coups d'Etat couronnés de succès sur l'ensemble du continent, en plus d'une multitude de tentatives échouées. Ce palmarès est ainsi détaillé :

- **le Tchad** a connu quatre coups d'Etat : le premier, en 1975, était dirigé par N. Odingar, tandis que le dernier, en 1990, a été orchestré par I. Deby ;
- **l'Erythrée**, indépendante depuis seulement 1991, n'est pas en reste. Elle a connu, le 21 janvier 2013, une tentative de coup d'Etat avortée, lorsque la TV nationale a suspendu ses programmes habituels pour laisser place à un journaliste qui a lu un communiqué adressé au peuple érythréen. Le communiqué, qui promettait la libération des prisonniers politiques et la réhabilitation de la constitution suspendue depuis 1997, a été interrompu brusquement. Le pays a connu ensuite un retour à la vie normale. Cependant l'Erythrée, gouvernée par un régime totalitaire qui refuse toute ouverture démocratique, peut à tout moment connaître une nouvelle tentative de coup d'Etat ;
- **le Burkina Faso**, de son côté, a connu entre 1980 et 1987 quatre coups d'Etat. Le premier a renversé le Président A. Lamizana au pouvoir depuis 1966, tandis que le dernier, en 1987, a mis fin au pouvoir de T. Sankara, tué « par

inadvertance », selon l'instigateur du coup d'Etat, B. Compaoré ;

- quant au **Soudan**, pays arabo-africain, ex-colonie britannique, devenu indépendant en 1956, il a enregistré cinq coups d'Etat militaires : le premier, en 1958, était dirigé par I. Abboud, alors que le dernier, en 1989, connu sous l'euphémisme de la « révolution du Salut », était dirigé par O. Bechir ;
- **le Mali** n'est pas en reste puisqu'il a connu trois coups d'Etat réussis, dont le plus récent est celui du 22 mars 2012, dirigé par A. Sanogho, qui a renversé le régime de l'ex-président A.T. Touré. Quant au premier coup, il a eu lieu en 1968 ;
- **la Mauritanie**, de son côté, a eu son lot de coups d'Etat militaires. En effet, ce pays a vécu six coups réussis dont le dernier en date, en 2008, était dirigé par le Général Mohamed Ould Abdelaziz. Quant au premier, il remonte à l'année 1978, mettant fin au régime civil de Me Mokhtar Ould Daddah ;
- **le Niger**, pour sa part, a connu quatre coups d'Etat dont le premier, en 1974, était dirigé par l'officier S. Kontché et le dernier, en 2010, était commandité par un militaire appelé S. Djibou, qui a réussi à mettre fin au régime du Président M. Tandjia suite à une crise constitutionnelle.

Tableau : Coups d'Etat dans les pays saharo-sahéliens

Date	Le renversé	Le renversant
Tchad		
1975	F. T. Baye	N. Edinga
1979	F. Maaloum	G. Wadaye
1982	G. Wadaye	H. Habre
1990	H. Habre	I. Deby
Erythrée		
2013	A. Avorghhi	Tentative échouée
Burkina Faso		
1980	S. Lamizana	S. Zerbou
1982	S. Zerbou	J.B. Ouedrangs
1983	J.B. Ouedrangs	T. Sankara
1987	T. Sankara	B. Compaoré
Soudan		

1958	A. Khalil	B. Abboud
1969	I. Azhari	J. Nimeiri
1985	J. Nimeiri	S. Zahab
1986	S. Zahab	A. Mirghani
1989	A. Mirghani	O. Bechir
Mali		
1968	M. Keita	M. Traoré
1991	M. Traoré	A.T. Touré
2012	A.T. Touré	A.H. Sonogho
Mauritanie		
1978	Me M. Daddah	M.M. Saleck
1979	M.M. Saleck	M.K. Haidalla
1984	M.K. Haidalla	M.S. Tayaa
2005	M.S. Tayaa	E.M. Vall
2008	S.C. Abdallahi	M. Abdelaziz
Niger		
1974	H. Gori	S. Kontche
1996	M. Osman	B.B. Minasara
1999	B.B. Minasara	D. Ouenki
2010	M. Tandjia	S. Djibi

Pourquoi tant de coups d'Etat militaires dans la région saharo-sahélienne ?

Les militaires sont-ils les mieux organisés ? Ou bien l'élite politique – et la vie politique de façon générale – encouragent-ils le phénomène ?

Nombre de chercheurs intéressés par le phénomène des coups d'Etat militaires au Sahel et par l'instabilité politique qui en découle, jugent que ce phénomène se trouve intimement lié à plusieurs autres facteurs dont le rôle est décisif dans sa consécration. L'universitaire égyptienne Amira Abdelhalim, dans sa recherche intitulée « Le pouvoir en Afrique : des coups d'Etat militaires au transfert pacifique », tend à prouver que le phénomène des coups d'Etat militaires – quelle qu'en soit la forme – n'est ni plus ni moins qu'un changement illégal de l'outil gouvernemental. Autrement dit, ces changements illégaux ne servent en rien l'idéalisme politique et encore moins le système

de valeurs régissant le régime en place. En d'autres termes, ils ne touchent pas le fond du concept politique dominant dans une société donnée ; il s'agit tout au plus de remplacer une élite au pouvoir par une autre, un processus qui met en évidence le rôle politique majeur que jouent directement les militaires.

Par ailleurs, Abdelhalim juge que la propagation du phénomène s'est accentuée en raison d'une combinaison de facteurs dont, en particulier, la place prépondérante qu'occupe l'institution militaire au sein des systèmes politiques africains. Cette immixtion des militaires africains dans la vie politique s'explique, entre autres, par le manque de professionnalisme, la domination de l'aspect sécuritaire dans les modules d'instruction et de formation sous l'administration coloniale, ainsi que la dichotomie qui existe entre ces militaires et l'évolution de la société. A ces facteurs s'ajoutent l'infiltration de dirigeants idéologiques dans les rangs des militaires et la constitution par les gouvernements de certaines organisations militaires beaucoup mieux équipées et entretenues que les autres corps tels que la garde républicaine.

Il faut noter, également, la faiblesse de la structure politique en place, la détérioration de l'image du parti au pouvoir, la faiblesse du symbolisme et du charisme des nouveaux dirigeants, l'émergence de conflits aigus entre les élites au pouvoir pour s'y maintenir le plus longtemps possible, sans oublier la nature hétérogène de la structure sociale en Afrique. En d'autres termes, les coups d'Etat illustrent l'échec de l'intégration de l'Etat en Afrique, une réalité qui incite chaque groupe ethnique à s'adjuger le droit exclusif de prendre les rênes du pouvoir.

La consécration de ces conditions sordides a été traduite sur le terrain par un mécontentement populaire que les putschistes ont toujours exploité pour s'assurer le soutien des populations en quête d'un espoir perdu. Quant au rôle habituellement dévolu à la classe moyenne, il a tout simplement disparu suite à la division de cette classe, dans la plupart des pays de la région, en deux clans : le premier, minoritaire, n'ayant ni la motivation ni la volonté d'introduire le moindre changement au niveau de la structure ou des méthodes de gouvernement, a rallié les juntes militaires au pouvoir grâce aux positions qu'il occupe au sein de l'appareil étatique. Le deuxième clan, de son côté, a pris ses distances par

rapport aux militaires au pouvoir pour voir ses soucis confinés à la façon dont il pourrait faire face au quotidien, une situation dont la conséquence directe est l'émergence d'une minorité de riches face à une majorité écrasante vivant dans une pauvreté extrême.

Pour ce qui est de l'influence des facteurs externes sur l'enracinement du phénomène des coups d'Etat militaires en Afrique, il s'est toujours traduit par le rôle de certains acteurs internationaux ou régionaux dans les tenants et aboutissants de tel ou tel coup d'Etat dans tel ou tel pays de la région. Le rôle de ces acteurs consiste à favoriser le renversement d'un pouvoir civil en place ou à aider à en instaurer un autre, ou encore, à aider des régimes à se maintenir au pouvoir. Aussi, les auteurs des coups d'Etat militaires ont toujours pris au sérieux les réactions internationales face à leurs actes, de peur que les ingérences étrangères empêchent les militaires de s'installer au pouvoir. C'est ce qui fait que le phénomène de contagion se répand partout sur le continent, grâce aux possibilités de normalisation qui s'offrent aux auteurs de chaque nouveau coup d'Etat (A. Abdelhalim, 2005).

Les causes du phénomène et son impact sur l'Etat et la société

Certains chercheurs croient que l'un des facteurs les plus importants de l'instabilité politique dans la région saharo-sahélienne réside dans l'impuissance de l'administration à relever les défis qui se dressent sur son chemin, précisément en raison de l'adoption du système de parti unique, mais aussi et surtout, du fait de la catastrophique situation économique et sociale qui complique la gouvernance dans la majorité de ces pays. A cela s'ajoute, sans aucun doute, la fragilité de la situation militaro-financière sur laquelle s'appuient la plupart des régimes totalitaires de la région, le facteur étranger et les fortes pressions exercées par les partenaires étrangers de ces régimes.

Dans cet ordre d'idées, la chercheuse égyptienne estime que s'il est vrai que la puissance militaro-sécuritaire joue un rôle clef dans le maintien de la sécurité et de la stabilité dans tout pays, il est tout aussi vrai que sa concrétisation sur le terrain dépendrait toujours d'un certain nombre d'arrangements et de démarches politiques, économiques et culturelles, en ce sens que les forces

vives de la société se mobilisent contre toute tentative de déstabilisation de la tranquillité nationale.

Dans ce contexte, il est fort probable que les premiers stimuli négatifs dans les pays saharo-sahéliens soient leur ressemblance, pour ne pas dire leur parfaite similitude, s'agissant des causes et des motifs politiques, économiques et sociaux des guerres et conflits, en d'autres termes, le phénomène de l'instabilité politique. En effet, l'observateur avisé de la situation prévalant dans ces pays est irrévocablement convaincu que l'interminable succession des coups d'Etat militaires susmentionnés est le reflet d'une lutte acharnée et perpétuelle pour le pouvoir.

Il est tout aussi évident que l'Etat, dans cette région, a vraisemblablement échoué dans son combat pour le développement, et ce pour des raisons dont :

- la décadence institutionnelle ;
- les crises socioéconomiques ;
- l'absence de cohésion nationale ;
- la multi-ethnicité ;
- l'injustice sociale ;
- l'absence totale de valeurs de citoyenneté.

Au sujet de la décadence institutionnelle et des crises socioéconomiques en Afrique subsaharienne, nombre d'études scientifiques convergent pour dire que les institutions gouvernementales dans cette région présentent les symptômes d'une fragilité extrême, surtout dans les pays les plus pauvres. La raison en est que les décisions relatives à l'investissement sont prises au niveau du sommet de la hiérarchie administrative. En d'autres termes, l'absence de décentralisation a rendu l'appareil étatique tout entier impuissant à assurer le fonctionnement normal de chaque institution prise à part (Forum de Hauts Experts, rapport de 2009).

Il y a également d'autres facteurs, comme la faiblesse de l'institution politique, la détérioration de l'image du parti au pouvoir, le manque de symbolisme et de charisme des nouveaux dirigeants, la longévité de certains régimes, les luttes acharnées

entre les dirigeants au pouvoir pour s'y maintenir encore davantage. Il faut noter, également, la nature de la structure sociale des sociétés africaines, tellement orientée vers la division qu'il est difficile de concevoir la possibilité – même au niveau de la théorie – de fusionner toutes les ethnies dans le creuset du tissu social général, ou plus exactement, le défi de l'incohésion sociale et ses multiples conséquences.

S'agissant des problèmes économiques et du chômage généralisé, il semble que le salut ne soit pas pour demain. En effet, les rapports des organisations internationales sur la situation économique, sanitaire et alimentaire en Afrique sont alarmants. Le déficit en produits alimentaires a atteint des proportions préoccupantes, ce qui a augmenté de 34 millions entre 1990 et 2002 le nombre des affamés en Afrique subsaharienne. Le continent est victime de fléaux tels que le paludisme, le choléra ou encore le SIDA, qui tue annuellement environ un million de personnes, dont 90% sont Africains, essentiellement des enfants de moins de cinq ans.

Une autre raison majeure de la faiblesse institutionnelle est la concentration de la force entre les mains des oligarchies militaires et paramilitaires qui ont monopolisé le pouvoir d'une manière absolue dans ces pays. Cette situation a limité à l'extrême la participation politique et consacré un climat dont la principale caractéristique est la frustration sociopolitique et la prévalence d'une situation de plus en plus tendue, source d'une perpétuelle instabilité dans la région.

Conclusion

Vu cette situation, ne sommes-nous pas en droit de nous demander si l'Afrique en général, et les pays saharo-sahéliens en particulier, resteront à jamais les otages de maux tels que les coups d'Etat militaires répétitifs, l'extrême pauvreté, la corruption rampante, les guerres civiles fratricides, au lieu de parvenir à un échange et à une complémentarité fructueuse ? Il est donc grand temps pour les pays saharo-sahéliens d'inaugurer des politiques et des projets visant à garantir aux populations :

- la normalisation de la situation politique et la légitimation du pouvoir afin de le rendre acceptable par tous les citoyens ;

- les moyens permettant à l'Etat de retrouver sa légitimité, convertie en un instrument aux mains des dirigeants et de leurs flagorneurs ;
- l'inauguration d'une ère de réconciliation et de compromis au profit d'une justice transitionnelle au service de tous ;
- la cessation du « commerce de races et d'ethnies » entrepris par les élites dans ces pays pauvres pour faciliter la cohabitation entre les composantes d'un même Etat au lieu d'encourager les conflits et les scissions au sein d'une même société.

N'est-il pas du devoir sociétal de ces Etats d'œuvrer en vue d'une répartition équitable de la richesse, au lieu de consacrer l'injustice au sein d'une même société, tout en dilapidant des richesses monumentales dans l'achat et le stockage d'armes et le financement des guerres civiles ? Ne devrait-on pas donner la priorité à la mise en place d'armées républicaines en vue de se passer un jour de l'aide des armées étrangères qui se trouvent aujourd'hui sur nos territoires ? s'interroge un chercheur africain.

Les données socioéconomiques et les risques terroristes - Analyse du contexte mauritanien

Isselmou OULD MOHAMED

Introduction

Les conflits et les actions de nature terroriste en Afrique trouvent en général leur explication dans des facteurs multiples qui se conjuguent parfois (divisions ethniques, idéologies, élites prédatrices, corruption et injustices) dans un contexte d'instabilité politique et de fragilité de l'Etat de droit. Ils se nourrissent souvent de facteurs liés aux inégalités, à l'exclusion et à la discrimination, notamment dans le cadre de l'accès inégal aux ressources et aux services (eau, terre, emploi, éducation, santé, assainissement, électricité).

Certes, la Mauritanie est un pays multiethnique où les considérations tribales et particularistes continuent à influencer les politiques et les comportements sociaux, mais c'est le chômage qui est, de nos jours, considéré comme le facteur de risque le plus important pour la stabilité d'un pays. Selon une récente étude (Banque mondiale, 2011), un jeune sur deux, parmi ceux qui ont rejoint un mouvement d'insurgés, déclare que le chômage est sa principale motivation.

« Si les instruments politiques non violents ne sont pas adaptés ou pas réactifs, les jeunes risquent d'exprimer leurs griefs avec violence » (USAID, 2006). Le chômage, qui a pour conséquences la pauvreté, la précarité et le manque de cohésion sociale, est au cœur de ces griefs. Il est, en fait, la conséquence de problèmes en amont, notamment les structures sociodémographiques, les incohérences du système éducatif et les questions d'équité.

Aussi est-il nécessaire, dans le contexte mauritanien, de passer en revue les données disponibles les plus significatives pour en tirer des conclusions par rapport au risque terroriste et à la stabilité du pays.

Au-delà des autres aspects qui sont étudiés ailleurs, la lutte contre le terrorisme passe aussi par l'analyse des facteurs socioéconomiques et la mise en œuvre des politiques préventives les plus adéquates.

Ces aspects concernent principalement: (i) les facteurs sociodémographiques ; (ii) les facteurs liés à l'éducation et à la formation ; (iii) les facteurs liés à l'emploi ; (iv) la pauvreté et la précarité ; (v) la corruption et (vi) les iniquités en matière d'accès aux ressources.

Les données sociodémographiques

La diversité de peuplement, si elle peut être un atout, peut aussi constituer un terrain propice aux expressions extrémistes dont le terrorisme n'est qu'un avatar. Or la Mauritanie est un pays où coexistent plusieurs ethnies sur un territoire vaste. La répartition spatiale de la population est inégale sur le territoire national. Le nombre de localités est passé de 2.342 en 1977 à 5.561 en 2000. Les rares données sur la répartition ethnique sont très anciennes. Le premier Recensement général de la Population, en 1977, avait donné les résultats, non publiés, suivants : Hassanya 78,8% ; Poular 14,7% ; Soninké 3,3% et Wolof 1%. La densité moyenne de la population est de 3 h./km². Cette situation rend les investissements en infrastructures et l'accès aux services sociaux de base onéreux. Toute politique de répartition est un problème et peut devenir une source de conflit si elle n'est pas équitable.

En croissance rapide, la population mauritanienne était estimée à 3,4 millions en 2013 et on prévoit qu'elle atteindra les 3.814.000 habitants à l'horizon 2015, selon les projections de l'Office national de la Statistique (ONS).

Les données de l'éducation et de la formation

Le niveau général d'éducation de la population est faible, à en juger par un taux d'analphabétisme élevé (près de 40% en 2008) et un système éducatif de mauvaise qualité (en termes d'efficacité, d'efficience et d'équité). On estime en effet que deux adolescents sur trois ne fréquentent pas un établissement d'enseignement secondaire, ce qui se traduit par une offre de main-d'œuvre peu qualifiée. Les données officielles les

plus récentes estiment que 60% de la population active n'ont jamais fréquenté l'école formelle, 35% n'ont pas achevé le cycle secondaire, 3% ont acquis une formation professionnelle et seulement 1% ont suivi des études supérieures. En fait, les motivations pour accumuler un capital humain sont faibles.¹ Il existe en outre, des disparités régionales dans l'accès à l'éducation.

La qualité médiocre du système éducatif est en fait, le reflet d'autres réalités : (i) les faibles rendements du système éducatif ; (ii) les passages réduits au cycle secondaire ; (iii) le pourcentage élevé de déperdition scolaire ; (iv) la pléthore d'élèves par classes ; (v) les capacités limitées des établissements de formation professionnelle ; (vi) le nombre insuffisant d'enseignants qualifiés.² Cette situation et son évolution se traduisent par un nombre très élevé³ (entre 250 et 300.000) d'enfants et d'adolescents livrés à eux-mêmes, sans qualification, soit une proie facile pour l'embrigadement, l'exploitation ou la délinquance.

Selon les résultats du Rapport d'Etat sur le système éducatif national (RESEN) réalisé en 2010, 12% des enfants d'une classe d'âge n'accèdent pas à l'école. L'Enquête de Référence sur l'Alphabétisation en Mauritanie (ERAM, 2008), révèle que 182.000 enfants âgés de 6 à 15 ans étaient hors du circuit scolaire en 2008 (ce qui représente 27% de ce groupe d'âge). Sur cet effectif, 75% n'avaient jamais été à l'école. La population de jeunes adolescents (13-18 ans) était estimée à 230.826 enfants en 2008, tandis que le système éducatif n'en pouvait absorber, au mieux, que 20.000. Il y avait donc plus de 200.000 jeunes adolescents, à cette date, livrés à eux-mêmes. Ce n'est qu'une minorité d'adolescents qui aura la chance de réussir un apprentissage, souvent dans un cadre familial ou dans des ateliers de promotion féminine pour les filles.

La situation et les perspectives en matière d'emploi

La prédominance de l'emploi informel implique un niveau élevé de sous-emploi et de précarité en l'absence de protection sociale.

Les niveaux de rémunération sont jugés élevés par rapport au niveau très bas de la productivité du travail. Paradoxalement, ils permettent rarement de subvenir aux besoins essentiels des employés.

Dans la réalité, les salaires, notamment dans le secteur public, ne traduisent pas les performances individuelles, ni l'évolution de la productivité.

La lutte contre le chômage est difficile dans le contexte mauritanien à cause de nombreuses contraintes, pour la plupart structurelles, dont entre autres : (i) le dynamisme démographique (le nombre de demandeurs d'emploi s'accroît annuellement d'environ 5% de la population active) ; (ii) la prédominance des activités minières à forte intensité de capital (peu d'opportunités d'emploi dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre) ; (iii) l'inadéquation des profils et des compétences par rapport à la demande (faible niveau quantitatif et qualitatif d'éducation de la population active) et (iv) la faible culture d'entreprise.

L'examen des données disponibles en matière d'emploi montre que les politiques et les programmes mis en œuvre au cours de la dernière décennie n'ont pas permis de réduire le taux de chômage officiel.

Celui-ci a même eu tendance à augmenter sous les effets conjugués déjà cités plus haut.

Les défis en matière de lutte contre le chômage sont de deux ordres : (i) l'insertion économique et sociale du stock initial de chômeurs de plus d'un million de jeunes de moins de 34 ans selon les estimations officielles (2005) et (ii) l'insertion économique et sociale d'un flux additionnel annuel moyen de l'ordre de 30.000 jeunes.

Sur la base des projections démographique de l'Office national de la Statistique (ONS), la Mauritanie devrait être peuplée de 3,632 millions d'habitants en 2015 et la population active atteindrait 1,6 million, correspondant à un taux d'activité de 70,5 % dont 43% de femmes (BIT). L'analyse prospective de l'offre d'emploi est rendue difficile à cause des incertitudes sur l'évolution des données économiques au cours des années à venir.

Sur la base de l'hypothèse d'un taux moyen annuel de 5,8% pour la période 2011-2015, il ressort que le nombre de chômeurs sera de 579.000, soit un taux de chômage d'environ 36%.⁴

En tout état de cause, le maintien d'un taux de chômage à 31% (2008) suppose l'insertion annuelle de plus de 50.000 nouveaux demandeurs d'emplois (5% de la population active). Or le rythme enregistré sur trois années (entre 2008 et 2011) n'est que de 7.176. Ceci montre que, sans un effort exceptionnel et/ou des ressources additionnelles, le chômage continuera malheureusement à prospérer.

La situation décrite plus haut implique la mise en œuvre de politiques convergentes pour désamorcer cette bombe à retardement que constitue un niveau de chômage des jeunes aussi élevé.

La persistance de la pauvreté et de la précarité

Au cours de la dernière décennie, la Mauritanie a connu dans le domaine social une évolution caractérisée par (i) une répartition inégalitaire de la richesse nationale⁵ en dépit d'un recul de la pauvreté monétaire ; (ii) une faible création d'emplois salariés mais aussi (iii) une expansion sans précédent du secteur informel. Cette évolution a provoqué un niveau de chômage élevé (31,2% de la population active en 2008) dans le contexte d'une faible protection sociale,⁶ bénéficiant à une minorité de la population et offrant le plus souvent des prestations de qualité insuffisante.

Les deux dernières enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) – en 2004 et en 2008 - s'accordent sur un point : la part de la consommation des 20% les plus pauvres (premier quintile) de la population représentait 6,7% de la dépense totale et le dernier quintile, 46,8% en 2004, contre respectivement 6,3% et 44,2% en 2008.

Nonobstant les considérations ethniques, tribales ou sociales, sur lesquelles on dispose de peu de données quantifiables, il existe des disparités liées au *genre*, à l'*activité* et au *lieu de résidence*.

Par ailleurs, les personnes dont l'origine sociale traditionnelle est modeste, sont aussi globalement aujourd'hui, les plus pauvres, notamment les Haratines⁷ qui peuplent les bidonvilles et les périphéries de la plupart des agglomérations urbaines. C'est aussi le cas des villages « Adwabas »⁸ dont on connaît l'état de dénuement.

La lecture des données socio-économiques officielles disponibles permet de conclure à une juxtaposition entre la carte de la marginalisation socioéconomique et celle des groupes sociaux traditionnellement dominés, dont notamment les descendants d'esclaves.

Avec un Indice de développement humain (IDH) moyen (supérieur à 0,5), la Mauritanie fait partie de la moyenne du classement au Sahel, mais il existe un décalage entre ses performances en matière de création de richesses et celles réalisées dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ceci explique une progression lente de l'IDH. De 0,495 en 2000, il est passé à 0,52 en 2007 (0,55 en 2005 – donc une baisse après une amélioration entre 2000 et 2005). En revanche, l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) montre que 36,2 % de la population sont en situation de pauvreté humaine. On peut aussi observer un décalage de 32 places entre le classement du pays en matière d'IPH et son classement selon la pauvreté monétaire (à la faveur de ce dernier).

L'analyse des données précitées permet de noter que par rapport aux modèles des inégalités déjà établies ailleurs, le degré de privation d'accès et d'utilisation des services essentiels est encore élevé. Le modèle des inégalités est plus proche du type A ou « top-inégalité » (Victoria, Fenn et al, 2005), dans la mesure où la couverture est globalement faible pour les ménages les plus pauvres, qui vivent pour l'essentiel en milieu rural, avec des « circonstances aggravantes » quand il s'agit de ménages dirigés par des femmes. Les inégalités sont particulièrement criantes entre les premiers quintiles de pauvreté et les cinquièmes (les écarts peuvent dépasser dans certains cas les 200%).

Les données disponibles montrent qu'il existe des facteurs explicatifs communs à la plupart des iniquités : (i) le niveau de pauvreté lu à travers les quintiles de dépense ; (ii) le genre ; (iii) le niveau d'éducation ; (iv) le lieu de résidence ; (v) le groupe socio-ethnique ; (vi) le type de ménage et (vii) la région. Plus on en cumule d'effets négatifs et moins on a de chances de recouvrer ses droits. Par exemple, la pire des situations serait d'être une femme, chef de ménage, vivant en milieu rural dans une des régions les plus pauvres, appartenant à un groupe social

traditionnellement dominé, sans éducation et faisant partie du premier quintile de pauvreté (ce qui est en général une déduction logique des autres facteurs). A contrario, rares sont les ménages dirigés par un homme, en milieu urbain, appartenant à un groupe socio-ethnique « traditionnellement dominant » et instruit qui rencontrent des difficultés pour accéder à leurs droits. En fait, il existe de nombreuses interactions entre les variables sus énumérées.

L'analyse globale permet de reconstituer un fil conducteur pour les inégalités dans le contexte mauritanien. Il y a les inégalités statutaires qui ont leur reflet au niveau de l'accès aux ressources productives (femmes et groupes socio-ethniques traditionnellement dominés, dont en particulier les descendants d'esclaves). Ce fait entretient et aggrave la pauvreté qui a tendance à être « héréditaire » tout en interagissant sur les autres dimensions comme l'analphabétisme et l'accès aux services sociaux de base dans le contexte d'une faible protection sociale. Dans ce cadre, les ménages vivant en milieu rural, quel que soit par ailleurs leur statut social ou ethnique, subissent des iniquités liées notamment à des faiblesses infrastructurelles et de revenu évidentes. Mais les inégalités sont aussi entretenues et renforcées du côté de l'offre par le mode et les choix en matière de gestion des ressources publiques.

Les politiques sectorielles (santé, éducation, eau, assainissement, protection) ont été en général peu favorables au milieu rural et plus globalement aux populations pauvres et vulnérables. Non seulement les ressources publiques allouées aux secteurs sociaux sont faibles par rapport aux besoins et aux ressources disponibles mais en plus, le souci d'équité n'a pas été jusqu'ici pris en considération de manière systématique (carte scolaire, répartition et fonctionnement des postes de santé, assainissement en milieu rural, protection des enfants et des femmes vulnérables).

L'analyse du système de protection sociale a été réalisée dans le cadre de l'étude relative à la question (MAED/Unicef, 2010). On sait que la protection sociale est faible et que le ciblage des populations vulnérables reste insuffisant à cause, entre autres: (i) de la faiblesse des capacités des structures ; (ii) d'un manque

de coordination entre les programmes et les acteurs et (iii) de ressources financières et humaines très limitées.

Sur la base de la classification fonctionnelle des dépenses publiques, l'Etude sur la protection sociale estime que les budgets alloués à la protection sociale ont représenté respectivement 0,8% et 1,8% du PIB en 2007 et 2008.⁹

Le Système de protection sociale bénéficie à une faible partie de la population, étant donné la modestie du poids relatif des emplois salariés du secteur formel dans la population active. Ainsi, le nombre d'affiliés au régime de sécurité sociale était de 161.130 personnes en 2008, soit environ 5% de la population du pays et les paiements effectués au cours de l'année 2007 ont été de 1.361 millions d'Ouguiya. Toutefois, l'écrasante majorité de la population ne retrouve un semblant de protection sociale que dans le cadre des systèmes traditionnels, informels ou islamiques.¹⁰

Le niveau de corruption

Le niveau de corruption est encore jugé élevé. Selon les données de l'ECA de 2006, les paiements non officiels à la charge des entreprises représenteraient 6,4% du chiffre d'affaires contre seulement 0,5% au Sénégal ou 0,1% en Afrique du Sud. En outre, l'indice de perception de la corruption (2011) situe la Mauritanie à la 143^{ème} place sur 182 pays (2,4 sur 10). Le classement s'est amélioré en 2012 (123^{ème} sur 174) mais il est retombé à son niveau de 2007 (123^{ème} sur 180) au moment où le nombre de pays classés s'est réduit de 6 (Transparency International).

Parmi les causes de corruption les plus citées, on note: (i) les insuffisances en matière de transparence et de reddition des comptes ; (ii) le rôle prépondérant de l'élite dirigeante dans le fonctionnement de l'Etat et de ses institutions ; (iii) l'expansion de la bureaucratie étatique ; (iv) la persistance de l'impunité malgré les efforts entrepris par les pouvoirs publics au cours des dernières années et (v) le manque de transparence dans les rémunérations, couplé avec une hétérogénéité et un niveau des salaires généralement sans référence au coût de la vie.¹¹

La corruption a de nombreux effets négatifs aux plans économique et social mais c'est au niveau politique qu'elle favorise le recours

à la violence et peut conduire certains groupes à utiliser le terrorisme comme moyen de lutte politique en l'absence de toute possibilité d'alternance pacifique.

La corruption a pour conséquences de : (i) limiter le jeu politique aux riches et d'exclure les pauvres ; (ii) diminuer la transparence du processus décisionnel politique ; (iii) inhiber la concurrence politique ; (iv) miner la confiance du public envers les politiciens, la politique et les institutions ; (v) créer des difficultés pour faire appliquer les lois et les politiques publiques ; (vi) substituer aux principes et à l'idéologie l'égoïsme et l'intérêt personnel ; (vii) miner la crédibilité internationale du gouvernement ; (viii) pervertir les processus électoraux ; (ix) favoriser les activités politiques basées sur le favoritisme, le clientélisme et l'argent sale.

Les iniquités en matière d'accès aux ressources naturelles

L'accès aux ressources, principalement aux terres de culture, à l'eau et aux pâturages, a toujours été l'une des sources majeures de conflits entre communautés tribales et depuis peu, entre anciens maîtres et anciens esclaves. Le caractère ambigu de la propriété tribale et les faiblesses de l'appareil administratif et judiciaire ont souvent été à l'origine de la plupart des conflits en milieu rural.

En général, les documents juridiques sont rares ou d'authenticité douteuse. S'ils ne sont pas enregistrés au nom du chef tribal, il est implicite que les descendants d'esclaves ne sont pas concernés par la propriété, même s'ils peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de l'usufruit.

Plusieurs conflits récents combinent le droit d'accès aux ressources (terres et eau) à l'acceptation d'un clientélisme politique: « obéissance aux consignes tribales ou personnelles contre droit de jouissance », ce que nombre de villageois, notamment 'Adwabas' réproouvent ou refusent. Dans ce dernier cas, le conflit s'ouvre devant les administrations et les tribunaux avec ses interférences sociales et politiques.¹²

La non-application des dispositions de l'ordonnance 83-127 du 5 juin 1983 et du décret 84-009 du 19 janvier 1984, n'a pas

permis, loin s'en faut, à « ceux qui ont jadis travaillé la terre au profit d'autres, d'accéder à la propriété et partant, d'acquérir leur indépendance économique, base de toute émancipation réelle ».¹³ La propriété tribale est restée la règle et les méthodes traditionnelles demeurent les seules en vigueur dans le contexte d'un Etat fragile.

Cette situation est exacerbée par la rareté des ressources et par leur précarité dans un environnement physique et naturel en constante dégradation. La pression démographique, la pauvreté souvent partagée avec les anciens maîtres comme l'analphabétisme ou l'ignorance, viennent amplifier des tensions que les conflits d'ordre 'politique' ont déjà attisées depuis fort longtemps.

L'accès aux ressources halieutiques, aux terrains en milieu urbain ou à certains emplois et son caractère sélectif, voire discriminatoire selon les temps et les lieux, est aussi un motif de griefs pouvant pousser certains jeunes, notamment des milieux défavorisés, vers l'extrémisme, surtout quand ils n'ont pas bénéficié d'une éducation ouverte et citoyenne comme cela est souvent le cas.

Il en est de même pour l'accès au crédit bancaire et aux différentes 'facilités' pour faire des affaires (accès aux marchés publics, égalité devant l'application des lois et des règlements douaniers et fiscaux, accès à la justice).

En tout état de cause, la paupérisation de certains groupes sociaux, aussi bien en milieu rural qu'urbain, constitue un risque de violence qui pourra s'exprimer à certaines occasions. Mais il semble que ce qui menace le plus la cohésion sociale, c'est le sentiment de frustration et la pratique du clientélisme que certaines élites dénoncent non sans raison, et entretiennent dans le contexte général d'un Etat fragile (de droit). Ce malaise s'exprime sur les médias sociaux, mais aussi au sein de la société civile.¹⁴

Certains écrits ressemblent étrangement à ceux des mouvements 'négro-mauritaniens' des années 1980 et antérieures.¹⁵

Conclusions et pistes de réflexion

Le raisonnement en termes d'indicateurs et de moyennes ne rend pas compte des inégalités d'accès aux ressources halieutiques, financières, foncières et à l'emploi ainsi qu'aux services sociaux essentiels. Peu ou pas de données sont disponibles pour évaluer les niveaux d'équité. Aussi est-il nécessaire que les opérations de collecte des données intègrent la dimension 'd'équité' pour déterminer toutes les caractéristiques des individus, des ménages et des communautés les plus vulnérables, afin de mettre en place des mécanismes de renforcement de la protection sociale.

Il s'agit aussi de trouver des réponses consensuelles et efficaces aux principales questions qui concernent avant tout la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion comme étant autant d'insuffisances et de sujets de préoccupation de nature à interpeller les consciences et de prévenir le recours à la violence.

Au-delà des déclarations d'intention et de la proclamation des principes de justice et d'égalité entre les citoyens, les efforts des pouvoirs publics doivent être concentrés en pratique sur : (i) la mise en place d'une administration dépolitisée dont les responsables comme les agents sont recrutés, promus, rémunérés et protégés sur des bases objectives et qui fonctionne suivant les règles de neutralité et d'application des principes professionnels de la récompense et de la sanction ; (ii) le respect de l'égalité des citoyens, notamment en matière d'accès aux ressources, à l'emploi et aux 'facilités' pour faire des affaires (amélioration du climat des affaires) et (iii) la mise en œuvre d'une véritable stratégie nationale de protection sociale.

Au plan extérieur, sachant que lorsqu'un conflit éclate dans un pays, le taux de croissance annuel des pays voisins se retrouve amputé de 0,5 point de pourcentage (Collier *et al.* 2003), il est nécessaire d'avoir une vision ouverte sur l'environnement géographique qui est le nôtre (population de réfugiés, échanges commerciaux perturbés, course à l'armement, refuge aux insurgés et risque de création d'un nouveau théâtre d'affrontement) dans le cadre d'une approche prospective.

Notes

- ¹ La rentabilité d'une année supplémentaire d'éducation est peu motivante. Elle est estimée à 7% contre 30% ailleurs (Banque mondiale).
- ² Une partie du secteur éducatif est insuffisamment encadrée et contrôlée (écoles coraniques et privées). En outre, seuls 43,1% des enseignants d'arabe ont le niveau requis pour enseigner cette langue sans difficulté alors que seulement 17% des enseignants du français ont les aptitudes nécessaires pour enseigner cette langue. (RESEN, 2010).
- ³ Entre 44% et 53% du total des enfants de la tranche d'âge 6-18 ans en 2008.
- ⁴ Voir le rapport de l' « Etude prospective sur la croissance de la population et ses conséquences sur l'emploi des jeunes et des femmes », ANAPEJ, décembre 2010.
- ⁵ 8 Voir plus loin l'évolution de l'indice de Gini.
- ⁶ Pour plus de détails, voir l'étude MAED/UNICEF : « Etude sur la protection sociale en Mauritanie, 2009 ».
- ⁷ Descendants d'esclaves, souvent regroupés dans des villages appelés « Adwabas », essentiellement concentrés dans les zones du sud-est du pays et le long du fleuve Sénégal.
- ⁸ Villages essentiellement peuplés d'anciens esclaves.
- ⁹ Contre 0,1% en Afrique au sud du Sahara ; 5,7% au Moyen-Orient et autour de 30% dans la plupart des pays développés.
- ¹⁰ Selon les données du « profil de pauvreté 2001 », seulement 4,6% de la population s'adressaient à l'Etat pour trouver une solution à leurs problèmes. Pour plus de détails, cf. l'étude sur la protection sociale en Mauritanie, 2010 (MAED et UNICEF).
- ¹¹ Voir aussi : Isselmou Ould Mohamed, « Compétitivité et coûts des facteurs de production en Mauritanie : état des lieux et perspectives », CMAP, novembre 2009).
- ¹² Des cas (2006) ont été signalés dans la Moughataa d'Ould Yengé ainsi qu'au Trarza (El Bezoul, Ain Salama, Houbeira et Amara). SOS Esclaves avait publié un document intitulé : « Des fils d'esclaves menacés d'expropriations pour délit d'opinion » (24/09/2008).
- ¹³ Mohamed Khouna Ould Haidalla, alors chef de l'Etat, « Chaab » du 05 Juillet 1983.
- ¹⁴ Voir aussi : FUAH : « 50 ans de marginalisation et d'exclusion systématique des Haratines », Mars 2008.
- ¹⁵ « Le manifeste du négro-africain opprimé », tract largement diffusé en 1986 et qui avait, en son temps, fait couler beaucoup d'encre.

Commentaires des intervenants

Le Mali : entre les défis du terrorisme et les impératifs de la sécurité

Mohamed OULD SID'AHMED VALL EL WEDANY

Préambule

La région du Sahel a vécu récemment des changements profonds, graves et à facettes multiples où interfèrent le terrorisme et les mouvements et groupes armés avec les conflits et qui causent beaucoup de problèmes transcendant les frontières nationales ; leurs conséquences et leurs implications dépassent largement les frontières des pays d'origine.

De ce point de vue, et à travers la reconnaissance de l'accélération et de l'acuité des problèmes de sécurité et de leur complexité dans cette région, l'étude des causes et des conséquences permet d'identifier les problèmes que nous vivons aujourd'hui, ce qui aidera sans nul doute dans l'analyse et l'anticipation des éventuelles dérives des problèmes.

Malgré les multiples causes et options théoriques dans l'étude des conflits africains en général, nous identifions des tendances qui se basent sur les quatre variables suivantes :

1. l'identité ethnique vis-à-vis de l'identité nationale ;
2. les politiques coloniales ;
3. l'échec du projet de l'Etat ;
4. la mondialisation et le rôle des facteurs exogènes et externes.

Nous en concluons que les conflits en Afrique se subdivisent en plusieurs catégories :

1. type de conflits ethniques graves, comme ce qui s'est produit dans la région des Grands Lacs ;
2. type motivé par la violence politique liée à la démocratisation, comme en Côte d'Ivoire, en Angola et au Burundi ;

3. type de l'Etat en cours d'effondrement (Etat raté) comme en Somalie et au Mali, un Etat qui englobe toutes les variables ci-dessus.

La région du Sahel a toujours constitué une zone fragile. Elle peine à accéder à la paix et au développement, outre la nécessité de renforcer les infrastructures des pays la constituant. Ces pays doivent redéfinir leurs stratégies et leurs priorités selon les conjonctures et les agendas d'un environnement marqué par la fragilité et la vulnérabilité économique et sociale.

Cet environnement fragile empêche l'Etat central d'assurer aux citoyens paix, sécurité et cohabitation pacifique ; l'Etat a échoué dans la gestion des conflits identitaires et n'a pas su fournir les réponses adéquates aux doléances, exigences et griefs des populations, dont le mécontentement s'intensifie chaque fois que la situation sécuritaire se détériore, ce que nous observerons actuellement au Mali.

La guerre récente au Mali est emblématique de la faiblesse de l'Etat, qui a perdu son contrôle et sa souveraineté sur les deux tiers de son territoire ; la marge de manœuvre de son gouvernement et l'autorité de son président ont été mis à mal, sa base démocratique renversée, remplacée par un émirat islamique dans le nord, menaçant de contrôler le reste des régions du sud, y compris les principales villes maliennes.

Cette analyse rapide se base sur le cheminement historique de la crise malienne avant la présentation des grandes conclusions et des principaux enseignements la guerre au Mali, aussi bien au niveau interne qu'au niveau des relations interétatiques. Cette analyse porte sur la situation interne au Mali, mais aussi sur les relations entre les pays de la région, de même que sur les efforts pour faire face à la lutte contre le terrorisme au niveau régional.

Indépendance minées

La République du Mali a accédé à l'indépendance à l'époque du président Modibo Keita en 1960. A cette date, son territoire incluait les provinces de Kidal et de Tombouctou, soit plus d'un tiers du territoire du pays.

Les habitants touaregs ont tout de suite compris les dangers qui les menaçaient et se sont insurgés dès 1961 à partir de Kidal.

La république naissante s'est avérée faible et incapable de surmonter l'ignorance, le sous-développement et l'analphabétisme, en raison d'un ensemble de facteurs : pauvreté, déséquilibre en matière de développement régional, répartition spatiale des richesses entre le centre économique - au sud - et les provinces déshéritées, essentiellement au nord.

Depuis l'indépendance, les gouvernants n'ont pas développé cette région désertique et enclavée. L'absence totale d'engagement, de financement de projets, n'encourage ni l'espoir, ni la confiance mutuelle entre les deux parties (nord et sud). Or cette confiance serait un élément fondateur essentiel pour une patrie multiethnique et multiconfessionnelle. Les hommes au pouvoir au Mali depuis 1960 s'en sont tenus au développement de la capitale et des villes du sud.

Ce n'est pas par hasard, par coïncidence ou par malchance que la République du Mali, vaste pays situé en Afrique de l'Ouest, s'est transformée en refuge pour les gangs de la contrebande et du crime organisé et pour les groupes terroristes radicaux, car la composition ethnique complexe du pays, son immense superficie et ses faibles potentialités économiques et naturelles l'ont conduite à la situation où elle se trouve et ont favorisé l'émergence de conflits et de différends fratricides.

La faiblesse structurelle qui a caractérisé l'Etat central malien, vu la fragilité de son système sécuritaire et militaire, a provoqué une dérive qui fait de ce pays le centre du terrorisme dans la région du Sahel.

Ce pays n'a même pas été en mesure de suivre le plan de sécurité régional, comme l'ont pourtant fait certains pays voisins pauvres et privés de ressources, à l'instar du Niger.

Pourtant, le Mali a connu une période de stabilité politique relative entre 1992 et 2012, jusqu'au coup d'Etat du 21 mars 2012, date à laquelle furent organisées les premières élections présidentielles libres.

Les gouvernements qui se sont succédé au cours de cette période n'ont pas réussi à imposer la sécurité ni à restaurer l'ordre public dans le nord, qui regroupe le plus grand nombre de Touaregs, d'Arabes, de Songhaï et de Peuhl.

L'Etat malien n'a été davantage en mesure de mettre en œuvre un véritable programme de développement qui aurait contribué à alléger les souffrances des populations de la province de l'Azawad. Il n'a pas su barrer la route aux intentions scissionnistes des habitants, ni satisfaire aux revendications de justice et d'égalité qui ont évolué plus tard vers le séparatisme et la revendication d'un Etat autonome.

Par souci de ne pas s'attarder sur le récit chronologique des événements dans le nord du Mali, signalons simplement que le Mali est parvenu à conclure les accords de Tamanrasset en 2011. La signature de ces accords a contribué à limiter les ambitions des Touaregs en termes d'autonomie, au profit d'une décentralisation et d'un développement socioéconomique régional qui doit profiter au Septentrion malien, en plus de la création à Bamako de l'Office de la gestion des affaires du nord afin de concrétiser et d'activer les termes de l'accord avec pour objectif d'absorber, de drainer et d'assurer l'emploi et le travail pour les cadres touaregs.

Ces accords ont fait apparaître de profondes divergences déjà latentes au sein du front touareg avant même la signature de l'accord ; peu de temps après, les leaders touaregs ont créé des mouvements et des structures avec des ailes armées.

L'intervention étrangère ou la solution temporaire

La guerre de l'Etat malien contre les groupes salafistes a permis de stopper leur avance vers le sud du pays, de les chasser et donc d'empêcher une éventuelle occupation des centres du sud. Cette guerre a partiellement restauré l'intégrité territoriale du Mali et a permis de rogner les griffes d'Al-Qaeda.

Malgré quelques succès fragiles et ponctuels, l'intervention militaire n'a pas permis de relever les défis permanents ou latents inhérents au terrorisme. Il faudra trouver des solutions plutôt que de recourir à des opérations ponctuelles qui ne remédient que superficiellement aux problèmes.

Le problème de fond est la question politique non résolue, résultant de l'indifférence totale face aux réalités objectives sur le terrain et de leur marginalisation délibérée. Cette situation a favorisé le développement de groupuscules : une population vulnérable et pauvre s'est montrée prête à composer avec tout nouveau venu qui prétendait régler ses problèmes quotidiens, satisfaire à ses revendications et l'aider à réaliser ses utopies.

Le pouvoir central malien s'est avéré prêt à renoncer au septentrion au profit des groupes actifs issus du nord, ou même de l'abandonner à des groupuscules terroristes, faisant des concessions interminables pour abandonner petit à petit cette partie de son territoire.

Faute de ressources, faute de solutions, par manque de moyens ou de compétence, par négligence, le gouvernement malien a fait preuve d'indifférence à l'égard du nord.

Le gouvernement malien a laissé sacrifier toute une nation déchirée, blessée dans sa souveraineté, ne contrôlant plus son armée, et dont certains territoires ont été repris et contrôlés par des milices.

Les deux tiers du territoire du Mali sont devenus un foyer de terrorisme, de trafic de drogue et de crime organisé.

La crise malienne a révélé le degré d'enracinement, la complexité, la profondeur, le caractère multidimensionnel du conflit et son ampleur régionale, voire la psychose qui hantait les Maliens suite à ces événements. Enfin ils ont assisté au retour de l'intégrité territoriale et de la légitimité, avec l'organisation d'élections et l'accession au pouvoir du président élu, Ibrahim Boubacar Keita.

Les défis demeurent des déterminants incontournables pour la redéfinition des options du futur ; dans ce contexte, il faut fixer les priorités comme :

- la reconquête de la cohésion et de la réconciliation nationales, outre la nécessité de surmonter une situation de guerre latente ;
- l'effort à faire pour oublier la marginalisation, la discrimination et le racisme engendrés par cette guerre pour beaucoup de citoyens maliens.

Ce processus est passé par la recherche d'un interlocuteur légitime valable, à travers l'organisation des élections présidentielles au Mali, avec le soutien international qui les a accompagnées. Cette légitimité retrouvée tend à limiter et à freiner le terrorisme, voire à le neutraliser, en canalisant les revendications politiques des populations de l'Azawad.

Il est temps de réinstaurer la confiance, de reconstruire les ponts et de renouer le contact pour entamer une période de reconstruction et de développement : c'est véritablement là le grand jihad et la vraie lutte pour que le citoyen dispose de son avenir, construise et s'approprie sa nation, afin que le Mali et les Maliens se consacrent au règlement des problèmes politiques du nord, qui n'a que trop souffert des politiques accumulées depuis l'indépendance.

La crise malienne reflète la façon dont les pays défailants abordent les grandes questions avec leurs populations. C'est là une manifestation de la réaction des Etats incapables de satisfaire aux besoins légitimes de leurs citoyens et de répondre aux exigences de leur peuple, axant toujours davantage leur action sur la marginalisation, l'exclusion systématique, l'injustice et les alliances avec le premier venu, même s'il s'agit de groupes terroristes ou de narcotrafiquants.

Les constantes et les variables

La guerre au Mali a confirmé encore une fois quelques fondements essentiels, dont :

- la bonne ou la mauvaise gouvernance et son impact sur la situation politique ;
- la complexité de la lutte individuelle des pays contre le phénomène du terrorisme ;
- la corrélation entre développement économique et stabilité politique ;
- le rapport entre l'expansion du terrorisme et l'absence de développement.

La guerre au Mali a laissé de nombreuses questions en suspens, outre son effet négatif sur le règlement de plusieurs autres problèmes, dont notamment :

- l'aggravation de la crise humanitaire, avec le déplacement de centaines de milliers de réfugiés ;
- la persistance du problème essentiel majeur – dans la province d'Azawad - avec ses multiples dimensions politico-économiques ;
- la résurgence de la question de la cohabitation et de la coexistence entre les composantes ethniques et populaires ;
- la question de l'ingérence et des interventions étrangères ;
- le terrorisme qui plane sur la région et qui demeure une menace récurrente et imprévisible.

La région du Sahel demeurera une zone d'influence du grand banditisme et du commerce illicite, avec l'expansion de types d'économies criminelles, du trafic de stupéfiants et d'armes et de personnes. En conséquence, il serait légitime de s'interroger sur les réels acquis, les gains et les avantages effectifs tirés de cette intervention militaire, outre les défis auxquels feront face demain l'Etat malien et les autorités maliennes.

Tous les frais ont-ils été payés, la facture est-elle réglée - économiquement, politiquement - en matière de souveraineté et sur le plan humanitaire ? Peut-on parler de retour à la normale partiel, par rapport à la situation qui prévalait avant la guerre du nord, ou bien la situation exige-t-elle un remède radical et donc faut-il radicalement renouveler les élites politiques gouvernantes pour neutraliser les groupes jihadistes, éliminer la menace terroriste et se focaliser sur le règlement des questions politico-économiques nationales ?

Les effets sociaux et psychologiques de la guerre de l'Azawad

Les expériences ont montré que les effets psychologiques de la guerre varient selon que les personnes ont vécu directement les événements, ou au contraire ont été à l'abri des dangers immédiats et directs de la guerre. Le ressenti personnel de la gravité l'événement varie selon les individus et leurs expériences plus ou moins tragiques. En outre, la séquence des événements a été très rapide, ce qui rend difficile de suivre précisément leurs impacts.

En temps de guerre, la victime épuise toute son énergie pour survivre et éviter les risques. Certaines personnes expriment d'une façon directe leur état de choc par l'anxiété, l'insomnie, les pleurs et d'autres signes et symptômes, tandis que d'autres adoptent des mécanismes de défense, de confrontation, de report, voire d'oubli, ce qui leur permet de vivre presque normalement une période de latence, en ressentir le choc en différé, ce que nous appelons le cas de stress post-traumatique.

En conséquence, nous constatons que les symptômes psychologiques causés par la peur et l'anxiété ne s'affichent, dans bien des cas, pas dans l'immédiat, mais plutôt après beaucoup de temps, parfois après la disparition de la menace de guerre.

Ces symptômes prennent plusieurs formes, comme l'hyperactivité, l'anxiété, la dérive, le surmenage, les cauchemars et les perturbations nocturnes résultant de la résurgence de souvenirs, la dégradation physique et psychique...

La souffrance des femmes et des enfants est l'élément constant de toutes les guerres du monde. Même s'ils ne participent pas directement aux combats, ils meurent, souffrent de blessures, de viols, d'enlèvements ; les familles sont désintégrées, les populations déplacées perdent leurs terres et leurs biens.

Ils souffrent encore de peur, de troubles mentaux et de désespoir en tant que réfugiés, dans des situations déplorables, en l'absence de tout service de base. Les réfugiés sont surtout constitués d'une catégorie de la population extrêmement fragile et vulnérable, en l'occurrence les femmes et les enfants.

Généralement ce sont les femmes qui assument la responsabilité de la prise en charge des enfants et des personnes âgées ; en outre, elles doivent supporter la mort de leurs enfants, maris et parents dans des conditions parfois très humiliantes.

Conclusion

La situation prévalant actuellement au Mali reflète l'escalade des conflits dans les Etats d'Afrique de l'Ouest et l'étendue des tensions qui se profilent dans la région à court et à moyen terme. Cette évolution accentuera l'intervention étrangère dans la région,

notamment celle de la France, qui s'efforce de réduire la mainmise des Etats-Unis sur les régions sous son influence traditionnelle.

La présence américaine coûte cher à la France, contribue au recul de ses investissements et lui fait perdre ses plus gros contrats dans la région pour l'extraction de l'uranium, tandis que les Etats-Unis aspirent à modifier en leur faveur la carte géopolitique en Afrique de l'Ouest.

Cette lutte d'influence, qui prend plusieurs formes, se fait souvent sous couvert de lutte contre le soi-disant terrorisme. Les Etats-Unis ambitionnent d'acquérir les réserves de pétrole et d'uranium qui se trouvent en grande quantité en Afrique de l'Ouest.

L'élimination par les Etats-Unis de la Chine, de la France et des pays émergents qui convoitent les richesses en pétrole et en uranium de la région, reste l'une des étapes importantes vers la conquête de cette zone afin de servir ses intérêts. En effet, les États-Unis voient dans toutes les régions du monde un champ d'action pour assurer leur stabilité et leur sécurité.

La situation sécuritaire au Sahel et ses répercussions au Maghreb

Mohamed EL MOKHTAR EL ALOUI

Introduction

Un grand merci à la direction du Centre maghrébin des Etudes stratégiques de nous avoir conviés à ce séminaire organisé à l'intention des chercheurs et des experts civils et militaires pour réfléchir ensemble sur les problèmes de sécurité qui se posent au Sahel et sur leurs incidences sur les pays du Maghreb.

C'est là une initiative à encourager et à soutenir vivement.

Lorsque le Centre maghrébin des Etudes stratégiques m'a fait l'honneur de me proposer une communication sur la situation d'insécurité au Sahel et ses répercussions sur les pays du Maghreb, j'ai hésité pour différentes raisons :

- d'abord, parce qu'il me paraît impossible d'ajouter à la charge déjà très lourde qui pèse sur mes épaules, puisque le sujet proposé, bien qu'il soit d'actualité et relié par différents médias, n'est pas simple à traiter, car il constitue l'une des préoccupations majeures des organisations internationales et régionales chargées de la sécurité (l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du Maghreb arabe, etc.) ;
- ensuite, parce que le temps qui m'est imparti ne me permet pas de traiter un thème aussi important que celui de la situation sécuritaire au Sahel et ses répercussions au Maghreb et encore moins d'effectuer des recherches pouvant apporter une contribution, au moins sur le plan thématique ;
- enfin, si l'on veut évoquer un thème aussi sensible comme celui-là, on est constamment appelé à la prudence, car on marche sur un terrain glissant, comportant bien des traquenards et des zones d'ombre.

Cependant, en dépit de tout cela, je n'ai pas hésité longtemps ; vu l'importance de ce séminaire et ce qu'il peut apporter à la sécurité de toute la zone, je pense qu'il est de mon devoir de répondre positivement, en apportant ma modeste contribution à ce colloque.

Jugé digne d'y contribuer, je ne pouvais me rétracter ; d'ailleurs quelque chose comme une prédestination m'appelait dans cette prestigieuse institution : certains de mes amis ont été à l'origine de l'idée même de la création de ce centre, d'autres ont contribué efficacement à sa mise en œuvre ; j'étais moi-même voué à venir ici et comme vous le voyez, j'arrive un peu plus tard.

La création de votre Centre maghrébin où nous nous trouvons aujourd'hui pour débattre des problèmes de sécurité - notre propre sécurité, c'est-à-dire celle de nos populations - constitue un événement sans précédent dans l'histoire de notre société civile, mais aussi et plus particulièrement de celle nos forces armées, puisque d'éminents officiers mauritaniens sont invités à prendre part à ce débat.

En effet, pendant plusieurs décennies, nos institutions militaires et civiles s'ignoraient mutuellement : chaque entité restait repliée sur elle-même et l'armée n'avait aucune possibilité de s'ouvrir sur cette société civile dont elle devrait pourtant tirer sa source, sa force et sa substance.

Cependant, à une époque qui tend à faire sortir les militaires de leurs casernes et à les fondre dans la cité, où le problème est moins de les séparer des civils que de les intégrer dans les organes de l'Etat, existe-t-il alors une institution mieux qualifiée que le Centre maghrébin des Etudes stratégiques pour jeter les bases d'un pont doctrinal entre l'armée et l'Université, la société civile et la société militaire ?

Certes, ce rapprochement longtemps attendu ne pouvait que renforcer l'unité et la cohésion nationales au sein des Etats de la région et renforcer les capacités opérationnelles et morales des forces armées afin de lutter efficacement contre les multiples formes de menaces qui sévissent dans la zone : conflits interétatiques et intra-étatiques, terrorisme, trafic de drogue, trafic d'armes, etc.

Ceci dit, je voudrais traiter devant vous, si vous le voulez bien, le thème intitulé : « La situation sécuritaire au Sahel et ses répercussions au Maghreb ».

Plusieurs questions se posent : en quoi le Sahel est-il une région gravement menacée ? De quel ordre se situent ces menaces ? Sont-elles liées aux répercussions des conflits interétatiques et intra-étatiques qui émaillent la sous-région depuis les années d'indépendance ?

Ces menaces sont-elles le fait d'opérations chroniques menées par des guérillas ou des organisations terroristes dont les bases arrière sont stationnées aux confins de certains pays voisins ? Peut-on alors considérer ces menaces comme le produit de crises périodiques, crises d'ordre économique, politique ou social ?

Ces questions sont de nature à entraîner d'autres questions encore plus complexes :

Quelles répercussions ces menaces ont-elles sur la sécurité des pays du Maghreb ? En quoi ces pays peuvent-ils être affectés ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous allons, si vous le voulez bien, traiter dans une première partie les menaces qui pèsent sur les pays du Sahel ; l'accent sera mis sur les réseaux mafieux qui traversent le Sahel en tous sens.

Dans une seconde partie, notre propos s'attache plus particulièrement à évoquer les répercussions de l'insécurité au Sahel sur les pays du Maghreb.

1^{ère} partie : Les menaces qui pèsent sur les pays du Sahel

I. Les conflits interétatiques et intra-étatiques au Sahel

La persistance des conflits intra-étatiques et interétatiques qui durent depuis les années d'indépendances perturbe gravement la sécurité de la sous région :

1. le problème des Touaregs du Mali reste entier ; le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNL) revendique toute la partie nord de ce pays, où la sécurité des personnes et des biens n'a jamais été assurée depuis que l'Etat malien existe ;
2. le conflit en Casamance divise le Sénégal depuis le début des années 1980 ;
3. le conflit du Sahara occidental dure depuis 1978 en opposant les deux puissances régionales, soit le Maroc et l'Algérie ;

4. les tensions au nord du Niger, avec là aussi les revendications territoriales des groupes de Touaregs, menacent la toute jeune démocratie de ce pays.

II. Les réseaux mafieux

Le trafic d'armes et le terrorisme

Bien avant l'apparition du terrorisme et ses actes barbares, le trafic d'armes faisait déjà l'objet d'un commerce florissant.

En effet, ce trafic a pris racine en Algérie dès 1983, il y a de cela trente ans, entre les villes de Ghardaïa et d'El Ménéa.

Dix ans plus tard, le réseau s'est développé avec Hadj Bettou, homme connu des services secrets algériens.

Plus tard a eu lieu l'attaque de la caserne de police à Soumaa, où un stock d'armes fut récupéré par le fondateur du Mouvement islamique armé (MIA) de Bouyali, idole d'Ali Benhadj.

La connexion entre le MIA et le GIA était destinée à gagner la confiance des réseaux mafieux de trafic d'armes pour leur propre approvisionnement. Selon des chiffres établis par des sources sécuritaires, des dizaines de milliers de kalachnikovs, de lance-roquettes et d'explosifs circulent dans la région : aujourd'hui il a été établi avec précision que même certains officiers maliens sont directement liés à ce trafic.

La connexion entre les fractions armées et le GSPC, depuis que celui-ci a fait allégeance à Al Qaida en 2006, a renforcé le trafic d'armes et les groupes terroristes.

Cette étroite relation entre le GSPC et les fractions armées a évidemment changé la donne : certains officiers maliens assurent l'acheminement des armes et travaillent de concert avec le GSPC pour assurer ce trafic.

La révolution libyenne a favorisé l'essor du trafic d'armes dans la région. L'accumulation des stocks d'armes pendant plusieurs décennies par le régime de Mouammar Kadhafi a fait de la Libye une réserve inépuisable d'armes de tous calibres à ciel ouvert.

Récemment, M. James Turton, responsable de la réduction des violences armées à Handicap International, déclarait à France

24 : « Je n'ai jamais vu autant d'armes légères en circulation en Libye. »

Les chiffres avancés sont très inquiétants : de 800.000 à 1 million d'armes légères et quelques milliers d'armes lourdes circulent en Libye. Si le pays n'arrive pas à retrouver sa stabilité et sa sécurité, c'est à cause de cet arsenal d'armes que l'Etat peine à contrôler.

III. Le trafic de drogue

Cette autre forme de menace détruit les économies déjà fragiles des Etats de la sous-région, mais alimente aussi les circuits du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

En effet, le Sahel est jalonné de pistes de passage des caravanes, situées au carrefour d'activités de contrebande, de marchandises, mais aussi d'armes, de cigarettes et de drogues.

M. Wolfram Lacher, chercheur à l'Institut allemand pour les Affaires internationales et de Sécurité (SWP), déclare : « Le trafic de cigarettes vers les marchés de l'Afrique du Nord, qui a commencé à se développer au début des années 1980, a largement contribué à l'émergence des pratiques et des réseaux qui ont permis au trafic de drogue de se mettre en place par la suite ».

Depuis le milieu de la dernière moitié du XX^{ème} siècle, les narcotrafiquants sud-américains ont déchargé de grandes quantités de cocaïne et d'héroïne dans les ports de la Guinée, du Togo, du Bénin, etc.).

Cette drogue est acheminée vers les pays européens via certains pays du Sahel: un fait marquant fut le cas du Boeing 727 qui transportait plus de dix tonnes de cocaïne et qui s'est écrasé à Gao en 2009.

La zone nord du Sahel est jalonnée de passage de caravanes. C'est un carrefour d'activité de contrebande, d'abord de marchandises, puis d'armes, enfin de cigarettes et de drogue. Cette dernière repart vers l'Europe par voie terrestre et aérienne. En 2009, de la poudre blanche est même arrivée de Caracas

par Boeing dans la région de Gao, au nord du Mali, avant d'être transportée au Maroc.

Les routes de la drogue – la cocaïne et l'héroïne afghanes transitent aussi par la zone - se croisent dans le désert sahélien. Elles passent notamment par le nord du Mali, le Niger, l'Algérie et la Libye pour s'achever en Europe ou le produit est écoulé par des mafias des Balkans, kosovares ou serbes.

L'immigration clandestine

Ajoutée aux menaces déjà décrites plus haut, l'immigration clandestine perturbe gravement la sécurité et la stabilité des Etats du Sahel. Plus de 380 réseaux d'immigration clandestine opèrent entre l'Afrique subsaharienne et le Maroc, mais leur nombre est beaucoup plus important si l'on considère les autres réseaux qui agissent à partir des frontières des autres pays du Sahel.

2^{ème} partie : les répercussions sur les pays du Maghreb

Les mêmes causes produisent les mêmes effets

Face à cette situation, les pays du Maghreb ne sont pas à l'abri des multiples menaces déjà évoquées ci-haut, car leurs frontières avec les pays du Sahel sont immenses, poreuses et très mal contrôlées.

Au vu des frontières poreuses entre le Sahel et le Maghreb, la contagion est inévitable. On assiste à une extrapolation des réseaux mafieux et de leurs activités vers les pays du Maghreb et au-delà. On relève aussi le développement de la criminalité sous toutes ses formes avec des trafics en tout genre : trafic de drogue, trafic d'armes, propagation de maladies transmissibles tout au long des frontières séparant le Sahel et les pays du Maghreb. On constate un risque réel de déstabilisation, voire de sécession de certaines zones frontalières qui échappent en partie à l'autorité de l'Etat central.

Si rien n'est fait pour renforcer les contrôles le long des routes situées aux confins de certains Etats du Sahel, la sous-région du Maghreb va connaître à court terme l'une des périodes les plus sombres de son histoire. Le Maghreb risque de devenir, à court et

à moyen termes, une plaque tournante du trafic de drogue et du trafic d'armes.

Conclusion

L'inventaire, ainsi dressé, demeure très certainement approximatif. Il faudrait au moins le compléter, et sans doute aussi le nuancer, par l'évocation de cet impondérable que constitue, pour chaque société, son dynamisme interne, son instinct de survie, sa volonté d'être et de durer.

L'étude de la sécurité d'un pays conduit donc forcément à l'étude de l'évolution générale de la société : échelles de valeurs, mentalités, comportements, tendances globales de la société : « Ce sont, dit Thucydide, les hommes et non les pierres qui ont fait la force des remparts protecteurs des cités ».

La dimension politique de la crise du Sahel : nature et répercussions sur les pays du Maghreb arabe

Mohamed Lemine OULD KETTAB

La crise sécuritaire qui prévaut aujourd'hui au Sahel, et qui ne peut qu'avoir des répercussions directes sur la situation sécuritaire au Maghreb, a des dimensions ethniques, socioculturelles, économiques et politiques.

La dimension politique de cette crise est celle qui nous intéresse le plus dans ce papier. Pour ce faire, nous avons adopté une approche qui se fixe l'objectif de dévoiler l'origine et les racines historiques de la crise, tout en essayant de jeter plus de lumière sur les facteurs qui ont contribué à sa complication et sa reproduction. Il en est de même des conséquences de la crise sur la situation sécuritaire dans les pays maghrébins limitrophes de l'espace saharo-sahélien. L'approche tentera, également, de définir les contours des voies et moyens à même de traiter adéquatement cet aspect de la crise dans une atmosphère d'entente, de consensus, de dialogue et de confiance mutuelle entre les différentes parties intéressées - ceci pour éviter l'impasse et la confrontation, en surmontant les désaccords, les contradictions et l'esprit d'animosité.

Nature et déterminants de la dimension politique de la crise

La dimension politique de la crise qui secoue le Sahel aujourd'hui s'explique par le sentiment, largement répandu parmi les populations touarègues et arabes, d'injustice face à leur domination par les colons française pour les avoir combattus héroïquement et avoir refusé de se soumettre à leur volonté. Cette dimension s'explique aussi par la méconnaissance, par les colons, des spécificités ethniques, socioculturelles et civilisationnelles de ces populations. A cela s'ajoute, bien entendu, le fait – très amer – que leur espace vital a été réparti entre des Etats fraîchement créés - pour servir l'intérêt du colonisateur - sur les ruines de l'espace homogène dans lequel elles avaient

vécu des siècles durant. Par la suite, ces populations autochtones - quatre millions d'Arabes et de Touaregs environ - vont constituer des minorités rattachées à des pays dont elles portent la citoyenneté malgré elles.

Face à une telle situation, les populations ont choisi de dire non à une intégration forcée dans des entités avec lesquelles elles n'ont rien de commun. Les gouvernements qui se sont succédé au Mali et au Niger depuis leur indépendance n'ont pas cherché à séduire ces minorités - intégrées manu militari dans des tissus socioculturels différents - pour les encourager à faire partie intégrante du circuit économique et devenir des citoyens à part entière dans ces sociétés. Ces mêmes gouvernements ont, au contraire, exercé toutes sortes de pressions, de l'exclusion à la marginalisation, à l'encontre de ces populations. Privés, alors, de leurs droits politiques, économiques et socioculturels, ces citoyens de seconde zone sont tout simplement restés à la marge de l'histoire de leurs régions. Il en va de même pour leurs spécificités sociales et leur identité culturelle mises à l'écart au profit d'autres composantes ethniques plus puissantes qui les ont dominés et marginalisés.

Au lieu de rechercher des solutions négociées aux problèmes posés, les gouvernements centraux ont répondu aux problèmes des minorités arabe et touarègues par la violence, l'injustice et la répression. Les conséquences de ce comportement injuste envers ces populations ont été des soulèvements récurrents souvent réprimés dans le sang par les forces de sécurité au Mali comme au Niger. Les exactions et les atrocités commises à l'encontre de ces ethnies ont fini par contraindre des milliers de personnes à emprunter le chemin - la plupart du temps parsemé d'embûches - de l'exil dans les pays voisins.

Cependant, l'avènement du « Printemps arabe » leur a permis de se procurer des armes sophistiquées et d'acquérir de l'expérience dans le domaine de la guerre (combat, déploiement, choix des cibles). Compte tenu de cette nouvelle donne, les populations ont décidé, une fois de plus, de reprendre les armes pour réaliser leur ambition consistant à jouir pleinement de leurs droits légitimes sur leurs propres territoires. Ils ont ainsi profité de la fragilité du régime nigérien et de la faiblesse du Mali au lendemain du coup d'état militaire qui a mis fin au régime de Toumani Touré.

Les objectifs de cette révolution consistent à créer un Etat indépendant dans la région d'Azawad, au nord du Mali, où les Touaregs et les Arabes puissent jouir de leur liberté et de leur dignité et s'affirmer en mettant en évidence leur identité et leurs spécificités culturelles. Ces aspirations ont été rendues impossibles depuis l'occupation française de leur espace vital et son démembrement avant son rattachement au Mali et au Niger, deux entités dans lesquelles les Azawadiens se sentent coupés de leurs racines.

Les répercussions politiques de la crise sur la situation dans les pays maghrébins

La dimension politique de la crise actuelle au Sahel ne peut qu'avoir des effets sur la cohésion, l'harmonie et la cohabitation des composantes du tissu social multiracial des pays du Maghreb. En effet, la séparation de la région d'Azawad du Mali, soit la création d'une entité politique indépendante sur des bases ethniques, pourrait constituer un précédent dangereux qui est de nature - s'il se produit dans les pays maghrébins - à porter préjudice à leur unité nationale, voire à les balkaniser, inaugurant ainsi une spirale de conflits et de violences interminables. La conséquence en serait, sans doute, le démembrement, puis la disparition pure et simple de ces Etats.

Il faut noter également la diversité, voire la contradiction entre les appartenances idéologiques et la disparité entre les allégeances politiques des différentes factions révolutionnaires du nord du Mali. Cet état de fait ne peut qu'envenimer les rapports entre les diverses composantes sociales des populations de l'Azawad, des populations qui ont des ramifications et des liens de parenté au sein des sociétés maghrébines avoisinantes.

Evidemment, le soutien apporté par les Maghrébins aux revendications des mouvements touaregs et arabes, indépendamment de la recevabilité et de la justesse desdites revendications, devrait provoquer une réaction hostile chez les populations négro-africaines des pays sahéliens. C'est dire le risque grandissime que pourront ainsi courir les rapports entre les pays du Sahel et les Etats maghrébins, voire les relations entre les Arabes et les Africains, d'une manière générale.

On peut donc en déduire que la crise actuelle dans la région du Sahel aura certainement des conséquences politiques de grande envergure sur les pays du Maghreb arabe. Ce paramètre impose d'agir avec sagesse et clairvoyance pour limiter la portée des conflits et faire en sorte que ces risques soient évités coûte que coûte.

Comment traiter l'aspect politique de la crise ?

A notre avis, il faudrait éviter de regarder la crise qui prévaut au Sahel comme un choix difficile et unilatéral, avec deux options contradictoires : soit soutenir les revendications légitimes des Arabes et des Touaregs au Mali et au Niger, en ignorant le souci de ces deux Etats de préserver leur unité nationale et leur intégrité territoriale, soit rallier les deux Etats dans leur volonté manifeste de privilégier leurs intérêts au détriment des droits fondamentaux des populations de l'Azawad.

En réalité, il peut y avoir un compromis susceptible de satisfaire toutes les parties. Il consiste à amorcer un dialogue responsable et constructif afin de trouver une formule consensuelle garantissant aux Arabes et aux Touaregs leurs droits au respect de leur identité et de leurs spécificités socioculturelles. Cela doit se traduire par leur association à la gestion de leurs propres affaires et leur accès aux centres de prise de décision. Ainsi prennent-ils part, de façon concrète, au façonnement de leur avenir et à la définition des traits saillants de la vie politique, économique et institutionnelle dans leurs régions, tout en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriale des deux Etats concernés, à travers le respect du principe sacro-saint de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

Dans cet ordre d'idées, il est fort probable que la formule la plus à même de respecter les conditions posées par les populations de l'Azawad consiste à agir de façon consensuelle afin de garantir à cette région une autonomie interne. L'objectif d'une telle démarche est de confier à ces populations la gestion de leurs propres affaires et d'assurer elles-mêmes l'organisation des divers aspects de leur vie dans le cadre d'un Etat unifié et souverain qui contrôle l'intégrité de son territoire.

Cependant, un tel projet ne peut être envisageable que si les autorités centrales sont décidées à mettre en place de nouvelles politiques prévoyant des investissements utiles et bien réels, en vue d'améliorer le niveau de vie des populations de ces régions. De tels investissements doivent permettre la mise en place d'infrastructures capables de relancer la vie économique de manière à résorber le chômage afin d'améliorer les conditions de vie des populations. Il est inconcevable de retrouver la confiance nécessaire pour engager un dialogue constructif si une telle démarche n'est pas entreprise.

Tableau d'abréviations

AFRICOM	United States Africa Command
AOF	Afrique de l'Ouest française
AQMI	Al-Qaeda au Maghreb islamique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMOC	Comité d'état-major opérationnel conjoint
FIS	Front islamique du Salut
GIA	Groupe islamique armé
GSPC	Groupe salafiste pour la Prédication et le Combat
IDH	Indice de développement humain
IPH	Indicateur de pauvreté humaine
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMG	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PIB	Produit intérieur brut
UMA	Union du Maghreb arabe
UE	Union européenne

Liste d'auteurs

Mohamed EL MEHDI OULD MOHAMED EL BECHIR, Conseiller du Président de l'Institut mauritanien d'Études stratégiques.

Mohamed EL MOKHTAR EL ALOUI, Colonel; responsable lutte anti blanchiment à la Banque Centrale de Mauritanie.

Mohamed LEMINE OULD KETTAB, Professeur universitaire, ancien recteur de l'Université de Nouakchott.

Mohamed MOUEMEL EL BOUKHARY, Colonel, directeur de l'école inter armée.

Abdel Kader OULD MOHAMED, Chercheur, juriste, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération MAEC.

Isselmou OULD MOHAMED, Professeur universitaire, ancien ministre.

Izid Bih OULD MOHAMED EL BECHIR, Chercheur, professeur de lettre à l'université de Nouakchott.

Mohamedou OULD MOHAMED EL MOCTAR, Professeur de droit public, Université de Nouakchott, Directeur du Centre universitaire de Publication.

Didi OULD SALECK, Professeur universitaire, Président du Centre maghrébin d'Études Stratégiques, Nouakchott, Mauritanie.

Mohamed OULD SID'AHMED VALL EL WEDANY, Professeur universitaire coordinateur Master sociologie Université de Nouakchott.

Helmut REIFELD, Représentant de la Konrad-Adenauer-Stiftung au Maroc depuis 2011.

Mohamed SALECK BRAHIM, Chercheur-expert, Directeur du Centre mauritanien de Recherches en Développement et du Futur.

Ellinor ZEINO-MAHMALAT, Conseillère et analyste des risques pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.



Konrad
Adenauer
Stiftung

Les pays de la région du Maghreb arabe font face, depuis des décennies, à des défis structurels profonds et multidimensionnels liés à l'instabilité politique, économique, sociale et sécuritaire suite à la dépendance de ces pays vis-à-vis de l'étranger et à l'échec de leur intégration régionale en raison du blocage continu du processus d'édification du Maghreb arabe. Ces défis se sont exacerbés avec le temps, augmentant les risques à l'issue des grandes transformations politiques et sociales accompagnant ce qui est communément appelé « le Printemps arabe ».

Dans cette situation, la région vit une difficile période de changement qui a ouvert la porte à toutes les éventualités et l'a préparée, plus que par le passé, à recevoir les contre coups négatifs de l'environnement régional et international, en particulier les répercussions de la crise sécuritaire dans le Sahel africain que nous avons vécue au cours des décennies écoulées.

www.kas.de/marokko

